Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 9 FÉVRIER 1878.

ERRATA.

A la page 1re du 26 janvier 1878, dans la nomination de Juges de Paix pour le district de Québec, au lieu de Henri, lisez *Fleuri* Taschereau, et au lieu de Charles Coucy, lisez Charles *Cauchy*.
1029

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Annexions à des municipalités scolaires.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 4 février courant (1878), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les annexions suivantes, savoir :

Lotbinière, Saint-Patrice de Beaurivage.—Annexer à cette paroisse toute la partie de la paroisse de Saint-Gilles, qui est située dans la concession de l'Embarras, jusqu'à la terre de Jean Drouin ou représentants, au sud-ouest de la rivière Beaurivage exclusivement, et à celle de Nazaire Drouin, au nord-est de la dite rivière, aussi exclusivement.

Rimouski, Sainte-Cécile du Bic.— Annexer à cette paroisse toute la partie est du troisième rang de la paroisse de Saint-Fabien, jusqu'à la terre de Lambert Roussel, inclusivement.
1085

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 9th FEBRUARY, 1878.

ERRATA.

At page 1st of the 26th January, 1878, in the list of Justices of the Peace for the district of Quebec, instead of Henri, read *Fleuri* Taschereau, and instead of Charles Coucy, read Charles *Cauchy*.
1030

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Annexations of school municipalities.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in Council, dated the 4th of February instant (1878), and in virtue of the powers conferred on him to make the following annexations, to wit :

Lotbinière, Saint Patrice Beaurivage.—To annex to this parish all the part of the parish of Saint-Gilles, which is situated in the L'Embarras concession, to the property of Jean Drouin or representatives, south west of the river Beaurivage exclusively, and to the property of Nazaire Drouin, north east of the said river, also exclusively.

Rimouski, Sainte-Cécile du Bic.—To annex to this parish all the east part of the third range of the parish of Saint Fabien, to Lambert Roussel's property, inclusively.
1086

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits ou priviléges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre Chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 24 septembre 1877. 6773

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCE OF RULES RELATING TO NOTICES FOR PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privilege or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the english and french languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of $200, besides the cost of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

ROBERT LEMOINE,
Clerk of the Senate.
ALFRED PATRICK,
Clerk of the Commons,
Canada.

Ottawa, 24th September, 1877. 6774

Demandes au Parlement.

La compagnie dite "The Montreal city Passenger Railway Company" s'adressera à la Législature de Québec pendant la présente session et sans délai, pour obtenir un acte pour réduire son capital en annulant la souscription du capital non payé, faite en vertu d'une résolution des actionnaires, passée le deuxième jour de novembre 1876, et pour changer le mode de payer les dividendes.

JOHN G. R. DRISCOLL,
Secrétaire.

Montréal, 24 janvier 1878. 715 3

AVIS.

"The Reformed Episcopal Church of Canada," s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, pour obtenir un acte autorisant le ministre de cette église à célébrer le mariage, et de tenir les registres de baptême, mariages et sépultures.

Montréal, 16 janvier 1878. 471 3

Avis public est par le présent donné que demande sera faite durant la présente session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte pour amender l'acte 39 Victoria, chapitre 50, intitulé: "Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke."

WILLIAM B. IVES,
Maire.
WILLIAM GRIFFITH,
Secrétaire-Trésorier.

Sherbrooke, 24 janvier 1878. 729 3

Applications to Parliament.

The Montreal City Passenger Railway Company, will apply to the Legislature of Quebec at its present session and without delay, for an act to reduce its capital stock by cancelling the subscription of unpaid stock made under the authority of a resolution of the shareholders, passed on the second day of November 1876, and to change the mode of paying dividends.

JOHN G. R. DRISCOLL,
Secretary.

Montreal, 24th January, 1878. 716

NOTICE.

The Reformed Episcopal Church of Canada, will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its present session, for an act authorizing the minister of that church to solemnize matrimony and to keep registers of baptism, marriages and burials.

Montreal, 16th January, 1878. 472

Public notice is hereby given that application will be made during the present session of the Quebec Legislature, for an act to amend the act 39th Victoria, cap. 50, intituled: "An act to incorporate the city of Sherbrooke."

WILLIAM B. IVES,
Mayor.
WILLIAM GRIFFITH,
Secretary Treasurer.

Sherbrooke, 24th January, 1878. 730

Avis Divers.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 2005.

Dame Henriette Charby, de la paroisse de Saint-Damase, épouse de Jacques Jodoin, cultivateur, du même lieu, duement autorisée par justice à ester en jugement aux fins de la présente demande, Demanderesse ;

vs.

Le dit Jacques Jodoin, Défendeur.

Une action en séparation de biens a émané ce jour contre le Défendeur.

FONTAINE & MORISON,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 29 janvier 1878. 997

AVIS DE DISSOLUTION.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés John McMillan, Kirk et Henry H. F. Hughes sous les nom et raison de Douglass, Kirk & Cie., comme épicier, en gros, a été ce jour dissoute de consentement mutuel. M. Hughes se retirant. Toutes dettes dues envers ou par la ci-devant société seront réglées par M. Kirk, qui a pleine et entière autorisation de collecter et donner quitance.

JOHN M. KIRK,
H. H. FRED. HUGHES,

Montréal, 1er janvier 1878.

En conséquence que ce dessus, nous soussignés, avons ce jour formé une société et continuerons les dites affaires comme ci-devant au même lieu, sous les nom et raison de

KIRK, LOCKERBY & Cie.,
JOHN M. KIRK,
DAVID L. LOCKERBY,

Montréal, 28 janvier 1878. 1055

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Joliette. }

Dame Alphonsine Marcille, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, épouse de Alexis Tremblay, hôtelier, du même lieu, et cette dernière dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Alexis Tremblay, hôtelier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le vingt-quatrième jour de janvier courant, rapportable le premier jour de mars prochain (1878).

J. BEAUPRÉ,
Avocat de la Demanderesse.

Joliette, 24 janvier 1878. 791 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saguenay. } No. 356.

Dame Clarisse Girard, de la paroisse Saint-Irénée, dans le dit district de Saguenay, épouse de Joseph Gosselin, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Gosselin, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée en cette cause.

J. S. PERRAULT,
Avocat de la Demanderesse.

Malbaie, 22 janvier 1878. 665 3

La société commerciale existant ci-devant entre les soussignés sous les nom et raison de B. Levin & Cie., a été ce jour dissoute de consentement mutuel.

B. LEVIN,
SIMON SILVERMAN,
GEO. BOULTER.

Montréal, 24 décembre 1877. 741 3

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. } No. 2005.

Dame Henriette Charby, of the parish of Saint Damase, wife of Jacques Jodoin, farmer, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings for the purposes of this action, Plaintiff ;

vs.

The said Jacques Jodoin, Defendant.

An action for separation as to property has been this day instituted against the Defendant.

FONTAINE & MORISON,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Hyacinthe, 29th January, 1878. 998

NOTICE OF DISSOLUTION.

The co-partnership hitherto existing between the undersigned, John McMillan, Kirk, and Henry H. F. Hughes, under the name of Douglass, Kirk & Co., as wholesale grocers, was this day dissolved by mutual consent. Mr. Hughes retiring. All debts due to or by the late firm will be settled by Mr. Kirk, who is fully authorized to collect and discharge the same.

JOHN M. KIRK,
H. H. FRED. HUGHES,

Montreal, 1st January, 1878.

In connection with the above, we, the undersigned, have this day entered into co-partnership, and will continue the said business as heretofore on the same premises, under the name or style of

KIRK, LOCKERBY & Co.,
JOHN M. KIRK,
DAVID L. LOCKERBY,

Montreal, 28th January, 1878. 1056

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Joliette. }

Dame Alphonsine Marcille, of the town of Joliette, in the district of Joliette, wife of Alexis Tremblay, hotel keeper, of the same place, and duly authorized to proceed herein, Plaintiff ;

vs.

Alexis Tremblay, hotel keeper, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the twenty fourth day of January instant, returnable on the first day of March next, (1878.)

J. BEAUPRÉ,
Attorney for Plaintiff.

Joliette, 24th January, 1878. 792

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saguenay. } No. 356.

Dame Clarisse Girard, of the parish of Saint Irénée, in the said district of Saguenay, wife of Joseph Gosselin, merchant, of the same place, duly authorised *à ester en justice,* Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Gosselin, Defendant.

An action for separation as to property has been, this day, instituted in this cause.

J. S. PERRAULT,
Attorney for Plaintiff.

Malbaie, 22nd January, 1878. 666

The commercial partnership heretofore existing between the undersigned, under the name of "B. Levin & Co.," has been this day dissolved by mutual consent.

B. LEVIN,
SIMON SILVERMAN,
GEO. BOULTER.

Montreal, 24th December, 1877. 742

Province de Québec, District de Montréal. No. 192. } *Cour Supérieure.—Montréal*

Dame Isabelle *alias* Isabella Berry, de la cité et du district de Montréal, épouse de W. Robert Smith, gentilhomme, de la dite cité de Montréal, dûement autorisée à ester en justice à l'effet des présentes, Demanderesse ; contre le dit W. Robert Smith, gentilhomme, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour contre le défendeur, rapportable le trente et un de janvier courant.

L. L. MAILLET,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 16 janvier 1878. 799 2

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure—Montréal.*

Avis est donné par les présentes que Dame Mary Ann Gray, épouse de Paul Tiger *alias* Taggart, de la cité de Montréal, a institué une action No. 2095, en séparation de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 29 janvier 1878. 801 2

Province de Québec, District de Montréal, No. 1649. } *Cour Supérieure Montréal.*

Mary Peacock, des cité et district de Montréal, épouse de William Chester *alias* William E. Chester, briquetier et constructeur, des mêmes lieux, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ; contre le dit William Chester *alias* William E. Chester, Défendeur.

La dite demanderesse dûment autorisée à ester en justice, a intenté une action en séparation de biens contre son mari le dit défendeur.

J. & W. A. BATES,
Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 9 janvier 1878. 389 4

Province de Québec. District de Montréal. } *Cour Supérieure.* No. 72.

Dame Margaret Smith, de la cité et du district de Montréal, épouse de Daniel Ford, menuisier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, aux fins des présentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit Daniel Ford, menuisier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été émanée ce jour au greffe de cette cour, à Montréal.

THIBAULT & McGOWN,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 7 janvier 1878. 211 5

Province of Quebec, District of Montreal. No. 192. } *Superior Court—Montreal.*

Dame Isabelle *alias* Isabella Berry, of the city and district of Montreal, wife of W. Robert Smith, gentleman, of the said city of Montreal, duly authorized to proceed herein, Plaintiff ; against the said W. Robert Smith, gentlemen, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted this day against the defendant, returnable the thirty first day of January instant.

L. L. MAILLET,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 16th January, 1878. 800

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court—Montreal*

Notice is hereby given that Mrs. Mary Ann Gray, wife of Paul Tiger *alias* Taggart, of the city of Montreal, has instituted an action No. 2095, for separation as to property.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.

Montreal, 29th January, 1878. 802

Province of Quebec, District of Montreal, No. 1649. } *Superior Court Montreal.*

Mary Peacock, of the city and district of Montreal, wife of William Chester *alias* William E. Chester, of the same place, bricklayer and builder, and duly authorized *en justice, à ester en justice,* Plaintiff ; against the said William Chester *alias* William E. Chester, Defendant.

The said plaintiff duly authorized *en justice, à ester en justice,* has instituted an action for separation of property *en séparation de biens* against her husband, the said defendant.

J. & W. A. BATES,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 9th January, 1878. 390

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Margaret Smith, of the city and district of Montreal, wife of Daniel Ford, joiner, of the same place, duly authorized to proceed herein, Plaintiff ;

vs.

The said Daniel Ford, of the same place, joiner, Defendant.

An action for separation as to property has been this day instituted in this court, at Montreal.

THIBAULT & McGOWN,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 7th January, 1878. 212

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Philéas H. Villeneuve, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le onzième jour de mars prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

PHILEAS H. VILLENEUVE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 4 février, 1878. 985

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Phileas H. Villeneuve, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the eleventh day of March next, he will apply to the said court for a confimation of the discharge thereby effected.

PHILEAS H. VILLENEUVE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 4th February, 1878. 986

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de George Poulter, failli.

Le douzième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE POULTER,
Par HALL, WHITE, & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 1er février 1878. 987

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Goulet, hôtelier, de la ville de Joliette, failli.

Je, soussigné, Adolphe Magnan, syndic officiel, de la ville de Joliette, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations sous un mois.

A. MAGNAN,
Syndic.

Joliette, 1er février 1878. 1089

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Buron, marchand, de la ville de Joliette, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Joliette, mardi, le dix-neuvième jour de février prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires généralement.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 1er février 1878. 1027

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Joliette.

Desmarteau & Cie., Demandeurs ; vs. Alexis Tremblay, hôtelier, de la ville de Joliette, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon bureau, en la ville de Joliette, mardi, le dix-neuvième jour de février courant, à deux heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires généralement.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 1er février 1878. 1025

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles M. Roy, failli.

Je, le soussigné, ai été appointé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

LOUIS M. COUTLÉE,
Syndic.

Aylmer, 31 janvier 1878. 1043

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Garant, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de février courant, après lequel le dividende sera payé.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau, Bâtisses de la Banque Union,
Basse-Ville, No. 56, rue Saint-Pierre.
Québec, 6 février 1878. 1031

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of George Poulter, an Insolvent.

On the twelfth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE POULTER,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 1st February, 1878. 988

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Goulet, hotel-keeper, of the town of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Magnan, official assignee, of the town of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims within one month.

A. MAGNAN,
Assignee.

Joliette, 1st February, 1878. 1090

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Edmond Buron, merchant, of the town of Joliette, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his goods to me. Creditors are notified to meet at my office, in the town of Joliette, on Tuesday, the nineteenth day of February instant, at ten o'clock a. m., to receive statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of matters generally.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 1st February, 1878. 1028

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Joliette.

Desmarteau & Co., Plaintiffs ; vs. Alexis Tremblay, hotel-keeper, of the town of Joliette, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause. Creditors are notified to meet at my office, in the town of Joliette, on Tuesday, the nineteenth day of February instant, at two o'clock p. m., to receive statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of matters generally.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 1st February, 1878. 1026

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles M. Roy, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS M. COUTLÉE,
Assignee.

Aylmer, 31st January, 1878. 1044

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THEREON.

In the matter of F. X. Garant, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of February instant, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,
Assignee.

Office, Union Bank Buildings,
No. 56, Saint Peter street.
Quebec, 6th February, 1878. 1032

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Patton, failli.

Le douzième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, et pour la ratification de la décharge effectuée par l'acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et qu'il a déposé au bureau de cette cour.

CHARLES PATTON,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 8 février 1878. 1021

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec.
District de Saint-François } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Levi W. Wyman, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge, et le douzième jour de mars prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

LEVI W. WYMAN,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 8 février 1878. 1023

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

John Thompson, marchand, de la cité de Montréal, district de Montréal, Demandeur ; vs. Honoré Durand, hotelier et commerçant, de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, le vingtième jour de février courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 6 février 1878. 1035

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Cunningham, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Je soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 6 février 1878. 1037

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

James Watts, de la cité de Montréal, Demandeur ; vs. Octave Pilon, de la paroisse de Sainte-Anne, dans le district de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, vendredi, le vingt-deuxième jour de février A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 5 février 1878. 1079

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Patton, an Insolvent.

On the twelfth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act, and for a confirmation of the discharge effected by the deed of composition and discharge executed by his creditors, and which he has filed in the office of this court.

CHARLES PATTON,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 8th February, 1878. 1022

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec.
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Levi W. Wyman, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, and on the twelfth day of March next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LEVI W. WYMAN,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 8th February, 1878. 1024

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

John Thompson, merchant, of the city of Montreal, district of Montreal, Plaintiff ; vs. Honoré Durand, hotel keeper and trader, of the parish of Saint Antoine de la Rivière du Loup, district of Three Rivers, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the twentieth day of February instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Official assignee.

Three Rivers, 6th February, 1878. 1036

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Cunningham, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 1038

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

James Watts, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Octave Pilon, of the parish of Sainte-Anne, in the district of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the twenty second day of February A. D. 1878, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 5th February, 1878. 1080

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Bergeron, de la Côte des Neiges, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Charles Ovide Perrault, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 1er février 1878. 1077

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robt. Mitchell & Cie., faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 4 février 1878. 1039

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Stevenson, de Portage du Fort, dans le district d'Ottawa, marchand et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de d'Aylmer, jeudi, le vingt-unième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS M. COUTLÉE,
Syndic officiel.

Aylmer, 1er février 1878. 1091

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Edward G. Greene et Gavin Houstin, tous deux de Montréal, marchands et associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de E. G. Greene & Cie., Demandeurs ; vs. William McGarity et Isabella Drummond, épouse séparée de biens de Charles Duncan, tous de Montréal susdit, commerçants, et y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de McGarity et Duncan, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, vendredi, le vingt-deuxième jour de février courant, à trois heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Bureau d'Oliver & Miller,
No. 43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 4 février 1878. 1053

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cuthbert & Fils, de la cité de Montréal, fondeur de laiton, faillis.

Je, soussigné, William Rhind, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

WILLIAM RHIND,
Syndic.

Bureau de Rhind et Fulton,
26, rue Saint-François Xavier,
Montréal, 6 février 1878. 1049

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Antoine Bergeron, of Côte des Neiges, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Ovide Perrault, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street,
Montreal, 1st February, 1878. 1078

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robt. Mitchell & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Cre litors are requested to fyle their claims before me within one month.

EDWARD EVANS.
Official assignee.

Montreal, 4th February, 1878. 1040

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Stevenson, of Portage du Fort, in the district of Ottawa, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Aylmer, on Thursday, the twenty first day of February next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS M. COUTLÉE,
Official assignee.

Aylmer, 1st February, 1878. 1092

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Edward G. Greene and Gavin Houstin, both of Montreal, merchants and co-partners, there doing business together as such under the name and style of E. G. Greene & Co., Plaintiffs ; vs. William McGarity and Isabella Drummond, wife separate as to property of Charles Duncan, all of Montreal aforesaid, traders, and there doing business together as such under the name and style of McGarity and Duncan, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet in my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Friday, the twenty second day of February next, at three o'clock p. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Office of Oliver & Miller,
No. 43, Saint François Xavier street.
Montreal, 4th February, 1878. 1054

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Cuthbert & Son, of the city of Montreal, brass foundery, Insolvents.

I, the undersigned, William Rhind, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WILLIAM RHIND,
Assignee.

Office of Rhind and Fulton,
26, Saint-François Xavier street.
Montreal, 6th February, 1878. 1050

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Barnwell, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mercredi, le vingtième jour de février courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Western Chambers,
No. 22, rue Saint-Jean,
Montréal, 1er février 1878. 1041

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert A. Wales, de Dunham Est, P. Q., failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le vingt-unième jour de février courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau d'Oliver & Miller,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 février 1878. 1051

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Smith, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 6 février 1878. 1087

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. David Pelletier, de la cité de Montréal, fabricant de chaussures et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de février A. D. 1878, après lequel les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 6 février 1878. 1073

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Marie Anne Emilie Primeau, veuve de feu J. Elie Gingras et Edouard Langlois, tous deux de la cité de Québec, faisant affaires comme épiciers, sous les nom et raison de Gingras & Langlois, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Québec, lundi, le dix-huitième jour de février courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Syndics & Comptables.
Québec, 2 février 1878. 1065

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Barnwell, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Wednesday, the twentieth day of February instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Western Chambers,
No. 22, Saint James street,
Montreal, 1st February, 1878. 1042

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert A. Wales, of East Dunham, P. Q., an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until Thursday, the twenty first day of February instant, after which dividend will be paid.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 6th February, 1878. 1052

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Smith, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 6th February, 1878. 1088

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. David Pelletier, of the city of Montreal, boot and shoe manufacturer and trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of February, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 6th February, 1878. 1074

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Marie Anne Emilie Primeau, widow of the late J. Elie Gingras and Edouard Langlois, both of the city of Quebec, trading as grocers, under the name and firm of Gingras & Langlois, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Richelieu Block, Dalhousie street, Quebec, on Monday, the eighteenth day of February instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Assignees and Accountants.
Quebec, 2nd February, 1878. 1066

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de St. François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Urbain Legendre, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par par ses créanciers, et lundi, le onzième jour de mars prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

URBAIN LEGENDRE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 7 février 1878. 1081

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Terence Smith, de Chapeau Village, Ile-aux-Allumettes, province de Québec, marchand et cultivateur, failli.

Les créanciers du susdit failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 89 et 91, rue Rideau, en la cité d'Ottawa, vendredi, le vingt-deuxième jour de février 1878, à deux heures p. m., pour recevoir un rapport et pour revoquer la nomination des inspecteurs, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. BASKERVILLE,
Syndic.

Ottawa, 5 février 1878. 1045

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Benjamin Paquet, de Saint-Nicolas, failli.

Le failli m'a fait une session de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, Bloc Richelieu, rue Dalhousie, Québec, samedi, le vingt troisième jour de février courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Syndics et comptables.
Québec, 6 février 1878. 1063

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits de la vente des lots numéros 1224 et 1292, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-sixième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 6 février 1878. 1075

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William C. Ford, des cité et district de Montréal, confiseur, failli.

Le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dites actes, le onzième jour de mars prochain.

WILLIAM C. FORD,
By HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 1er février 1878. 1129

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of St. Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Urbain Legendre, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the eleventh day of March next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

URBAIN LEGENDRE,
Per HALL, WHYTE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 7th February, 1878. 1082

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Terence Smith, of Chapeau Village, Allumettes Islands, province of Quebec, general merchant and farmer, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are notified to meet at my office, 89 and 91, Rideau street, in the city of Ottawa, on Friday, the twenty second day of February, 1878, at two o'clock p. m., to receive a report and for the revoking of the appointment of inspectors, and for the ordering of the estate generally.

P. BASKERVILLE,
Assignee.

Ottawa, 5th February, 1878. 1046

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Benjamin Paquet, of Saint-Nicolas, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Richelieu Block, Dalhousie street, Quebec, on Saturday, the twenty third day of February instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Assignees and accountants.
Quebec, 6th February, 1878. 1064

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Brunet, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A dividend upon the proceeds of sale of lots numbers 1224 and 1292, upon the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, in the city of Montreal, has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty sixth day of February, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 6th February, 1878. 1076

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William C. Ford, of the city and district of Montreal, confectioner, an Insolvent.

The said Insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts, on the eleventh day of March next.

WILLIAM C. FORD,
By HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 1st February, 1878. 1130

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de H. Mederic Leblanc, de la paroisse de Saint-Jacques L'Achigan, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-sixième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. MAGNAN,
Syndic.

Joliette, 6 février 1878. 1071

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Rimouski. }

Dans l'affaire de Perrault & Dastous, marchands, de Sainte-Luce, faillis.

Le septième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge, tant individuellement que comme membre de la dite société.

ELZEAR DASTOUS,
Par TOUSIGNANT & ASSELIN,
Ses procureurs *ad litem.*

Rimouski, 31 janvier 1878. 917 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Denis Gervais, de la cité de Montréal, charron et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint Jacques,
Montréal, 26 janvier 1878. 829 2

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Philippe Benoit, de la cité de Montréal, failli.

Le septième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PHILIPPE BENOIT,
Par Z. RENAUD,
855 2 Son procureur *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Sleeth, senior, des cité et district de Montréal, marchand de bois et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
64, 66 & 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 24 janvier 1878. 825 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. Sarony Lambert, de la cité de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le dix-neuvième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 janvier 1878. 875 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of H. Mederic Leblanc, of the parish of Saint-Jacques L'Achigan, trader, an Insolvent.

A first and final divident shet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty sixth day of February, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

A. MAGNAN,
Assignee.

Joliette, 6th February, 1878. 1072

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Rimouski. }

In the matter of Perrault & Dastous, merchants, of Sainte Luce, Insolvents.

On the seventh day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge, individually as well as member of the said partnership.

ELZEAR DASTOUS,
Per TOUSIGNANT & ASSELIN,
His attorneys *ad litem.*

Rimouski, 31st January, 1878. 918

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Denis Gervais, of the city of Montreal, carriage maker and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, Saint James street,
Montreal, 26th January, 1878. 830

Canada.
Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montreal.

In the matter of Philippe Benoit, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the seventh day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PHILIPPE BENOIT,
By Z. RENAUD,
856 His attorney *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of David Sleeth, senior, of the city and district of Montreal, wood merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
64, 66 & 68, Saint James street,
Montreal, 24th January, 1878. 826

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. Sarony Lambert, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared in this matter and is opened to objections until Tuesday, the nineteenth day of February, A. D. 1878, after which date the said dividend will be payable.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 30th January, 1878. 8

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de D. S. Giraldi, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 25 janvier 1878. 827 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Odilon T. Paradis, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. JOS LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
64, 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 janvier 1878. 833 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. Bruno Labelle, des cité et district de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 24 janvier 1878. 823 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes du produit de la vente des lots de subdivision Nos. 1042 et 1043, du numéro 15, aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 30 janvier 1878. 817 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure— Montréal.*
District de Montréal. } No. 941.

Dans l'affaire de Ovide Malo, des cité et district de Montréal, tailleur, faisant affaires en la dite cité et district, sous les nom et raison de O. Malo & Cie., marchands tailleurs, et Alphonse Doutre, syndic, failli.

Le premier jour de mars prochain, A. D. 1878, le failli s'adressera à l'un des juges de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. Le dit syndic s'adressera aussi le même jour au dit juge pour obtenir sa décharge comme syndic en cette affaire.

OVIDE MALO,
OVIDE MALO & CIE., failli.
ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.
Par leur procureur *ad litem.*
J. B. DOUTRE.

Montréal, 24 janvier 1878. 747 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of D. S. Giraldi, of the city of Montreal, saloon keeper and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 25th January, 1878. 828

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Odilon T. Paradis, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
64, 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 28th January, 1878. 834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of P. Bruno Labelle, of the city and district of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64, 66 & 68, Saint James street.
Montreal, 24th January, 1878. 824

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Brunet, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A dividend upon the proceeds of sale of lots subdivision numbers 1042 and 1043, of number 15, on the official plan and book of reference of Saint Jean Baptiste village, have been declared open to objection until the nineteenth day of February A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 30th January, 1878. 818

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court— Montreal.*
District of Montreal. } No. 941.

In the matter of Ovide Malo, of the city and district of Montreal, tailor, doing business in the said city and district, under the name and style of O. Malo & Co., merchant tailors, and Alphonse Doutre, assignee, an Insolvent.

On the first day of March next, A. D. 1878, the undersigned insolvent will apply to a judge of the said court for discharge under the said act. The said assignee will so apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

OVIDE MALO,
OVIDE MALO & Co., Insolvent.
ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.
By their attorney *ad litem.*
J. B. DOUTRE.

Montreal, 24th January, 1878. 748

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Park, junior, failli.

Mardi, le vingt-sixième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES PARK, jr.,
Par LUNN & DAVIDSON,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 janvier 1878. 639 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Boyer, négociant, de la cité et district de Montréal, failli.

Lundi, le quatrième jour de mars prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

CHARLES BOYER,
Par ARCHAMBAULT & DAVID,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 janvier 1878. 691 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 436.

Dans l'affaire de François-Xavier Garant, failli.

Le premier jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS-XAVIER GARANT,
Par MIVILLE DECHÊNE,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 26 janvier 1878. 789 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Normand Paulet, failli.

Le premier jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du susdit acte.

NORMAND PAULET,
Par MATHIEU & GAGNON,
Ses avocats et procureurs *ad litem.*

Sorel, 9 janvier 1878. 405 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de François Xavier Guérin et Hilaire L. Guérin, tous deux marchands de Montréal, et y faisant affaires sous la raison sociale de F. & H. Guérin, faillis.

Jeudi, le vingt et un février prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

F. & H. GUERIN,
Par GEOFFRION, RINFRET,
ARCHAMBAULT & DORION,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 15 janvier 1878. 463 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Beauharnois. } *Cour Supérieure,*
Montréal.

Dans l'affaire de John C. Bruce, failli.

Mardi, le vingt-sixième jour de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. & W. ROBERTSON,
Procureurs du failli.

Beauharnois, 11 janvier 1878. 391 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Park, jr., an Insolvent.

On Tuesday, the twenty sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES PARK, jr.,
By LUNN & DAVIDSON,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 23rd January, 1878. 640

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Boyer, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Monday, the fourth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

CHARLES BOYER,
By ARCHAMBAULT & DAVID.
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 23rd January, 1878. 692

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada.
Province of Quebec.
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 436.

In the matter of François-Xavier Garant, an Insolvent.

On the first day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANÇOIS XAVIER GARANT,
By G. MIVILLE DECHÊNE,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 26th January, 1878. 790

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Normand Paulet, an Insolvent.

The first day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

NORMAND PAULET,
By MATHIEU & GAGNON,
His attorneys *ad litem.*

Sorel, 9th January, 1878. 406

INSOLVENT ACT OF 1875 AN D AMENDMENT

Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of François Xavier Guérin and Hilaire L. Guérin, both of Montreal, and carrying on business together there under the name, style and firm of F. & H. Guérin, Insolvents.

On Thursday, the twenty first day of February next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

F. & H. GUERIN,
By GEOFFRION, RINFRET,
ARCHAMBAULT & DORION,
Their attorneys *at litem.*

Montreal, 15th January, 1878. 464

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada.
Province of Quebec,
District of Beauharnois. } *Superior Court*
Montreal.

In the matter of John C. Bruce, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. & W. ROBERTSON,
Attorneys for insolvent.

Beauharnois, 11th January, 1878. 392

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de William A. Smith, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de W. A. Smith & Cie., failli.

Mercredi, le treizième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM A. SMITH,
Par DAVIDSON & CUSHING,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 10 janvier 1878. 329 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Beauharnois.*
District de Beauharnois.

Dans l'affaire de William H. Smith, ci-devant de Hichinbrooke, maintenant de Saint-Armand, district de Bedford, failli.

Mardi, le vingt-sixième jour de février prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 17 janvier 1878. 551 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska.

Dans l'affaire de Joseph Dionne, failli.

Mardi, le dix-neuvième jour de mars prochain (1878), le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH DIONNE,
Par LANGLOIS, ANGERS, LARUE & ANGERS,
Ses procureurs *ad litem.*

Kamouraska, 17 janvier 1878. 597 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. No. 1197.

Dans l'affaire d'Adolphe D'Aoust et Elie Brisbois, tous deux de la cité de Winnipeg, province de Manitoba, dans la Puissance du Canada, marchands et commerçants, tous deux individuellement et comme faisant affaires en société dans la dite cité de Winnipeg, et en la cité de Montréal, sous les nom et raison de D'Aoust et Brisbois, faillis.

Le premier jour de mars prochain A. D. 1878, le soussigné s'adressera à l'un des juges de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

ELIE BRISBOIS,
failli.
Par J. B. DOUTRE,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 24 janvier 1878. 745 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits de la vente du lot de subdivision numéro treize, du numéro officiel six cent cinquante deux, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 30 janvier 1878. 815 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of William A. Smith, of the city o Montreal, merchant and trader, there doing business under the name and firm of W. A. Smith & Co., an Insolvent.

On Wednesday, the thirteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM A. SMITH,
Per DAVIDSON & CUSHING.
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 10th January, 1878. 330

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court—Beauharnois.*
District of Beauharnois.

In the matter of William H. Smith, formerly of Hichinbrooke, now of Saint Armand, district of Bedford, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty sixth day of February next, the said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 17th January, 1878. 552

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Kamouraska.

In the matter of Joseph Dionne, an Insolvent.

Tuesday, the nineteenth day of March next (1878) the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH DIONNE,
Per LANGLOIS, ANGERS, LARUE & ANGERS,
His attorneys *ad litem.*

Kamouraska, 17th January, 1878. 598

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montreal. No. 1197.

In the matter of Adolphe D'Aoust and Elie Brisbois, both of the city of Winnipeg, province of Manitoba, in the Dominion of Canada, merchants and traders, both individually and as carrying on business in co-partnership in said city of Winnipeg, and in the city of Montreal, under the name style and firm of D'Aoust and Brisbois, Insolvents.

On the first day of March next A. D. 1878, the undersigned will apply to a judge of the said court for his discharge under the said act.

ELIE BRISBOIS,
Insolvent.
By J. B. DOUTRE,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 24th January, 1878. 746

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Brunet, of the city of Montréal, contractor and trader, an Insolvent.

A dividend upon the proceeds of sale of lot subdivision number thirteen, of official number six hundred and fifty two, on the official plan and book of reference of the Saint Louis ward, of the city of Montreal, has been declared open to objection until the nineteenth day of February A. D. 1878, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 30th January, 1878. 816

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska.

Dans l'affaire de Dionne & Dessaint, faillis.

Mardi, le dix-neuvième jour de mars prochain (1878), le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH DIONNE,
Par LANGLOIS, ANGERS, LARUE & ANGERS,
Ses procureurs *ad litem.*

Kamouraska, 17 janvier 1878. 599 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de William Ellisson, failli.

Le deuxième jour de mars prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS J. MOLONY,
Procureur du réquérant.

Québec, 26 janvier 1878. 785 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Thos. Slack, des cité et district de Montréal, faisant affaires en la dite cité comme marchand et manufacturier d'huile lubrifiée, sous les nom et raison de Slack & Cie., failli.

Samedi, le deuxième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

THOMAS SLACK,
Par ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 24 janvier 1878. 761 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Hamilton, des cité et district de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, et y faisant affaires seul sous les nom et raison de Hamilton & Cie., failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 66 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le dix-neuvième jour de février 1878, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 66 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 30 janvier 1878. 821 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Denis Gervais, des cité et district de Montréal, charron et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 66 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le dix-neuvième jour de février 1878, à trois heures p. m., pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 66 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 30 janvier 1878. 819 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Kamouraska.

In the matter of Dionne & Dessaint, Insolvents.

The undersigned will on Tuesday, the nineteenth day of March next, (1878), apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH DIONNE,
Per LANGLOIS, ANGERS, LARUE & ANGERS,
His attorneys *ad litem.*

Kamouraska, 17th January, 1878. 600

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of William Ellisson, an Insolvent.

On the second day of March next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

THOMAS J. MOLONY,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 26th January, 1878. 786

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Thos. Slack, of the city and district of Montreal, carrying on business in the said city as dealer in and manufacturer of lubricating oil, under the name style and firm of Slack & Co., an Insolvent.

On Saturday, the second day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

THOMAS SLACK,
By ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 24th January, 1878. 762

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Antoine Hamilton, of the city and district of Montreal, dry goods merchant and trader, and there doing business alone under the name and style of Hamilton & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named Insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 66 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of February, 1878, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 66 to 68, Saint James street.
Montreal, 30th January 1878. 822

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Denis Gervais, of the city and district of Montreal, carriage maker and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 66 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the nineteenth day of February, 1878, at three o'clock p. m., to take into consideration, the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 66 to 68, Saint James street,
Montreal, 30th January, 1878. 820

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Benard, de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende sur les produits de vente des lots officiels Nos. 546, 53 et partie du lot 18, du quart er Saint-Jacques, a été préparé sujet à objection jusqu'au dix-neuvième jour de février prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 janvier 1878. 873 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lalonde & Prieur, de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçants, faillis.

Un troisième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de février, A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 janvier 1878. 955 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint François.

Dans l'affaire de Parker T. Baldwin, du village de Coaticook, dans le dit district de Saint-François, manufacturier, failli.

Le onzième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PARKER T. BALDWIN,
Par DOAK & CALDER,
Ses procureurs *ad litem.*
Sherbrooke, 29 janvier 1878. 861 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Tourville, de Montréal, marchand de chaussures et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 janvier 1878. 953 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dansl'affaire de Dame Georgianna Martineau, épouse séparée de biens de Louis Fontaine, de la cité de Québec, marchande publique, faisant affaires en la dite cité, sous les nom et raison de Louis Fontaine, faillie.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, mardi, le dix-neuvième jour de février 1878, à une heure de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité des créanciers et les trois quarts en valeur tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte étant de payer vingt-cinq centins dans la piastre comptant.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
No. 51, rue Dalhousie.
Québec, 1er février 1878. 973 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of F. X. Benard, trader, of Montréal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of the sale of the official lots Nos. 546, 53 and part of lot No. 18, of Saint James ward, has beenprepared subject to objection until the nineteenth day of February next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 30th January, 1878. 874

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Lalonde & Prieur, of Montreal, dry goods merchants and traders, Insolvents.

A third and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eighteenth day of February, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 29th January, 1878. 956

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Parker T. Baldwin, of the village of Coaticook, in said district of Saint Francis, manufacturer, an Insolvent.

On the eleventh day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PARKER T. BALDWIN,
Per DOAK & CALDER,
His attorneys *ad litem.*
Sherbrooke, 29th January, 1878. 862

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles Tourville, of Montreal, dealer in boots and shoes, trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eighteenth day of February, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 29th January, 1878. 954

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Georgianna Martineau, wife separated as to property of Louis Fontaine, trading at Quebec, under the name, style and firm of Louis Fontaine, an Insolvent.

Creditors are notified to meet at my office, on Tuesday, the nineteenth day of February 1878, at one o'clock p. m., to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to have been signed by the majority of the creditors and the three fourths in value as required by law. The conditions of the said deed being to pay twenty five cents in the dollar cash.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
No. 51, Dalhousie street.
Quebec, 1st February, 1878. 974

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Renaud, de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un troisième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de février 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 janvier 1878. 951 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Chabot, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de février A. D. 1878.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 janvier 1878. 949 2

ACTE DE FALLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Anthony McKeand et James McKeand Cochrane, tous deux des cité et district de Montréal, faisant affaires en société comme marchands à commission, sous les nom et raison de Anthony McKeand et Cie., faillis.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant mois sous un mois, et avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, No. 11, rue Saint-Sacrement, mercredi, le vingtième jour de février 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération l'offre de composition de dix centins dans la piastre sur toutes les dettes payables comptant quand l'acte de composition sera complété, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
Montréal, 31 janvier 1878. 947 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Renaud, of Montreal, dry good merchant and trader, an Insolvent.

A third and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eighteenth day of February, 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 29th January, 1878. 952

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Chabot, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eighteenth day of February, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 29th January, 1878. 950

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Anthony McKeand and James McKeand Cochrane, both of the city and district Montreal, carrying on business as commission merchants in partnership, under the name and firm of Anthony McKeand & Co., Insolvents.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and notice is hereby given that a meeting of the creditors will be held within my office, No. 11, Saint Sacrament street, on Wednesday, the twentieth day of February, 1878, at eleven o'clock forenoon, to take into consideration an offer of composition of ten cents in the dollar, on the liabilities payable in cash of completion of deed of composition, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 31st January, 1878. 948

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*

No. 333.

Le quatrième jour de février mil huit cent soixante et dix-huit.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le Juge MACKAY.

Ovide David, Demandeur ;

vs.

Stanislas David, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, Défendeur ;

et

Divers opposants et réclamants.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Stanislas David, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite Gazette, accompagnées d'un état ou compte

Rules of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*

No. 333.

The fourth day of February, one thousand eight hundred and seventy eight.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MACKAY,

Ovide David, Plaintiff ;

vs.

Stanislas David, farmer, of the parish of Saint Joseph de Chambly, in the district of Montreal, Defendant ;

and

Divers opposants and claimants.

The court doth order that, by a notice, in the french and english languages, to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Stanislas David, the defendant in this cause, who have not already fyled their claims, be now called upon to fyle them in this cause in the office, in Montreal, of the prothonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said Gazette, accompanied by statement or account with proper vou-

assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre,)
HUBERT, HONEY & GENDRON,
1005 P. C. S.

chers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order,)
HUBERT, HONEY & GENDRON,
1006 P. S. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Decelles, fils, entrepreneur, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessous mentionnés seront revendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente. à savoir:

Deux lots de terre situés au village de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle de Montréal, dans le district de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle de Montréal, sous les numéros cent cinq et cent dix (105 et 110)—avec une maison y érigée.

Pour être vendus en un seul lot, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, le VINGT-SIXIEME (26) jour de FEVRIER 1878, à UNE heure de l'après-midi. Le tout sujet au bail fait des dits terrains.

L. A. AUGER,
Syndic.
Saint-Jean, P. Q., 24 janvier 1878. 787 3
[Première publication, 26 janvier 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.
No. 1601.

Dans l'affaire de Charles E. Pariseau, failli; et Andrew B. Stewart, syndic; et Fredrick Lyster, acquéreur; et Andrew B. Stewart, requérant.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas, en vertu de l'ordre de l'Honorable M. le Juge Dorion, en date du 24 janvier 1878, sur requête du dit syndic pour la revente pour fausse enchère, à la folle enchère de Fredrick Lyster, de la cité de Montréal, commerçant. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, avant les

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean Baptiste Decelles, junior, contractor, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables properties, will be resale at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days nextpreceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within sixdays next after the day of sale, to wit:

Two lots of land situate in the village of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle de Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle de Montréal, as numbers one hundred and five and one hundred and ten (105 and 110)—with a house thereon erected.

To be sold in one lot, at the church door of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, on the TWENTY SIXTH (26) day of FEBRUARY 1878, at ONE o'clock in the afternoon. The whole subject to the lease made of the said lots.

L. A. AUGER,
Assignee.
Saint John's, P. Q., 24th January, 1878. 788
[First published, 26th January, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec.
District of Montreal,
No. 1601.

In the matter of Charles E. Pariseau, Insolvent; and Andrew B. Stewart, assignee; and Fredrick Lyster, purchaser; and Andrew B. Stewart, petitioner.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place hereinafter mentioned, by virtue of the order of the Honorable Mr. Justice Dorion, of the 24th January, 1878, on petition of the said assignee for resale for false bidding, at the *folle enchère* of Fredrick Lyster, of the city of Montreal, trader. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppo-

quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une étendue de terre située dans le village de Coaticook, étant une partie du lot numéro vingt-huit (28), dans le deuxième rang du canton de Barnston, maintenant connue comme la moitié nord du lot numéro vingt-cinq (25), du dit canton, la dite étendue de terre composée des numéros trente-sept (37), trente-huit (38), trente-neuf et quarante (40), sur un plan de la propriété de la compagnie de bois de Coaticook, fait par Andrew William Lippé, arpenteur provincial, en date du quatorzième jour de septembre, mil huit cent soixante-quatorze, sur laquelle est construit un moulin à scie, avec bouilloire, scies, machines et accessoires, la dite propriété ayant été acquise par le dit failli de la dite compagnie de bois de Coaticook, par acte passé devant Mtre L. A. DesRosiers, notaire, le quatorzième jour de juillet A. D. 1875, et ayant été acquise par la dite compagnie de Richard Baldwin, par acte de vente enrégistré à Coaticook, le vingt-huitième jour de septembre mil huit cent soixante-onze. Reg. B. Vol. 1, fol. 202.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du village de Coaticook, MARDI, le DIX-NEUVIEME (19e) jour de FEVRIER A. D. 1878, à MIDI.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 28 janvier 1878. 759 2

[Première publication, 2 février 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire d'Edmond Angers, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une propriété située sur la rue Workman, dans le village de Sainte-Cunégonde, dans la municipalité de Montréal, étant les numéros 567 et 570, sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite municipalité, mesurant 60 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois à deux étages lambrissée en brique, contenant sept logements, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendue au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, LUNDI, le QUATRIEME jour de MARS A. D. 1878, à DIX heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 30 janvier, 1878. 843 2

[Première publication, 2 février 1878.]

sitions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain piece or parcel of land situate in the village of Coaticook, being a part of lot number twenty eigth (28), in the second range of the township of Barnston, and now known as the north half of lot number twenty five (25), of said township, said piece or parcel of land composed of numbers thirty seven (37), thirty eight (38), thirty nine and forty (40), on a certain plan of the property of the Coaticook Lumber Company, made by Andrew William Lippé, provincial land surveryor, bearing date the fourteenth day of September, one thousand eigth hundred and seventy four, on which there is erected a saw mill, with an engine boiler, saws, machinery and accessories, said property having been acquired by said insolvent from the said Coaticook Lumber Company, by deed passed before Mtre. L. A. DesRosiers, notary, on the fourteenth day of July A. D. 1875, and having been acquired by the said company from Richard Baldwin, by deed of sale registered at Coaticook, on the twenty eighth day of September, one thousand eight hundred and seventy one. Reg. B., vol. 1, fol. 202.

To be sold at the registry office of the village of Coaticook, on TUESDAY, the NINETEENTH (19th) day of FEBRUARY A. D. 1878, at the hour of TWELVE o'clock noon.

A. B STEWART,
Assignee.

Montreal, 28th January, 1878. 760

[First published, 2nd February, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Edmond Angers, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A property on Workman street, in the village of Sainte Cunégonde, in the municipality of Montreal, being numbers 567 and 570, on the official plan and book of reference of the said municipality, measuring 60 feet in front by 80 feet in depth, more or less, without warranty as to precise measurement—with a two story wooden building encased with brick, containing seven tenements, with other dependencies thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH A. D. 1878, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 30th January, 1878. 844

[First published, 2nd February, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Laliberté, de Québec, maître-voiturier, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres ppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé au faubourg Saint-Valier, de cette ville, étant le numéro deux, sur le niveau sud de la rue Saint-Joseph, contenant quarante pieds de front, et moins, s'ils s'y trouvent sur quarante-cinq pieds de profondeur, et moins s'ils s'y trouvent ; borné au nord à la rue Saint-Joseph, au sud au bout de la dite profondeur aux représentants de feu sieur Louis Boucher, au nord-est au numéro un, et au sud-ouest à un autre emplacement appartenant à Dame Julie Charland—avec ensemble la maison en briques rouge à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances, le pignon nord-est de la dite maison étant mitoyen avec sieur Louis Sansfaçon, étant partie du No. 1030 au cadastre. La vente faite sujet à payer au vingt-neuf septembre de chaque année aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, la somme de un louis deux chelins et demi courant, de rente annuelle foncière perpétuelle et non rachetable.

2. Un autre emplacement étant le numéro 22, situé dans la paroisse Saint-Roch de Québec, sur le niveau nord de la rue Notre-Dame des Anges, étant partie du No. 1041, du cadastre, contenant quarante pieds de front sur quarante-cinq pieds de profondeur, et moins s'il s'y trouve ; borné par devant au sud par la dite rue Notre-Dame des Anges, par derrière au lot No. 2, sur la rue Saint-Joseph, joignant d'un côté à l'ouest à Dame Veuve Remi Boucher, à l'est à François Hébert ou ses représentants, avec le droit de mitoyenneté en commun à la hauteur de dix pieds dans le mur de clôture en briques qui sépare la propriété de celle de François Hébert— avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ce dernier lot à être vendu sujet au paiement annuel aux Dames Religieuses de l'Hotel-Dieu de Québec, d'une livre deux chelins et demi couraut de rente perpétuelle foncière et non rachetable.

Pour être vendue au bureau du syndic, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, bâtisses de la Banque Union, MERCREDI, le VINGTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures avant-midi.

ODILON ROY,
Syndic.

Québec, 15 janvier 1877. 427 2

[Première publication, 19 janvier 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Tees Frères, de Montréal, faillis

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Laliberté, of Quebec, master carriage maker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, No. 56, Saint Peter street, Lower-Town, Quebec, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in Saint Valier suburbs, of this city, being number two, in the south alignment of Saint Joseph street, measuring forty feet in front, or less, as the case may be, by forty five feet in depth, or less as the case may be; bounded on the north by Saint Joseph street, in the south at the end of the said depth by the representatives of the late Mr. Louis Boucher, on the north east by number one, and on the south west by another lot belonging to Dame Julie Charland—with the two storey red brick house thereon erected, circumstances and dependencies, the right to the north east gable of the said house being in common with Mr. Louis Sanfaçon, being part of No. 1030, on the cadastre. Said sale to be made subject to the payment on the twenty ninth day of September of every year, to the Reverend Religious Ladies of the Hotel Dieu of Quebec, of the sum of one pound two shillings and six pence of an annual and irredeemable perpetual ground rent.

2. Another lot being No. 22, situate in the parish of Saint Roch de Quebec, on the north alignment of Notre-Dame des Anges street, being part of No. 1041, of the cadastre, measuring forty feet in front by forty five feet in depth, or less, as the case may be ; bounded in front to the south by Notre Dame des Anges street aforesaid, in rear by lot No. 2, on Saint Joseph street, on one side to the west Mrs. widow Remi Boucher, on the east by François Hébert or representatives, with the right of joint ownership to the height of ten feet of the brick wall which divides the said property from François Hebert's—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot to be sold subject to the yearly payment to the Religious Ladies of the Hotel Dieu of Quebec, of one pound two shillings and six pence currency, of perpetual and irredeemable ground rent.

To be sold at the assignee's office, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, Union Bank buildings, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon.

ODILON ROY,
Assignee.

Quebec, 15th January, 1778. 428

[First published, 19th January, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDEMENTS THERETO.

In the matter of Tees Bros., of Montreal, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All per-

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 353, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une certaine étendue de terre sise et située dans le canton de Brome, dans le district de Bedford, connue et désignée comme formant partie du lot numéro trois, dans le deuxième rang des lots du dit canton, contenant environ quatre acres, deux vergées et neuf perches carrés en superficie, plus ou moins—avec un moulin à scie et autres bâtisses sus-érigées, aussi les droits des faillis sur un pouvoir d'eau, écluse, etc., etc.

Pour être vendue au palais de justice, à Sweetsburg, au bureau du shérif, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre Dame,
Montréal, 17 janvier 1878. 539 2
[Première publication, 19 janvier 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Damase Leclair, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de pocédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal,avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre ou emplacements sis et situés au dit village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi comme les numéros cent quatre-vingt-six et cent quatre-vingt-sept, du cadastre fait et préparé pour le dit village Saint-Jean-Baptiste—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus par encan public, au plus haut et dernier enchérisseur, à mon bureau, en la cité de Montréal, JEUDI, le VINGTIEME jour de MARS prochain, (1878), à DEUX heures de l'après-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal. 613 2
[Première publication, 26 janvier 1878.]

sons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next proceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain piece or parcel of land situate and lying in the township of Brome, in the district of Bedford, known and distinguished as forming part of lot number three, in the second range of lots in the said township, containing about four acres, two rods and nine square perches in superficies, more or less—with a saw mill and other buildings thereon erected, also the Insolvents' rights to water power, dam, &c., &c.

To be sold at the court house, in Sweetsburg, in the sheriff's office, on TUESDAY the TWENTY SIXTH day of MARCH next, A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN TAYLOR,
Assignee

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montreal, 17th January, 1878. 540
[First published, 19th January, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Damase Leclair, of the village of Saint Jean Baptiste, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots of land situate in the said village of Saint Jean Baptiste, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference as numbers one hundred and eighty six and one hundred and eighty seven, of the cadastre made and prepared for the said village of Saint Jean Baptiste—with the buildings thereon erected

To be sold by public auction to the last and highest bidder, at my office, in the city of Montréal, on THURSDAY, the TWENTIETH day of MARCH next, 1878, at TWO o'clock in the afternoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 614
[First published, 26th January, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Gariépy, de la ville de Longueuil, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit et appartenant à la succession des faillis, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé en la ville de Longueuil; borné en front par la rue Saint-Charles, en profondeur par H. Cotté et par le Dr. Brewster, d'un côté par la rue de l'Eglise, et de l'autre côté par Etienne Demers—avec une maison, une boutique de forge et autres bâtiments dessus construits; à distraire du dit terrain trente pieds de front sur soixante pieds de profondeur; borné en front par la rue de l'Eglise, en profondeur par le dit Etienne Demers, d'un côté par la propriété du dit failli, et de l'autre côté par M. Brewster, le dit emplacement étant connu et désigné comme le numéro cent quatre-vingt-huit, sur le plan et livre de renvoi officiels de la ville de Longueuil.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, au plus offrant et dernier enchérisseur, MARDI, le DIX-NEUVIEME jour de MARS prochain (1878), à DEUX heures de l'après-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal. 611 2

[Première publication, 26 janvier 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Octave Gariepy, of the town of Longueuil, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described and belonging to the estate of the insolvent,s will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six daysnext after the day of sale, to wit:

A lot situate in the town of Longueuil; bounded in front by Saint Charles street, in rear by H. Cotté and Dr. Brewster, on one side by Church street, and on the other side by Etienne Demers—with a forge and outbuildings thereon erected; reserving therefrom thirty feet in front by sixty feet in depth; bounded in front by Church street, in rear by the said Etienne Demers, on one side by the property of the said insolvent, and on the other side by M. Brewster, said lot being known and designated as number one hundred and eighty eight, on the official plan and book of reference for the said town of Longueuil.

To be sold at my office, in the city of Montreal, to the last and highest bidder, on TUESDAY, the NINETEENTH day of MARCH next, (1878), at TWO o'clock in the afternoon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 612

[First published, 26th January, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Emélie Tousignant, veuve de feu Casimire Laliberté, de Saint-Jean Deschaillons, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

1. Une terre de 1½ arpent de front sur quarante (40) de profondeur, située au premier rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud en profondeur au chemin Royal du second rang, au nord-est par Treflé Beaudet, au sud-ouest partie par Joseph Deveau et partie par Elzéard Laliberte—avec maison, grange, hangard et autre dépendances.

2. Un emplacement de un arpent et demi (1½) en superficie, sis et situé au premier rang de la dite

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Emelie Tousignant, widow of the late Casimir Laliberté, of Saint Jean Deschaillons, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A land of 1½ arpent in front by forty (40) in depth, situate in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons; bounded on the north by the river Saint Lawrence, in rear to the south by the Queen's highway of the second range, on the north east by Treflé Beaudet, on the south west partly by Joseph Deveau and partly by Elzéard Laliberté—with a house, barn, hangard and other dependencies.

2. A lot of one arpent and a half (1½) arpents in superficies, situate in the first range of the said

paroisse; ainsi borné au nord au chemin Royal, au sud et au nord-est à Onésime Lemay, et au sud-ouest à Cyrille Perusse– avec maison et hangards dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain 1878, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 19 décembre 1877. 9089 3
[Première publication, 22 décembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Deslongchamps, de Saint-Lin, entrepreneur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les l'immeubles ci-après désignés appartenant à la succession du dit failli seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, No. 387, rue Saint-Paul, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un circuit de terrain à détacher de la terre de Venance Meunnier, situé en la paroisse de Saint-Lin, comté de l'Assomption, au nord de la rivière Achigan, contenant cent cinquante et un pieds de front sur deux cent soixante-deux pieds de profondeur, mesure anglaise, tenant devant au sud du chemin de la Reine, derrière et d'un côté au Venance Meunnier, et d'autre côté à une ruelle ou allée qui descend à la maison de V. Meunnier—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Trois arpents de terre de front sur toute la profondeur qui se rencontre depuis le nord du chemin de front des terres du nord de la Rivière Achigan, ou paroisse de Saint-Lin, ou il tient par devant à rejoindre le chemin de front de la Côte Prescotte, ou ils tiennent par derrière d'un côté à Narcisse Beaudoin, et d'autre côté à Prospère Bricault dit Lamarche—bâtis de maison, grange et autres bâtisses.

3. Un lot de terre situé au coin nord-est des rues Saint-Antoine et Saint-Isidore, à Saint-Lin, contenant cent trente-sept pieds de largeur de front sur la rue Saint-Antoine, et en arrière par soixante et dix pieds de profondeur; borné sur les autres côtés par Louis Menard et la veuve Lachapelle—avec un magasin en briques et autres bâtisses.

4. Un lopin de terre situé dans les limites du village de Saint-Lin, contenant environ deux cent soixante et quatorze pieds de front sur deux cent soixante et dix pieds de profondeur sur le côte est, et cent quarante-sept pieds sur le côté ouest, le tout plus ou moins (mesure anglaise), étant renfermé dans les limites suivantes; tenant d'un bout au sud au chemin public, de l'autre bout au nord aux emplacements qui ont leur frontière sur la rue Charlotte, d'un côté à l'est au Jean Marie Villiotte dit Latour, et d'autre côté à l'ouest partie à la rue Villiotte et partie à Dame Ephémie Bélanger, veuve François Mercier dit Lajoie—avec maison, etc.

5. La moitié indivise d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Lin, contenant en totalité

parish; bounded on the north by the Queen's highway, on the south and north east by Onésime Lemay, and on the south west by Cyrille Perusse—with a house and hangards thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, 1878, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montreal, 19th December, 1877. 9090
[First published, 22 December, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jean Baptiste Deslongchamps, of Saint Lin, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the insolvent above name, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, No. 387, Saint Paul street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A circuit of land to be taken from the property of Venance Meunnier, situate in the parish of Saint Lin, county of L'Assomption, north of the river Achigan, measuring one hundred and fifty one feet in front by two hundred and sixty two feet in depth, english measure; bounded in front to the south by the Queen's highway, in rear and on one side by Venance Meunnier, and on the other side by a lane or alley going down to V. Meunnier's house—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Three arpents of land in front by the whole depth which is to be found from the north of the front road of the lands north of the river Achigan, in the parish of Saint Lin, where it is bounded in front to rejoin the front road of the Cote Prescotte, where they are bounded in rear on one side by Narcisse Beaudoin, and on the other side by Prosper Bricault dit Lamarche—with a house, barn and outbuildings.

3. A lot of land situate in the north east corner of Saint Antoine and Saint Isidore street, at Saint Lin, containing one hundred and thirty seven feet in width in front on Saint Antoine street, and in rear by seventy feet in depth; bounded on the remaining sides by Louis Menard and the widow Lachapelle—with a brick store and other buildings.

4. A lot of land situate within the limits of the parish of Saint Lin, measuring about two hundred and seventy four feet in front by two hundred and seventy feet in depth, on the east side, and one hundred and forty seven feet on the west side, the whole more or less, english measure, comprised within the following limits; bounded at one end to the south by the highway, at the other end to the north by the lots fronting on Charlotte street, on one side to the east by Jean Marie Villiotte dit Latour, and on the other side to the west partly by Villiotte street and partly by Dame Euphemie Belanger, widow François Mercier dit Lajoie—with a house.

5. The undivided half of a land situate in the said parish of Saint Lin, containing in all two ar-

deux arpents et un quart de front sur vingt-quatre arpents et demie de profondeur, plus ou moins ; tenant devant au chemin public, derrière en trait-quarré à Pierre Milkert dit Miljour, d'un côté aux héritières Davis, et d'autre côté à un certain chemin de ligne qui conduit à la Côte de Grâces—sans bâtisses.

6. Une terre à bois située en la paroisse de Saint-Lin, sur le rang de la côte Saint-Ambroise, contenant trois arpents et trois perches de front sur seize arpents et sept perches de profondeur, plus ou moins ; tenant devant au chemin public, derrière au township de Kilkenny, d'un côté à Célestin Lescarbeau, et d'autre côté à Theophile Eno dit Deschamps.

7. Une terre à bois située en la paroisse de Saint-Lin, sur le rang de la Côte Saint-Ambroise, contenant deux arpents de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant d'un bout au chemin de front de la dite Côte Saint-Ambroise, derrière au township de Kilkenny, d'un côté à Léon Ham dit Chause, et d'autre côté à Maurice Proulx.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Lin, MARDI, le VINGT-SIXIÈME jour de FEVRIER 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. L. KENT,
Syndic.

Montréal, 19 décembre 1877. 9087 3

[Première publication, 22 décembre 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Guay, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sur le niveau de la rue George Hypolite, étant le lot numéro cent quatre (104), sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de Saint-Jean-Baptiste—avec les bâtisses y érigées ; et avec droit dans un passage mitoyen de huit pieds, entre le dit lot et le lot numéro cent trois (103), à partir de la dite rue George Hypolite, jusqu'à une profondeur de trente pieds, mesure anglaise ; ce passage à être pris par égales moitié sur les dits lot numéros cent trois et cent quatre (103 et 104.)

Pour être vendu au palais de justice, à Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour de FEVRIER prochain (1878), à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 19 décembre 1877. 9091 3

[Première publication, 22 décembre 1877.]

pents and one quarter in front by twenty four arpents and a half in depth, more or less ; bounded in front by the main road, in rear by division line by Pierre Milkert dit Miljour, on one side by the heirs Davis, and on the other side by a line road leading to the Cote de Graces—no buildings.

6. A woodland situate in the parish of Saint Lin, on the range of La Cote Saint Ambroise, containing three arpents and three perches in front by sixteen arpents and seven perches in depth, more or less ; bounded in front by the main road, in rear by township Kilkenny, on one side by Célestin Lescarbeau, and on the other side by Theophile Eno dit Deschamps.

7. A woodland situate in the parish of Saint Lin, on the Cote Saint Ambroise range, containing two arpents in front by twenty three arpents in depth, more or less ; bounded at one end by the front road of the said Cote Saint Ambroise, in rear by township Kilkenny, on one side by Léon Ham dit Chause, and on the other side by Maurice Proulx.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Lin, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of FEBRUARY 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. L. KENT,
Assignee.

Montreal, 19th December, 1877. 9088

[First published, 22nd December, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Guay, trader, of the city Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Jean-Baptiste de Montreal, on the alignment of George Hypolite street, being number one hundred and four (104), on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of Saint-Baptiste — with the buildings thereon erected, and with the right to a common passage of eight feet, between lot number one hundred and three (103), starding from the said George Hypolite street, to a depth of thirty feet, english measure ; this passage is to be taken by equal halves from the said lots numbers one hundred and three and one hundred and four (103 and 104).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceeding in insolvency, on MONDAY, the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, (1878), at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 19th December, 1877. 9092

[First published, 22nd December, 1877.]

Ratifications.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1849.

Ex-parte :—L'Honorable Henri Gédéon Malhiot, avocat et Conseil de la Reine, résidant en la cité de Trois-Rivières; L'Honorable George Irvine, avocat et Conseil de la Reine, et L'Honorable Eugène Chinic, Sénateur, ces deux derniers résidant en la cité de Québec; Commissaires du Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, nommés à cette charge sous l'autorité de l'acte de la Législature de Québec, 39 Victoria, chap. II, intitulé: " Acte relatif à la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ;"

Requérants pour ratification,
et

George L. Perry,

Exproprié.

Avis est par les présentes donné au public qu'il a été déposé au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal, une *sentence arbitrale*, en date du vingt-deux juin mil huit cent soixante et dix-sept, rendue sous l'autorité de l'acte des chemins de fer de Québec 1869, par Damase Masson, Joseph Edouard Guilbault et Narcisse Larue, arbitres nommés en vertu du dit acte, pour estimer et fixer la compensation à être payée à George L. Perry, commerçant, de la cité de Montréal, pour un terrain désigné et décrit comme suit, à l'avis d'expropriation à lui signifié, savoir: " Un terrain contenant quatre-vingt pieds de largeur sur trois cent quatre-vingt-six pieds de longueur, mesure anglaise, formant une superficie de quatre-vingt-trois perches, mesure française, et marqué sur le plan de location et livre de renvoi du Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, comme numéro trente-deux, division numéro un, section numéro un à être pris partie du numéro cadastral deux cent quatre-vingt-six et partie du numéro cinq cent quatre, de la paroisse du Sault au Récollet, district de Montréal," le dit terrain possédé par le dit George L. Perry, lors du dépôt fait des plans de location et livres de renvois du dit Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilége ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit sur le susdit terrain lors et au temps du dépôt ainsi fait des dits plans de location et livres de renvois du dit Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, sont notifiées qu'il sera présenté à la dite Cour Supérieure, siégeant à Montréal, le dix-huitième jour d'avril prochain, une demande en ratification de la susdite sentence arbitrale, et à moins que leurs réclamations ne soient de celles que le Régistrateur des hypothèques est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, de mentionner dans son certificat à être produit, les dites personnes sont par les présentes requises de signifier leurs oppositions à la dite ratification et de les produire au Greffe du dit Protonotaire, huit jours au moins avant le dit dix-huit d'avril prochain, à défaut de quoi elles seront pour toujours déchues du droit de ce faire.

Greffe du Protonotaire, }
Montréal, 26 novembre 1877. }

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. C. S.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
8949 2 Procureurs des Requérants.

Ratifications.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1849.

Ex-parte :—The Honorable Henri Gédéon Malhiot, advocate and Queen's Counsel, residing in the city of Three Rivers; The Honorable George Irvine, advocate and Queen's Counsel, and the Honorable Eugène Chinic, Senator, these two latter residing in the city of Quebec; Commissioners of the Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway, named and appointed to that office under the authority of the Act of the Legislature of Quebec, 39th Victoria, chapter II, intituled: " An act respecting the construction of " The Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway ;"

Petitioners for ratification,
and

George L. Perry,

Party expropriated.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the Prothonotary of the Superior Court of the district of Montreal, an arbitration award, *sentence arbitrale*, of date the twenty second of June, one thousand eight hundred and seventy seven, rendered under the authority of the Quebec Railway Act 1869, by Damase Masson, Joseph Edouard Guilbaut and Narcisse Larue, arbitrators named in virtue of said act, to estimate, value and determine the compensation to be paid to George L. Perry, of the city of Montreal, trader, for a piece of land mentioned and described as follows, in the notice of expropriation served upon the said Perry, to wit: "That piece of land containing eighty feet wide by three hundred and eighty six feet long, english measure, making a total area of eighty three perches, french measure, and designated on the location plan and book of reference of the Montreal Northern Colonization Railway Company under number thirty two, division number one, section number one to be taken partly out of the cadastral number two hundred and eighty six and partly out of number five hundred and four, of the parish of Sault au Recollet, district of Montreal," and possessed the said piece of land by said George L. Perry, at the date of the deposit of the plans of location and books of reference of the said Montreal Northern Colonization Railway.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever, in or upon the said piece of land at the time of the deposit so made of the said plans of location and books of reference of the said Montreal Northern Colonization Railway Company, are hereby notified that application will be made to the said Superior Court, sitting at Montreal, on the eighteenth day of April next, for a judgment of confirmation of the above mentioned arbitration award, *sentence arbitrale*; and that unless their claims are such as the registrar of hypothecs, is bound by the provisions of chapter thirty six of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be fyled in virtue of the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said Prothonotary, eight days at least before the said eighteenth of April next, in default of which they shall be forever foreclosed from the right of so doing.

Prothonotary's Office, }
Montreal, 26th November, 1877. }

HUBERT, HONEY & GENDRON,
P. S. C.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
8950 Attornies for Petitioners.

CORPORATION DE LA CITÉ DES TROIS-RIVIÈRES.

Je donne par les présentes avis public que les terrains et emplacements ci-après mentionnés seront vendus par encan public, dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, soussigné en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, le PREMIER LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les différentes cotisations municipales et scolaires, et charges ci-après mentionnées, dues au Conseil de Ville et aux commissaires d'écoles pour la cité des Trois-Rivières, imposés sur les lots et terrains ci-après désignés, tous situés dans la dite cité, à moins que toutes et chacune des dites charges et cotisations quelconques ne soient payées avec les frais avant le jour ci-dessus fixé pour la vente.

CORPORATION OF THE CITY OF THREE RIVERS.

I do hereby give notice that the undermentioned lots of land will be sold by public auction, in the office of the undersigned Secretary Treasurer, at the City Hall of Three Rivers, on the FIRST MONDAY of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the municipal and school assessments and other charges hereinafter mentioned, due to the city council and to the school commissioners for the city of Three Rivers, and imposed on said lots, all situated in the said city, unless all and each of the said charges or assessments be paid with costs before the day above mentioned for the sale.

Noms et désignations. — Names and designations.	No. du cadastre officiel d'enrégistrement. — Number of the official cadastre.	Dettes.—Debts.	Montant dû. — Amount due.
			$ cts
Olivier Dostaler, non résidant—Absent.....	362	Taxes municipales—Municipal taxes...	2 60
Un emplacement de 60 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue St. George, sans bâtisses—One piece of land of 60 feet by 120, south west side of St. George street, no buildings.		Rentes constituées—Constituted rents.	2 55
		Taxes d'écoles—School taxes.....	1 60
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears.	0 54
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 15
			9 44
Olivier Dostaler, non résidant—Absent.....	285	Taxes municipales—Municipal taxes...	1 97
Un emplacement de 50 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue St. Roch, sans bâtisse. One lot, 50 feet by 120, south west side of St. Roch street, no buildings.		Rentes constituées—Constituted rents.	5 00
		Taxes d'école—School taxes.....	1 21
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 69
			8 87
Olivier Dostaler, non résidant—Absent.....	281	Taxes municipales—Municipal taxes...	2 98
Un emplacement de 50 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue St. Roch, avec maison en bois—One lot, 50 feet by 120, south west side of Saint Roch street—with a wooden house thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	1 60
		Rentes constituées—Constituted rents.	2 50
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 17
			7 25
Olivier Dostaler, non résidant—Absent.....	283	Taxes municipales—Municipal taxes....	4 65
Un emplacement de 50 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue St. Roch, avec une maison en bois—One lot, 50 feet by 120, south west side of St. Roch street, with a wooden house thereon erected.		Taxes d'écoles—School taxes.....	2 85
		Rentes constituées—Constituted rents.	5 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	1 44
		Entretien de chemin—repairs to road.	1 00
			14 94
Antoine Ménançon, non résidant.—Absent.	506	Taxes municipales—Municipal taxes...	23 95
Un emplacement de 33 pieds sur 60, côté sud-est du marché au foin, avec bâtisses —One lot, 33 feet by 60, south east side of Hay Market, with buildings thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	7 40
		Rentes constituées—Constituted rents.	2 88
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	4 05
		Entretien de chemin—repairs to road..	1 65
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 75
			41 68
Odilon Panneton, huissier—Bailiff.....	423	Taxes municipales—Municipal taxes...	20 53
Pas d'effets saisissables suffisants—Movables not sufficient.		Taxes d'école—School taxes.....	14 40
Un emplacement de 35 pieds sur 120, côté nord-ouest de la rue St. Philippe, avec bâtisses en bois dessus érigées—One lot, 35 feet by 120, north west side of St. Philippe street, with buildings thereon erected.		Rentes constituées—Constituted rents.	3 55
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	1 63
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 90
			42 01
Olivier Frigon, non résidant—Absent.....	304	Taxes municipales—Municipal taxes...	11 00
Un emplacement de 52 pieds sur 120, sur le côté sud-ouest de la rue St. Roch, avec bâtisses en bois dessus construites—One lot, 52 feet by 120, south west side of St. Roch street, with wooden buildings thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	9 10
		Rentes constituées—Constituted rents.	4 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 52
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 90
			26 52

Noms et désignations. — Names and designations.	No. du cadastre officiel d'enregistrement. — Number of the official cadastre.	Dettes—Debts.	Montant dû. — Amount due.
			$ cts
Hérit—Heirs of Franç.-Xavier Hércux, fils.	296	Taxes municipales—Municipal taxes...	6 40
Un emplacement de 50 pieds sur 120, sur le côté sud-ouest de la rue St. Roch, avec bâtisses dessus construites — One lot 50 feet by 120, south west side of St. Roch street, with wooden buildings thereon erected.		Taxes d'écoles—School taxes.....	2 75
		Rentes constituées—Constituted rents.	4 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears...	0 48
		Avis—Notices.....	0 50
			14 13
François, Bélisle, non résidant—Absent...	537	Taxes municipales—Municipal taxes...	12 20
Un emplacement de 45 pieds sur 120, côté nord-ouest de la rue Notre-Dame, avec la moitié d'une maison en pierre—One lot 45 feet by 120, north west side of Notre Dame street, with one half of a stone house thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	14 70
		Rentes constituées—Constituted rents.	8 92
		Entretien de chemin—Repairs to road.	5 50
		Frais de poursuites—Legal expenses....	35 80
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears...	20 17
		Avis et mandats—Notices and warrants.	3 30
			100 59
James O'Malley, non résidant—Absent.....	443	Taxes municipales—Municipal taxes...	17 80
Un emplacement de 300 pieds sur 120, sur le côté nord-ouest de la rue St. Philippe, avec une maison dessus construite—One lot, 300 feet by 120, north west side of St. Philippe street, with a house thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	9 50
		Rentes constituées- Constituted rents.	37 55
		Clôtures—Fences.....	7 49
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears...	16 25
		Avis—Notices.....	0 35
			88 94
Jean Noel Loranger, non résidant—Absent	479	Taxes municipales—Municipal taxes..	1 00
Un emplacement contenant 20 pieds sur 161, sur le côté sud-est de la rue St. Philippe, sans bâtisses—One lot, 20 feet by 161, south east side of St. Philippe street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	0 62
		Rentes constituées—Constituted rents	15 40
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	9 73
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 10
			28 85
John U. Ritter, non proprietor—not proprietor.....	.....	Rentes constituées—Constituted rents.	13 80
Un emplacement de 27½ pieds sur 128, sur le côté sud-est de la rue St. Philippe, formant la partie du numéro 458, du cadastre officiel d'enregistrement comprise entre les numéros 457 et 459 du dit cadastre, sans bâtisses—One lot 27½ feet by 128, south east side of St. Philippe street, being that part of number 458, of the official cadastre comprised between numbers 457 and 459 of said cadastre, no buildings.		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	7 44
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 20
			22 44
		Taxes municipales—Municipal taxes...	2 80
Alexand. Beaumier, non résidant—Absent.	454	Taxes d'école—School taxes.....	2 12
Un emplacement de 50 pieds sur 100, sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame, sans bâtisses—One lot, 50 feet by 100, north west side of Notre Dame street, no buildings.		Rentes constituées—Constituted rents.	54 85
		Reparations de chemin-Repairs to road	0 25
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	43 52
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 00
			105 54
John Charles Henri Craig, failli et—and Louis-Joseph Lajoie, syndic aux biens de la faillite—assignee to the estate of the insolvent.....	37 à 48	Taxes municipales—Municipal taxes...	26 40
		Taxes d'école—School taxes.....	16 60
Un terrain de 600 pieds sur 120, sur le côté sud-ouest du chemin Sainte-Marguerite, sans bâtisses—One lot 600 feet by 120 south west side of Ste. Marguerite road, no buildings.		Rentes constituées—Constituted rents.	79 30
		Réparations de chemin-Repairs to road	4 10
		Intérêts sur arrérages—Int. on arrears.	38 56
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 10
			167 06
Héritiers — Heirs of Aimé Boisvert, non résidant—Absent.....	438	Taxes municipales—Municipal taxes...	0 44
Un emplacement de 101 pieds sur 120, sur le côté nord-ouest de la rue St. Philippe, sans bâtisses—One lot, 100 feet by 120, north west side of St. Philippe street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	0 72
		Rentes constituées—Constituted rents.	8 79
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 75
		Avis—Notices.....	0 20
			10 90

Noms et désignations. — Names and designations.	No. du cadastre officiel d'enregistrement. — Number of the official cadastre.	Dettes—Debts.	Montant dû. — Amount due.
			$ cts
Héritiers—Heirs of Joseph Boisvert, non résidant—Absent.....	489	Taxes municipales—Municipal taxes...	7 20
		Taxes d'école—School taxes.....	6 80
Un emplacement de 50 pieds sur 144, sur le côté S. E. de la rue St. Philippe, avec bâtisses—One lot, 50 feet by 144, S. E. side of St. Philippe street—with buildings.		Rentes constituées—Constituted rents.	4 88
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 96
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 60
			21 44
Héritiers—Heirs of Trefflé Aubry.....	1443	Taxes municipales—Municipal taxes...	1 97
Un emplacement de 47 pieds sur 100, rue Champflour, sans bâtisses—One lot, 47 feet by 100, Champflour street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	1 21
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 22
		Avis—Notices.....	0 20
			3 60
Pierre Biron, non résidant—Absent.....	1582	Taxes municipales—Munic-pal taxes..	5 20
Un emplacement de 124 pieds sur 72½, coin des rues Niverville et Ste. Marie, sans bâtisses—One lot, 124 feet by 72½, corner of Niverville and Ste. Marie streets, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	3 20
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 78
		Avis—Notices.....	0 20
			9 38
Joseph Germain, fils de Louis, son of Louis, non résidant—Absent.....	⅓ de 2013	Taxes municipales—Municipal taxes...	3 25
		Taxes d'école—School taxes.....	2 08
Un tiers indivis d'un emplacement de 18,000 pieds en superficie sur la rue Hertel, sans bâtisses—One undivided third of a lot of 18,000 superficial feet, on Hertel street, no buildings.	côté . O.	Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 42
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 60
			7 35
Sèvère Germain, fils de Louis—son of Louis	⅓ de 2013	Taxes municipales—Municipal taxes..	7 78
Un tiers indivis d'un emplacement de 18,000 pieds en superficie, sur la rue Hertel, avec bâtisse dessus construite. —One undivided third of a lot of 18,000 superficial feet, on Hertel street, with wooden building thereon erected.	côté S. E.	Taxes d'école—School taxes.....	2 46
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 73
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 60
			12 57
Damase Précourt, non-résident—Absent....	265	Taxes municipales—Municipal taxes...	2 50
Un emplacement de 50 pieds sur 115, sur le côté nord-est de la rue Bureau, sans bâtisses.—One lot 50 feet by 115, on north east side of Bureau street, no buildings.		Taxes d'écoles—School taxes.....	1 21
		Rentes constituées—Constituted rents.	14 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears.	1 77
		Avis—Notices.....	0 20
			19 68
Maxime Camirand, non-résidant—Absent..	267	Taxes municipales—Municipal taxes..	1 97
Un emplacement de 50 pieds sur 115, sur le côté nord-est de la rue Bureau, sans bâtisses.—One lot, 50 feet by 115, north east side of Bureau street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	1 22
		Rentes constituées—Constituted rents.	16 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears...	1 16
		Avis—Notices.....	0 35
			20 70
Maxime Camirand, non-résidant—Absent.	268	Taxes municipales—Municipal taxes...	1 97
Un emplacement de 50 pieds sur 115, côté nord-est de la rue Bureau, sans bâtisses. —One lot, 50 feet by 115, north east side of Bureau street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	1 22
		Rentes constituées—Constituted rents.	16 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	1 16
			20 35
Louis Germain, fils de Louis—Son of Louis.	⅓ étant le centre de 2013.	Taxes municipales—Municipal taxes...	5 38
Un tiers indivis d'un emplacement de 18,000 pieds en superficie sur la rue Hertel, avec une maison en bois.—One undivided third of a lot of 18,000 superficial feet, on Hertel street, with a wooden house thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	2 46
		Intérêt sur arrérages—Int, on arrears..	0 51
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 75
			10 10

Noms et désignations. — Names and designations.	No. du cadastre officiel d'enregistrement. — Number of the official cadastre.	Dettes—Debts.	Montant dû. — Amount due.
			$ cts
Héritiers, heirs de Bazile Lupien.....	813	Taxes municipales—Municipal taxes...	12 30
Un emplacement de 50 pieds sur 73, au coin des rues Volontaire et Saint-Olivier, sans bâtisses.—One lot, 50 feet by 73, corner of Volontaire and Saint Olivier streets, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	7 50
		Interêt sur arrérages—Int. on arrears.	14 56
		Entretien de chemin et de trottoirs—Repairs to road and sidewalks.....	65 52
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 10
			101 98
Jean-Baptiste Massicotte, fils, non résidant —Absent.....	1419	Taxes municipales—Municipal taxes....	1 97
Un lot de 47 pieds sur 100 sur la rue De Noue, sans bâtisses.—One lot, 47 feet by 100, on DeNoue street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	1 20
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 27
		Avis—Notices.....	0 20
			3 64
Héritiers, heirs Joseph Mauny.....	909	Taxes municipales—Municipal taxes...	8 30
Un emplacement de 38 pieds sur 88 plus ou moins, coin des rues Saint-Denis et Plaisante, avec bâtisses en bois dessus construites.—One lot 38 feet by 88, more or less, corner of Saint Denis and Plaisante streets, with wooden buildings thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	4 91
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	1 06
		Avis et mandats—Notices and warrants	1 60
			15 87
Alexis Sincaster, père—senior.....	1593	Taxes municipales—Municipal taxes...	5 57
Un emplacement de 40 pieds sur 32, plus ou moins, sur la rue Célina, avec bâtisse dessus construites.—One lot, 40 feet by 32, more or less, on Celina street, with buildings thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	7 51
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears.	1 28
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 75
			16 11
William Massicotte, non-résidant—Absent.	1447	Taxes municipales—Municipal taxes...	1 97
1. Un emplacement de 47 pieds sur 100, sur la rue Champflour, sans bâtisses.—One lot, 47 feet by 100, on Champflour street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	1 21
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 22
		Avis—Notices.....	0 10
			3 50
2. Un emplacement de 47 pieds sur 100, sur la rue Champflour, sans bâtisses.—One lot, 47 feet by 100, on Champflour street, no buildings.	1448	Taxes municipales—Municipal taxes...	1 97
		Taxes d'école—School taxes.....	1 21
		Intérêt sur arrérages.—Int. on arrears.	0 22
		Avis—Notices.....	0 10
			3 50
Edmond Massicotte, non-résidant—Absent	1563	Taxes municipales—Municipal taxes..	1 97
Un emplacement de 8783 pieds en superficie, sur la rue Saint-Thomas, sans bâtisses.—One lot, 8783 superficial feet, on Saint Thomas street, no buildings.		Taxes d'école—School taxes.....	1 21
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	0 22
		Avis—Notices.....	0 20
			3 60
Onésime Milot, non-résidant—Absent.....	261 & 262	Taxes municipales—Municipal taxes...	21 70
Deux emplacements de 50 pieds sur 115 chacun, sur le côté nord-est de la rue Bureau, avec bâtisses dessus construites.—Two lots, 50 feet by 115 each, north east side of Bureau street, with buildings thereon erected.		Taxes d'école—School taxes.....	9 50
		Rentes constituées—Constituted rents.	24 00
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears...	2 94
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 60
			60 74
Dame Mrs. Harriet H. Craig, faillie-Insolvent, et-and Cleophas Beausoleil, syndic aux biens de la faillite—assignee to the estate of the insolvent.....	509 & 510	Taxes municipales—Municipal taxes...	162 01
Un lot de terre d'environ 99 pieds sur environ 123 pieds, sur le côté nord ouest de la rue Notre-Dame, avec une maison en pierre, une maison en briques, trois maisons en bois et autres bâtisses dessus construites.—One piece of land contain-		Taxes d'école—School taxes.....	86 96
		Rentes constituées—Constituted rents.	42 29
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	38 12
		Avis et mandats—Notices and warrants.	1 90
			331 28

Noms et désignations. — Names and designations.	No. du cadastre officiel d'enregistrement. — Number of the official cadastre.	Dettes—Debts.	Montant dû. — Amount due.
			$ cts.
ing about 99 feet by about 123, with one stone house, one brick house, three wooden houses, and other buildings thereon erected.			
Thomas Goodhue, farmer, failli—Insolvent, et-and William 1. Rickaby, syndic aux biens de la faillite—assignee to the estate of the insolvent.....	279	Taxes municipales—Municipal taxes..	30 25
		Rentes constituées—Constituted rents.	170 80
		Intérêt sur arrérages—Int. on arrears..	27 87
		Entretien de chemin—Repairs to road..	15 00
		Avis et mandats—Notices and warrants.	0 95
			244 87
Un lot de terre contenant environ 327,890 pieds en superficie, sur le chemin Sainte-Marguerite, avec bâtisses dessus construites.—One piece of land containing about 327,890 superficialfeet, on Sainte Marguerite road, with buildings thereon erected.			
Louis Milot.....	668	Taxes municipales—Municipal taxes...	5 30
		Taxes d'école—School taxes.....	9 10
		Rentes constituées—Constituted rents.	1 50
Un emplacement de 37 pieds sur 64, sur le côté sud-est de la rue Badeaux, avec bâtisses dessus construites.—One lot, 37 feet by 64, on south east side of Badeaux street, with buildings thereon erected.		Taxes des rues sous contrôle—Tax of streets under control.....	4 44
		Avis et mandats—Notices and warrants.	2 60
			22 94
Pierre Gagnon, non-résidant—Absent.....	481 & 482	Taxes municipales—Municipal taxes..	5 77
		Taxes d'école—School taxes.....	2 81
		Rentes constituées—Constituted rents.	10 21
Un emplacement de 28 pieds sur 104, sur le côté sud-est de la rue Saint-Philippe, avec bâtisses dessus construites.—One lot, 28 feet by 104, on south east side of Saint-Philippe street, with buildings thereon erected.		Intérêts sur arrérages—Int. on arrears.	5 55
		Avis—Notices.....	0 35
			24 69

J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier du conseil de la cité des Trois-Rivières.
Secretary Treasurer of the city council of Three Rivers.

Trois-Rivières, 8 janvier 1878—Three Rivers, 8th January, 1878. 369-70

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JAMES O'HALLORAN, Demandeur ; contre les
No. 2165. } terres et tenements de JOSEPH P. WOODBURY, Défendeur.

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JAMES O'HALLORAN,
No. 2165. } Plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH P. WOODBURY, Defendant.

Premièrement.—La moitié est du lot numéro quarante-un, dans la paroisse de Saint-Armand Est, dans le dit district de Bedford, supposée contenir cent acres en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—Cette partie du même lot, située à l'extrémité ouest d'icelui; borné au nord par les représentants de Jacob Lagrange, à l'est par Isaac Lagrange, à l'ouest par Jacob Tiof, et au sud par le chemin public, supposée contenir quarante-cinq acres en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement, du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, SAMEDI, le QUINZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 5 février 1878. 1067

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, comté de Shefford, district de Bedford.

Bedford, à savoir: } AUGUSTIN DESAUTELS,
No. 859. } Demandeur; contre les terres et tenements de XAVIER LAPIERRE, Défendeur.

Le quart sud du lot numéro huit, et les vingt-cinq acres sud du lot numéro neuf, dans le cinquième rang des lots situés dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, contenant soixante-quinze acres, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 5 février 1878. 1069

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } MARCEL POIRIER *et uxor*,
No. 2099. } Demandeurs; contre les terres et tenements de LADISLAS MARTIN, Défendeur.

Une étendue de terre située dans la paroisse de Saint-Damien, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, formant partie du lot numéro neuf, dans le dixième rang des lots du dit canton de Stanbridge, contenant cinq acres de front sur environ onze acres de profondeur, plus ou moins; bornée en front à l'ouest par le chemin public, en arrière à l'est par Joseph Cyrr, joignant au sud à Joseph Duchaneau, et au nord à Thédule Ménard—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, JEUDI, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 4 décembre 1877. 8711 2

[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } GUILLAUME ROUSSIN,
No. 862. } Demandeur; contre les

Firstly.—The easterly half or moiety of lot number forty one in the parish of Saint Armand East, in said district of Bedford, supposed to contain one hundred acres in superficies, be the same, more or less.

Secondly.—That part of the same lot lying at the westerly end thereof; bounded north by representatives of Jacob Lagrange, east by Isaac Lagrange, west by Jacob Tiof, and on the south by the highway, supposed to contain forty five acres in superficies, more or less—together all the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at the office of the registrar, for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, on SATURDAY, the FIFTEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty sixth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 5th February, 1878. 1068

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, county of Shefford, district of Bedford.

Bedford, to wit: } AUGUSTIN DESAUTELS,
No. 859. } Plaintiff; against the lands and tenements of XAVIER LAPIERRE, Defendant.

The south quarter of lot number, eight and the south twenty five acres of lot number nine, in the fifth range of lots of the township of Stuckely, in the district of Bedford, containing seventy five acres, more or less—with the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 5th February, 1878. 1070

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } MARCEL POIRIER *et uxor.*,
No. 2099. } Plaintiffs; against the lands and tenements of LADISLAS MARTIN, Defendant.

A piece or parcel of land situate in the parish of Saint Damien, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, forming part of lot number nine, in the tenth range of lots of the said township of Stanbridge, containing five acres in front by about eleven acres in depth, more or less; bounded in front to the west by the highway, in rear to the east by Joseph Cyrr, joining on the south side to Joseph Duchaneau, and to the north side Thedule Menard—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on THURSDAY, the ELEVENTH day of APRIL next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of April next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 4th December, 1877. 8712

[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford.—District of Bedford,

Bedford, to wit: } GUILLAUME ROUSSIN,
No. 862. } Plaintiff; against the lands

terres et tenements de MARTIAL KIMPTON, Défendeur.

Une étendue de terre sise et située dans le canton de Roxton, dans le district de Bedford, connue et désignée comme étant les cent trente acres de terre sur le côté sud du chemin Ball, du lot numéro neuf, dans le deuxième rang du canton de Roxton—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées ; bornée comme suit, savoir : au sud par la terre de Joseph Galbraith, à l'ouest par la terre de A. Sanborn, au nord par le chemin Ball et par la terre de J. Doc ou représentants, à l'est par la terre de W. C. Perlington ou représentants.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mars prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 29 octobre 1877. 7761 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ALEXANDER SHANNON
No. 976. } *et al.*, Demandeurs ; contre les terres et tenements de T. LAGUE *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à T. Lague, Timothée Lague, fils, et Joseph Lague.

Un lot de village formant partie du lot numéro vingt-un, dans le quatrième rang des lots du canton de Shefford, dans le district de Bedford, plus spécialement connu et désigné comme étant le lot de village numéro deux, de l'augmentation des lots faite au dit village de Waterloo, par Dame veuve Robinson ; borné en front par la rue Principale, en profondeur par la terre de George Young ou représentants, d'un côté par Vespasian Nutting, et de l'autre côté par Patrick Kelpyn—avec une hôtel en bois à trois étages, granges et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, MARDI, le CINQIEME jour de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

P. COWAN
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 29 octobre 1877. 7759 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } DAME HENRIETTE
No. 1800. } DROLET *et al.*, De-

and tenements of MARTIAL KIMPTON, Defendant.

A piece of land being and situate in the township of Roxton, in the district of Bedford, known and distinguished at being the one hundred and thirty acres of land on the south side of the Ball road, of lot number nine, in the second range of the township of Roxton—with a house, barn, stable and other buildings thereon erected ; bounded as follows, to wit : on the south by land of Joseph Galbraith, on the west by the land of A. Sanborn, on the north by the Ball road and by the land of J. Doc or representatives, east by the land of W. C. Perlington or representatives.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the FIFTH day of MARCH next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty sixth day of March next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 29th October, 1877. 7762

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ALEXANDER SHANNON
No. 976. } *et al.*, Plaintiffs ; against the lands and tenements of T. LAGUE *et al.*, Defendants.

As belonging to T. Lague, Timothée Lague, the younger, and Joseph Lague.

A certain village lot forming part of lot numbe twenty one, in the fourth range of lots of the township of Shefford, in the district of Bedford, more particularly known and distinguished as being the village lot number two, of the addition of lots made to the said village of Waterloo, by Dame widow Robinson ; bounded in front by the Principal street, in depth by the land of George Young or representatives, on one side by Vespasian Nutting, and on the other side by Patrick Kelpyn—together with a wooden three story hotel, barns and other buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the FIFTH day of MARCH next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the thirtieth day of March next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 29th October, 1877. 7760

[First published, 3rd November, 1877.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit : } DAME HENRIETTE
No. 1800. } DROLET *et al.*, Plain

mandeurs ; contre JEAN-BAPTISTE AUDETTE, Défendeur.

Un lot de ville, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, situé au côté ouest de la rue de la Reine, dans la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, étant le numéro soixante et trois des lots de la ferme Marchand, connu aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, sous No. 803 ; borné en front à l'est par la dite rue de la Reine, en profondeur à l'ouest par un nommé Raymond ou ses représentants, au côté sud par Joseph Béloin, et au côté nord par les représentants de feu François Henry Marchand—avec une maison et autres bâtisses dessus construites. Sujet le dit lot de terre à une rente annuelle en faveur des demandeurs en cette cause, de quatre piastres par année.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 22 janvier 1878. 641

[Première publication, 9 février 1878.]

tiff ; against JEAN BAPTISTE AUDETTE, Defendant.

A town lot, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth, situate on the west side of Queens street, in the town of Saint Johns, district of Iberville, being the number sixty three of the lots of the Marchands farm, known on the official plan and in the book of reference of the town of Saint Johns, under No. 803 ; bounded in front to the east by said Queen's street, in depth to the west by one named Raymond or representatives, on the south side by Joseph Béloin, and on the north side by the representatives of the late François Henry Marchand—with a house and other buildings thereon erected. Said lot of land subject to an annual rent in favor of the plaintiffs in this cause, of four dollars per year.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 22nd January, 1878. 642

[First published, 9th February, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 481. LOUIS ARCHAMBAULT, écuyer, Demandeur ; vs. DIEUDONNÉ THERRIEN, Défendeur.

Un héritage situé en la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, dans le district de Joliette, composé de quatre lots : dont un de huit perches et demie de largeur et plus s'il s'y trouve, sur quatre-vingt arpents de profondeur confrontant vers le sdu à la Rivière Jésus, vers le nord au nommé Paquette, représentant Antoine Vaillancourt, vers l'est à Sophie Marguerite et Victoire Laurier, et vers l'ouest aux représentants de Jean-Marie Rochon, écuyer—avec une maison en pierre et autres bâtiments y érigés.

Un autre d'un arpent de front sur cent arpents de profondeur confrontant vers le sud à la Rivière Jésus, vers le nord aux terres de la Cabane Ronde, vers l'est aux mêmes représentants Rochon, et vers l'ouest aux dites sœurs Laurier, en retranchant le terrain qui peut appartenir à la Fabrique de la dite paroisse Saint-Charles de Lachenaie, suivant ses titres.

Un autre consistant dans la moitié indivise de six perches de largeur sur vingt arpents de profondeur à prendre à quatre-vingt arpents de la dite Rivière Jesus, à l'extrémité nord d'un terrain appartenant aux dites sœurs Laurier, confrontant vers le nord aux terres de la Cabane Ronde, vers l'est aux mêmes représentants Rochon, et vers

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

No. 481. LOUIS ARCHAMBAULT, esquire, Plaintiff ; vs. DIEUDONNÉ THERRIEN, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Charles de Lachenaie, in the district of Joliette, made of four lots : one of which measures eight perches and a half in width and more as the case may be, by eighty arpents in depth ; bounded in front on the south by the River Jesus, on the north by one Paquette, representing Antoine Vaillancourt, on the east by Sophie Marguerite and Victoire Laurier, and on the west by the representatives of Jean Marie Rochon, Esq.—with a stone house and outbuildings thereon erected.

Another lot of one arpent in front by one hundred arpents in depth ; bounded in front on the south by the River Jesus, on the north by the lands of La Cabane Ronde, on the east by the same representatives Rochon, and on the west by the Misses Laurier aforesaid, reserving the land which may belong to the Fabrique of the said parish of Saint Charles de Lachenaie, according to its title deeds.

Another consisting of the undivided half of six perches in width by twenty arpents in depth, to be taken at eighty arpents from the said River Jesus, at the north extremity of a lot belonging to the sisters Laurier aforesaid ; bounded in front on the north by the lands of La Cabane Ronde, on the east by the same representatives Rochon,

l'ouest au dit Paquette représentant Vaillancourt.

Enfin le dernier contenant trois perches de largeur et plus sur quarante arpents de profondeur où il prend une largeur de neuf perches sur encore dix arpents de profondeur, confrontant vers le sud au chemin public, et l'autre partie aux dites sœurs Laurier, vers le nord aux terres de Mascouche, vers l'est aux dits représentants Rochon, et vers l'ouest partie aux dites sœurs Laurier, et l'autre partie aux dits représentants Rochon.

Pour être vendus à la porte de l'église, en la paroisse de Saint-Charles de Lachenaie, LUNDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le même jour.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Joliette, 30 janvier 1878. 1017

[Première publication, 9 février 1878.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Montmagny, } JEAN-BAPTISTE
No. 335. } PROTEAU, meunier, de la paroisse de Saint-Aubert, ; contre MARCEL GAUDREAU, voyageur, de la paroisse de Saint-Thomas, savoir :

Un lopin de terre ou emplacement situé en la première concession au sud de la Rivière du Sud, en la paroisse de Saint-Thomas, contenant un arpent en superficie, à prendre indivis dans une terre appartenant à Samuel Blais, faisant partie du No. 429, dans le livre de renvoi et sur le plan officiels de la paroisse de Saint-Thomas; borné comme suit : d'un côté au nord-est à Hilaire Larandeau, d'autre côté au sud-ouest à Samuel Blais, au nord au dit Samuel Blais, et au sud au chemin des Commissaires—sans bâtisses.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MARDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 2 février 1878. 977

[Première publication, 9 février 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montmagny, } THOMAS BERNIER,
à savoir : No. 279. } ci-devant de l'Islet, actuellement de la cité de Québec, navigateur ; contre JEAN-BAPTISTE CAOUETTE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Cyrille de Lessard, savoir :

1. Une terre située en le premier rang de Saint-

and on the west by the said Paquette, representing Vaillancourt.

Lastly, a lot measuring three perches or upwards in width by forty arpents in depth, where it has a length of nine perches by ten arpents in depth ; bounded in front to the south by the main road and for the remainder by the said sisters Laurier, to the north by the lands of Mascouche, to the east by the said representatives Rochon, and on the west partly by the said sisters Laurier, and for the remainder by the said representatives Rochon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Charles de Lachenaie, on MONDAY, the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the same day.

B. H. LEPROHON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Joliette, 30th January, 1878. 1018

[First published, 9th February, 1878.]

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Montmagny, } JEAN BAPTISTE
No. 335. } PROTEAU, miller, of the parish of Saint Aubert ; against MARCEL GAUDREAU, *voyageur*, of the parish of Saint Thomas, to wit :

A lot of land situate in the first concession south of the River du Sud, in the parish of Saint-Thomas, measuring one arpent in superficies, to be taken individually in a land belonging to Samuel Blais, forming part of No. 429, in the book of reference and in the official plan of the parish of Saint Thomas ; bounded as follows : on one side to the north east by Hilaire Larandeau, on the other side to the south west by Samuel Blais, on the north by the said Samuel Blais, and on the south by the Commissioners road — without buildings.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 2nd February, 1878. 978

[First published, 9th February, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montmagny, } THOMAS BERNIER,
to wit : No. 279. } heretofore of l'Islet, now of the city of Quebec, boatman ; against JEAN BAPTISTE CAOUETTE, farmer, of the parish of Saint Cyrille de Lessard, to wit :

1. A land situate in the first range of Saint Cy-

Cyrille, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; tenant au nord aux terres de Saint-Eugène, au sud au deuxième rang de Saint-Cyrille, joignant au nord-est à Félix Théberge, et au sud-ouest à Xavier Duchaineau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située au même lieu, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; tenant au nord aux terres de Saint-Eugène, au sud au deuxième rang de Saint-Cyrille, joignant au nord-est à Luc Thibault, et au sud-ouest à Cléophas Caouette—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyrille, VENDREDI, le HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 4 février 1878. 999

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de l'Islet.

District de Montmagny, No. 333. } ALEXANDRE BOURGAUT, de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, cultivateur ; contre PIERRE PAUL DUBE, du même lieu, cultivateur, savoir :

1. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, contenant environ dix-huit perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus dix-huit perches de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant nord partie au chemin du premier rang, partie à Louis Fournier, sud partie au second rang et partie au chemin de fer du Grand-Tronc, est aux représentants de feu Julien Chouinard, et ouest à Antoine Dubé—avec ensemble la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire un quart d'arpent de terre en superficie en faveur de Louis Tremblay—avec ses bâtisses dessus construites ; et cette terre est chargée d'une rente et pension viagère en faveur d'Antoine Carleau, en vertu de la donation qu'il a consenti au dit défendeur devant Mtre. Verrault, notaire, le vingt-troisième jour d'octobre mil huit cent soixante et cinq, et d'une autre rente et pension viagère en faveur de Marie Claire Leclerc, mère du dit défendeur, en vertu de la donation qu'elle a consenti conjointement avec Pierre Dubé, son défunt mari, au dit défendeur, devant Mtre. Duval, notaire, le vingt-sixème jour de juin mil huit cent-cinquante-quatre.

2. Une terre située en le second rang de la paroisse de Saint-Aubert, contenant neuf perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur ; tenant nord aux terres du premier rang, sud au township Fournier, est à Lucien Dubé, et ouest à Octave Fortin—sans bâtisses, mais avec tous les droits, prétentions et priviléges que le dit défendeur peut avoir et prétendre dans une sucrerie sur la terre appartenant aux représentants du dit feu Pierre Dubé et de Fabien Dubé, de vingt-six perches, plus ou moins de front, joignant les dites neuf perches de terre ci-dessus, et aux droits par ces derniers de la coupe du bois sur la dite terre ci-dessus désignée ; avec réserve en faveur des représentants du dit feu Pierre Dubé et du dit Fabien Dubé, de la pleine et entière propriété des sucreries et du bois croissant sur la dite terre ci-dessus désignée, tel qu'établis par le dit acte de donation consenti par le dit feu Pierre Dubé et son épouse, au dit défendeur sus-établie.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, MERCREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures

rille, containing two arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the lands of Saint Eugene, on the south by the second range of Saint Cyrille, on the north east by Felix Theberge, and on the south west by Xavier Duchaineau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate at the same place, containing two arpents in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the lands of Saint Eugene, on the south by the second range of Saint Cyrille, on the north east by Luc Thibault, and on the south west by Cleophas Caouette—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyrille, on FRIDAY, the EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 4th February, 1878. 1000

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of l'Islet.

District of Montmagny, No. 333. } ALEXANDRE BOURGAULT, of the parish of Saint Jean Port Joly, farmer ; against PIERRE PAUL DUBE, of the same place, farmer, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint Jean Port Joly, measuring about eighteen perches in front by forty two arpents in depth, also eighteen perches in front by twenty five arpents in depth ; bounded on the north partly by the first range road, partly by Louis Fournier, on the south partly by the second range and partly by the Grand Trunk Railway, east by the representatives of the late Julien Chouinard, and west by Antoine Dubé—together with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving one quarter of an arpent of land in superficies, in favor of Louis Tremblay—with the buildings thereon erected ; said land being subject to a ground and life rent in favor of Antoine Carleau, in virtue of the donation made by him to the defendant, before Mtre. Verrault, notary, on the twenty third day of October, one thousand eight hundred and sixty five, and of another ground and life rent in favor of Marie Claire Leclerc, the said defendant's mother, under the donation made by her jointly with Pierre Dubé, her late husband, to the said defendant, before Mtre Duval, notary, on the twenty sixth day of June one thousand eight hundred and fifty four.

2. A land situate in the second range of the parish of Saint Aubert, measuring nine perches in front by forty two arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the first range, on the south by township Fournier, east by Lucien Dubé, and west by Octave Fortin— without buildings, but with all the rights, pretensions and privileges which the defendant may have or claim to and upon the sugary, on the land belonging to the representatives of the said late Pierre Dubé and Flavien Dubé, of twenty six perches, more or less, in front adjoining the said nine perches of land hereinabove mentioned, and to the right in favor of the latter of cutting wood (*coupe de bois*) on the said lot above described ; reserving in favor of the representatives of the said lot Pierre Dubé and of the said Fabien Dubé, the full and entire ownership of the sugary and of the wood growing on the land hereinabove described, such as stated in the said deed of gift from the said late Pierre Dubé and his wife, to the said defendant above mentioned.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Port Joly, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock

du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 4 février 1878. 1001

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, No. 251. } CLEOPHAS TALBOT, écuyer, arpenteur provincial, du village de Montmagny; contre PHILANDRE FOURNIER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Thomas, à savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Thomas, dans la seconde concession du fleuve Saint-Laurent, étant de figure irrégulière, connu au livre de renvoi sous le numéro deux cent soixante et huit, contenant cent soixante et six arpents, soixante et huit perches et quatre-vingt-un pieds en superficie ; bornée vers le nord est par les numéros 269, 270 et 271, vers le sud-ouest par les numéros 266 et 267, vers le nord par les numéros 186, 187 et 269, et vers le sud par la Rivière du Sud—avec la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé même paroisse et même concession, connu au livre de renvoi sous le numéro deux cent soixante et douze, contenant deux arpents et sept perches en superficie ; borné vers le nord-est par numéro 273, vers le sud-ouest par le numéro 271, vers le nord par un chemin public, et vers le sud par la dite Rivière du Sud—sans bâtisses.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MERCREDI, le SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 27 octobre 1877. 7661 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, No. 268. } DAME FLORENCE VERMETTE, veuve d'André Labrecque, de la paroisse de Saint-Gervais ; contre DAME SERAPHIE DION, veuve de Louis Labbé, de la dite paroisse de Saint-Gervais, tant en son nom comme ayant été commune en biens avec feu Louis Labbé, son époux, que comme tutrice à ses enfants mineurs, Rosalie, Malvina, Michel, Joseph, Marguerite, Solommée et Cyprien Labbé, à savoir :

Deux arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur, situés en le deuxième rang des concessions de la paroisse de Saint-Gervais ; prenant par le nord aux terres du premier rang, et courant sud la dite profondeur, joignant au sud-ouest à Michel Labbe, et au nord-est à Raimond Labbé—avec bâtisses, circonstances et dependances.

A distraire de la dite terre un quart d'arpent de terre de front sur trois quarts d'arpents de profondeur, par le nord du chemin Royal du deuxième rang, et un chemin de sortie pour communiquer du dit emplacement au chemin Royal, reservé en jouissance du vivant et en faveur de Louis Labbé, père, et son epouse, tel qu'actuellement cloturé.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gervais, MERCREDI, le SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mars prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 27 octobre 1877. 7659 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 4th February, 1878. 1002

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, No. 251. } CLEOPHAS TALBOT, esquire, provincial land surveyor, of the village of Montmagny ; against PHILANDRE FOURNIER, farmer, of the parish of Saint Thomas, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint Thomas, in the second concession from the river Saint Lawrence, being of irregular outline, known in the book of reference as number two hundred and sixty eight, containing one hundred and sixty six arpents, sixty eight perches and eighty one feet in superficies ; bounded to the north east by numbers 269, 270 and 271, to the south west by numbers 266 and 267, to the north by numbers 186, 187 and 269, and to the south by the River du Sud—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate in the same parish and concession, designated on the book of reference as number two hundred and seventy two, measuring two arpents and seven perches in superficies ; bounded on the north east by number 273, to the south west by number 271, on the north by a public road, and to the south by the River du Sud aforesaid—without buildings.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on WEDNESDAY, the SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 27th October, 1877. 7662

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, No. 268. } DAME FLORENCE VERMETTE, widow of André Labrecque, of the parish of Saint Gervais ; against DAME SERAPHIE DION, widow of Louis Labbé, of the said parish of Saint Gervais, as well in her own name as having been common as to property with the said late Louis Labbé, her husband, as in her quality of tutrix to her minor children, Rosalie, Malvina, Michel, Joseph, Marguerite, Solommée and Cyprien Labbé, to wit :

Two arpents of land in front by forty arpents in depth, situate in the second range of concession of the parish of Saint Gervais ; bounded on the north by the lands of the first range, and running south to the said depth, on the south west by Michel Labbé, and on the north east by Raimond Labbé—with buildings, circumstances and dependencies.

Reserving from the said land one quarter of an arpent of land in front by three quarters of an arpent in depth, north of the Queen's highway of the second range, and a road to communicate from the said lot to the Queen's highway, reserved in favor and during the lifetime of Louis Labbé senior, and his wife, such as it now exists.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gervais, on WEDNESDAY, the SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, said writ returnable the eighteenth day of March next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 27th October, 1877. 7660

[First published, 3rd November, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FORGET & ROY, écuyers, avocats, de la cité de
No. 63. } Montréal, distrayant de frais, Demandeurs ; contre les terres et tenements de LOUIS SAUNDERS, bourgeois, de la cité de Montréal, dans une cause où le dit Louis Saunders, était demandeur et répondant ; contre Dame Célina Voisard, du même lieu, étant défenderesse et appelante.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, et faisant le coin des rues des Allemands et Sainte-Catherine, connu et désigné sous le numéro cinq cent trois, du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et dite cité—avec deux maisons en briques dessus érigées, dont une à deux étages faisant front sur la dite rue Sainte-Catherine, et l'autre à un étage faisant front sur la dite rue des Allemands, et autre bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1127
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DELPHIS C. BROSSEAU,
No. 2300. } Demandeur ; contre JEAN-BAPTISTE RICHER, Défendeur.

Un terrain ou emplacement situé sur la rue Beaudry, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro trois, de la subdivision du numéro mil quatorze (1014-3)—avec une maison en bois lambrissée en brique, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1123
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } CASIMIR VALIQUETTE,
No. 9487. } Demandeur ; vs. LOUIS GERARD, fils, Défendeur.

Un emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Dorothée, dans le district de Montréal,

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } FORGET & ROY, esquires.
No. 63. } advocates, of the city of Montreal, distracting for costs, Plaintiffs ; against the lands and tenements of LOUIS SAUNDERS, of the city of Montreal, *bourgeois*, in a cause wherein the said Louis Saunders, was plaintiff and respondent ; against Dame Célina Voisard, of the same place, was defendant and appellant.

A lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Sainte Catherine street, and forming the corner of German and Sainte Catherine streets, being known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said ward and city, as number five hundred and three—with two brick houses thereon erected, one of which is two storeys high and front on Sainte Catherine street aforesaid, and the other is one storey high and fronts on German street aforesaid, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1128
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DELPHIS C. BROSSEAU,
No. 2300. } Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE RICHER, Defendant.

A lot situate on Beaudry street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the said Saint James' ward, in the city of Montreal, as number three, of the subdivision of lot number one thousand and fourteen (1014-3)—with a two-storey house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1124
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } CASIMIR VALIQUETTE,
No. 9487. } Plaintiff ; vs. LOUIS GERARD, junior, Defendant.

A lot situate in the parish of Sainte Dorothée, in the district of Montreal, forming part of num-

faisant partie du numéro cent vingt et un, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, comté de Laval, dit district, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, faisant front sur la côte Sainte-Dorothée—avec une maison en bois sus-érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Dorothée, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1121
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 9586. } HORMISDAS DEGUIRE, Demandeur ; contre JOSEPH PROVOST, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse du Sault-au-Récollet, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent vingt et un, du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse ; tenant devant au chemin de la Reine—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Récollet, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1113
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1036 } LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA, Demandeur ; contre CLEMENT ARTHUR DANSEREAU, Defendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, mesurant trente pieds de front jusqu'à la profondeur de soixante et douze pieds ; et là prenant une largeur de quarante-cinq pieds sur une profondeur additionnelle de trente pieds, et à ce point reprenant la largeur primitive de trente pieds sur une profondeur de soixante et trois pieds, plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Hubert, en arrière par une ruelle, d'un côté au sud-est par un terrain appartenant au Montreal Loan Mortgage Company, d'autre côté au nord-ouest par Pierre J. Delvecchis—avec une maison en pierre et briques à deux étages et autres bâtisses dessus érigées. Lequel lot de terre forme partie du numéro quatre cent dix-huit (418), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, de cette cité.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montreal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1119
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1673. } THOMAS HONSON, Demandeur ; contre ALPHONSE BEAUDRY, Défendeur.

1. Deux emplacements contigus situés au village de Soulanges, formant un seul terrain désigné No. 95, au Terrier, de la contenance de quatre-vingt seize pieds de front sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur ; tenant par devant à la rue Sainte Jeanne, en arrière et d'un côté aux héritiers

ber one hundred and twenty one, on the official plan and in the book of reference for the parish of Sainte Dorothée, county of Laval, district aforesaid, measuring one half arpent in front by one arpent in depth, fronting on Cote Sainte Dorothée—together with a wooden house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Dorothée, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1122
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 9586. } HORMISDAS DEGUIRE, Plaintiff ; against JOSEPH PROVOST, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sault au Recollet, district of Montreal, being number three hundred and twenty one, on the official plan and in the book of reference for the said parish ; bounded in front by the Queen's highway—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1114
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1036. } LE CREDIT FONCIER DU BAS CANADA, Plaintiff ; against CLEMENT ARTHUR DANSEREAU, Defendant.

A lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, measuring thirty feet in front by a depth of seventy two feet ; and thence having forty five feet in width by an additional depth of thirty feet, and at this point, resuming its original width of thirty feet by a depth of sixty three feet, more or less ; bounded in front by Saint Hubert street, in rear by a lane, on one side to the south east by a lot belonging to the Montreal Loan and Mortgage Company, and on the other side to the north west by Pierre J. Delvecchis—with a two storey brick and stone house, and other buildings thereon erected. Said lot of land known and designated in the official plan and book of reference of the said Saint James ward, of the said city, as number four hundred and eighteen (418),

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of June next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1120
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1673. } THOMAS HONSON, Plaintiff ; against ALPHONSE BEAUDRY, Defendant.

1. Two contiguous lots situate in the village of Soulanges, forming one single lot described as No. 95, on the Terrier, measuring ninety six feet in front by ninety six feet in depth ; bounded in front by Sainte Jeanne street, in rear and on one side by the heirs De Beaujeu, and on the other

De Beaujeu, et de l'autre côté à Pierre Daoust—avec une maison dessus construite.

2. Un autre emplacement situé au dit village de Soulanges, et désigné No. 36, de la contenance de quarante-huit pieds de front sur la devanture allant en élargissant et ayant soixante et trois pieds ou environ de front sur le derrière, sur quatre vingt seize pieds de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise ; tenant par devant à la rue Saint-Joseph, par derrière à Ferdinand Perrillard, d'un côté à la rue Sainte-Jeanne, et d'autre côté à la veuve Joseph Thauvette—avec maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 fevrier 1878. 1125

[Première publication, 9 février 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 1718. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre JACQUES EUSEBE BUREAU, Defendeur.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Brigide, en la cité et district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-seize (396), au plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, contenant vingt-deux pieds et demie de largeur par quatre-vingt pieds du profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, en arrière par une ruelle, et d'un côté par Alfred Contant, et de l'autre côté par Albert Piché, ou représentants—avec une maison lambrissée en briques et droit de passage dans la dite ruelle.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 février 1878. 1117

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS JOSEPH OCTAVE
No. 858. } CHEVRIER, Demandeur ; vs. MOISE ROBERT, Défendeur.

1. Un lopin de terre ou emplacement de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro trente-trois, dans la concession Haut de la Chûte ou Nord Rivière, dans la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, contenant cinq arpents en superficie, plus ou moins ; tenant en front au chemin de la Reine, en profondeur à la rivière à la Graisse, d'un côté à Jean-Baptiste Malette, et d'autre côté au résidu du dit lot numéro trente-trois—avec deux maisons en bois, une boutique à deux étages, un hangard, remise, écurie, un moulin à scie, un moulin à farine, et autres dépendances dessus érigées.

2. Une lisière de la grève du terrain nécessaire pour y ériger un canal et une dam, enviiron la dite lisière cent cinquante pieds de longueur à prendre de la ligne de la terre numéro huit des terres de la concession La Fourche, et descendre sur la terre numéro sept jusqu'au bout de cent cinquante pieds en passant en dedans du petit Islet qui se trouve au bout de la dite terre numéro sept, situés dans la dite paroisse de Rigaud, dans le dit comté de Vaudreuil, dans le dit district de Montréal, avec le droit d'un passage sur cette dite terre numéro sept, à perpétuité, pour communiquer du chemin de la Reine à la dite lisière de grève et terrain—sans bâtisses.

side by Pierre Daoust—with a house thereon erected.

2. Another lot situate in the said village of Soulanges, and designated No. 36, measuring forty eight feet at the opening and increasing in width and measuring sixty three feet or thereabouts in front, in rear by ninety six feet in depth, the whole being without warranty as to precise measurement ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by Ferdinand Perrillard, on one side by Sainte Jeanne street, and on the other side by Mrs. widow Joseph Thauvette—with the house and out buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Soulanges, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 6th February, 1878. 1126

[First published, 9th February, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1718. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against JACQUES EUSEBE BUREAU, Defendant.

A lot situate and being in the parish of Sainte Brigide, in the city and district of Montreal, known and designated as number three hundred and ninety six (396), on the official plan and in the book of reference for Sainte Mary's ward, of the said city of Montreal, measuring twenty two and a half feet in width by eighty feet in depth, more or less ; bounded in front by Sainte Catherine street, in rear by a lane, on one side by Alfred Contant, and on the other side by Albert Piché or representatives—with a house encased with brick and right of passage by the said lane.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 6th February, 1878. 1118

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS JOSEPH OCTAVE
No. 858. } CHEVRIER, Plaintiff ; vs. MOISE ROBERT, Defendant.

1. A lot of land of irregular outline forming part of lot number thirty three, in the concession called Haut de la Chute or Nord Rivière, in the parish of Rigaud, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal, containing five arpents in superficies, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Rivière à la Graisse, on one side by Jean Bte. Malette, and on the other side by the residue of the said lot number thirty three—with two wooden house, a shop, two storeys high, a hangard, shed, stable, saw mill, flour mill, and other dependencies thereon erected.

2. A strip of beach lot required for the construction there of a canal and a dam, the said strip, one hundred and fifty feet in length to be taken from the line of lot number eight of the "La Fourche" concession, and going down wards on number seven to the end of one hundred and fifty feet, passing in side of the small Islet, which is at the end of the said lot number seven, situate in the said parish of Rigaud, in the said county of Vaudreuil, in the said district of Montreal, with the right of passage by the said lot number seven, forever, to communicate from the Queen's highway to the said strip of beach lot—without buildings.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Rigaud, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 6 février 1878. 1115
[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME MARIE WILS-
No. 1692. } CAM *et vir.*, Demandeurs ; contre DAME HANNAH SULLIVAN, Défenderesse.

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Jacques, comme lot numéro soixante et cinq (65), contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, tel que maintenant enclos ; borné en front par la rue Montcalm, de la dite cité et du dit quartier—avec un magasin à deux étages et une maison en brique, étable, hangard, sus-érigés.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7677 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 1829. } PRET ET CREDIT FONCIER, Demanderesse ; contre FRANÇOIS-XAVIER OUELLETTE, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le village Saint-Augustin, ci-devant de la paroisse de Montréal, et maintenant dans la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, portant le numéro deux mille cinquante-six (2056), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montreal, contenant environ vingt-deux pieds et demie de front, mesure anglaise ; borné en front par la rue Saint-Ambroise—avec une maison en bois à deux étages non lambrissées, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7693 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } MESSIEURS BOURGOUIN
No. 1372. } ET LACOSTE, avocats, de Montréal, sur distraction de frais, Demandeurs ; contre les terres et tenements de THEOPHILE ROSE, entrepreneur, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, district de Montréal, dans une certaine cause, ou Dame Odille Dagenais, du dit lieu Saint-Jean-Baptiste, était Demanderesse, contre le dit Théophile Rose, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue George Hypolite, en la paroisse Saint-Jean-Baptiste, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro trois cent huit, de la subdivision du numéro un (308-1)—avec une maison en bois et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de MARS prochain,

To be sold at the parochial church door of the parish of Rigaud, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 6th February, 1878. 1116
[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME MARIE WILSCAM,
No. 1692. } *et vir.*, Plaintiffs ; against DAME HANNAH SULLIVAN, Defendant.

A lot of land situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, designated and known on the official plan and book of reference of said Saint James ward, as lot number sixty five (65), containing forty feet front by eighty feet in depth, the whole more or less, as now enclosed ; bounded in front by Montcalm street, of said city and ward —with a two story stone and brick dwelling house, stables and sheds, thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of March next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7678
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1829. } ET CREDIT FONCIER, Plaintiff ; against FRANÇOIS XAVIER OUELLETTE, Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Augustin, heretofore of the parish of Montreal, and now in the town of Saint Henri, in the district of Montreal, being number two thousand and fifty six (2056), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, measuring about twenty two feet and a half in front, english measure ; bounded in front by Saint Ambroise street—with a two storey wooden house not faced, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of March next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7694
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } MESSIEURS BOURGOUIN
No. 1372. } AND LACOSTE, advocates, of Montreal, distracting for costs, Plaintiffs ; against the lands and tenements of THEOPHILE ROSE, contractor, of the parish of Saint Jean Baptiste de Montreal, district of Montreal, in a cause wherein Dame Odille Dagenais, of Saint Jean Baptiste aforesaid, was Plaintiff ; against the said Théophile Rose, Defendant.

A lot of land situate and being on George Hypolite street, in the parish of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, as number three hundred and eight, of the subdivision of number one (308-1)—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of MARCH next, at HALF

à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 octobre 1877. 7681 3

FIERI FACIAS
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 643. } PRET ET CREDIT FONCIERS, Demanderesse ; contre JOSEPH DECARY, Défendeur.

Un terrain sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, contenant trois arpents de largeur sur dix-neuf arpents et cinq perches de profondeur ; borné en front par le chemin de la côte Saint-Luc, connu et désigné sous le numéro cent quatorze (114), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal—avec une maison en bois, grange, remises et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 octobre 1877. 7683 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 1912. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse; contre DAME MARY FRANCIS HOURIGAN, Défenderesse.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, paroisse de Notre Dame, district de Montréal, étant une partie de la subdivision du numéro soixante-douze (72), du lot connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier, sous le numéro mil huit cent vingt-deux (1822) ; tenant en front à la rue Prince Arthur, en arrière à une ruelle, d'un côté par Joseph P. Withers, et d'autre côté par un nommé Ritchid—avec une maison en pierre et autres bâtisses dessus érigées, la dite maison connu sous le numéro quarante-six (46), de la étant dite rue Prince Arthur.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 octobre 1877. 7691 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PATRICK ROONEY,
No. 441. } Demandeur ; contre A. P. CHAPLEAU *et al.*, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à Joseph Désormeau, l'un des dits défendeurs.

Cette propriété immobilière située dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, formant partie des lots connus et désignés sous le numéro deux cent vingt (220), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, et étant la moitié du lot situé dans la Western Avenue, joignant la propriété de W. Phillips ; le dit lot étant borné en front par la dite Western Avenue, d'un côté par la propriété du dit Phillips, de l'autre côté par une rue nouvelle devant être ouverte, cinquante pieds de largeur, courant dans une ligne droite de la dite Western Avenue à la rue Sherbrooke projetée ; le dit lot mesurant cent quarante pieds

PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of March next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th October, 1877. 7682
[First published, 3rd November 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 643. } ET CREDIT FONCIER, Plaintiff ; against JOSEPH DECARY, Defendant.

A lot situate in the parish of Notre Dame de Grâce, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, measuring three arpents in width by nineteen arpents and five perches in depth ; bounded in front by the Cote Saint Luc road, known and described as number one hundred and fourteen (114), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal—with a wooden house, barn, stable, sheds and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of March next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th October, 1877. 7684
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montréal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 1912. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against DAME MARY FRANCIS HOURIGAN, Defendant.

A lot of land situate in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, being part of the subdivision of number seventy two (72), of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference made for the said ward, as number eighteen hundred and twenty two (1822) ; bounded in front by Prince Arthur street, in rear by a lane, on one side by Joseph P. Withers, and on the other side by one Ritchid—with a stone house and outbuildings thereon erected, said house being known as number forty six (46), of Prince Arthur street aforesaid.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of March next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th October, 1877. 7692
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } PATRICK ROONEY, Plaintiff ; against A. P. CHAPLEAU *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to Joseph Désormeau, one of the said defendants.

The immovable property situate in the parish of Notre-Dame de Grâce, forming part of the lots known and designated as number two hundred and twenty (220), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, and being the half of the lot situate in Western Avenue, adjoining the property of W. Phillips ; said lot being bounded in front by the said Western Avenue, on one side by the property of the said Phillips, on the other side by a new street, to be opened, fifty feet wide, running in a straight line from the said Western Avenue to Sherbrooke street projected ; said lot measuring one hundred

(140) sur la Western Avenue, deux cent trente-six (236) de profondeur, et cent trente neuf (139) en arrière, contenant trente-deux mille neuf cent vingt et un (32921) en superficie, le tout mesure anglaise, plus ou moins, tel qu'il appert d'après un plan fait par Joseph Rielle, arpenteur—avec trois maisons en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 4 décembre 1877. 8627 2

(Première publication, 7 décembre 1877.)

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 1696. } TRUCTION METRO-
POLITAINE, Demanderesse ; contre LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DU CANADA, Défenderesse.

1. Un lot de terre ou emplacement connu sous les numéros trente-trois et trente-quatre, situés dans le quartier Saint-Jacques, cité de Montréal, district de Montréal, paroisse du Sacré Cœur, faisant partie de la subdivision du numéro onze cent cinquante-cinq (1155), connu et désigné au livre de renvoi officiels faits pour le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, district de Montréal ; ces dits deux lots tenant en front à la rue Wolfe—avec bâtisses dessus érigés tel qu'actuellement.

2. Un autre lot de terre situé au quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse du Sacré Cœur, dit district de Montréal, connus sous les numéros vingt-trois, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix (23, 88, 89 et 90), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie ; tenant les dits lots de terre en front à la rue Seaton—avec les bâtisses qui se trouvent actuellement dessus érigées.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous les numéros quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, et cent vingt-huit (96, 97, 98, 99 et 128), de la subdivision du numéro onze cent un (1101), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie ; tenant les dits lots de terre en front à la rue Durham—aussi avec bâtisses dessus érigées.

4. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné sous les numéros cent quarante et cent quarante et un (140 et 141), de la subdivision du dit lot numéro onze cent un (1101), connu aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Sainte-Marie ; tenant les dits lots de terre en front à la rue Panet—aussi avec les bâtisses dessus érigées.

5. Un lot de terre sis et située en la paroisse de La Longue Pointe, district de Montréal, connu et désigné aux livre de renvoi et plan officiels faits pour la municipalité de La Longue Pointe, sous le numéro sept (7) ; le dit lot de terre tenant en front au chemin public qui conduit de Montréal à La Longue Pointe—avec les bâtisses dessus actuellement érigées.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots numéros un, deux, trois et quatre, en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot numéro cinq, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de La Longue Pointe, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 4 décembre 1877. 8625 2

[Première publication, 7 décembre 1877.]

and forty feet (140) on Western Avenue, two hundred and thirty six (236) in depth, and one hundred and thiity nine (139) in rear, containing thirty two thousand nine hundred and twenty one (32921) in superficies, the whole english measure, and more or less, and such as appears from a plan made by Joseph Rielle, surveyor—with three wooden houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of APRIL next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 4th December, 1877. 8628

[First published, 7th December, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE METROPOLITAN
No. 1696. } BUILDING SOCIETY,
Plaintiff ; against LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DU CANADA, Defendant.

1. A lot of land known as numbers thirty three and thirty four, situate on Saint James square, city of Montreal, district of Montreal, parish of Le Sacré Cœur, forming part of the subdivision of number eleven hundred and fifty five (1155), known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint James ward, of the city of Montreal, district of Montreal ; said two lots being bounded in front by Wolfe street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Le Sacré Cœur, district of Montreal aforesaid, known and designated as numbers twenty three, eighty eight, eighty nine and ninety (23, 88, 89 and 90), of the said subdivision of number eleven hundred and one (1101) known on the official plan and in the book of reference made for the said Saint Mary's ward ; said lots of land being bounded in front by Seaton street—with the buildings thereon erected.

3. Another lot of land situate at the same place known and designated as numbers ninety six, ninety seven, ninety eight, ninety nine and one hundred and twenty eight (96, 97, 98, 99 and 128), of the subdivision of number eleven hundred and one (1101), known on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid; said lots being bounded in front by Durham street—with the buildings thereon erected.

4. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated as numbers one hundred and forty and one hundred and forty one (140 and 141), of the subdivision of said lot number eleven hundred and one (1101), known on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid ; said lot of land being bounded in front by Panet street—with the buildings thereon erected.

5. A lot of land situate and being in the parish of Longue Pointe, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for the municipality of the said parish of Longue Pointe, as number seven (7) ; said lot of land being bounded in front by the main road leading from Montreal to Longue Pointe—with the buildings thereon erected.

To be sold as follows, to wit : Nos. one, two, three and four, in my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number five, at the parochial church door of the parish of Longue Pointe, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty third day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 4th December, 1877. 8626

[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JEAN-BAPTISTE STE. MARIE, Demandeur;
No. 2384. } contre PIERRE STE. MARIE, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Hubert, dans le district de Montréal, du côté sud-ouest du chemin qui conduit de Longueuil à Chambly, de trois (3) arpents de front sur vingt-neuf (29) arpents de profondeur dans la ligne nord-ouest, et vingt-neuf (29) arpents et deux perches dans la ligne sud-est ; tenant au bout nord-est au dit chemin qui conduit de Longueuil à Chambly, au bout sud-ouest à Michel Lamarre, représentant Joseph Dubuc et autres, d'un côté au nord-ouest aux représentants de feu Amable Pattenaude, et de l'autre côté au sud-est à Louis Brosseau et Pierre Ste. Marie—avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits, connue la dite terre sous le numéro cent cinquante (150), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Hubert.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Hubert, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 décembre 1877. 8621 2
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } GILBERT SCOTT *et al.*,
No. 804. } Demandeurs ; contre MARTIN O'LOGHLIN, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, au quartier Sainte-Anne, paroisse Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier, sous le numéro quinze cent soixante-dix (1570)—avec une maison en briques à trois étages et autres bâtisses dessus érigées ; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues King et Common.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 décembre 1877. 8629 2
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAMAS Z. BESSETTE,
No. 2055. } Demandeur ; contre J. J. E. BIBAUD *et al.*, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à J. J. E. Bibaud, l'un des dits défendeurs.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, de la contenance de quarante-sept (47) pieds de front par soixante pieds et huit pouces (60–8) de profondeur, plus ou moins, et connu au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, sous le numéro quatre cent vingt (420)—avec deux maisons en bois et autres bâtisses dessus y érigées, borné en front par la rue Vallée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 décembre 1877. 8623 2
[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JEAN BAPTISTE STE.
No. 2384. } MARIE, Plaintiff; against PIERRE STE. MARIE, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Hubert, in the district of Montreal, on the south west side of the road leading from Longueuil to Chambly, of three (3) arpents in front by twenty nine (29) arpents on the north west alignment, and twenty nine (29) arpents and two perches on the south east alignment ; bounded at the north east end by the said road leading from Longueuil to Chambly, at the south west end by Michel Lamarre, representing Joseph Dubuc and others, and on one side to the north west by the representatives of the late Amable Pattenaude, and on the other side to the south east by Louis Brosseau and Pierre Ste. Marie—with a house, barn and outbuildings thereon erected, said land being known as number one hundred and fifty (150), on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Hubert.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Hubert, on the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th December, 1877. 8622
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } GILBERT SCOTT *et al.*,
No. 804. } Plaintiffs ; against MARTIN O'LOGHLIN, Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, Saint Anne's ward, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference made for the said ward, as number fifteen hundred and seventy (1570)—with a three story brick house, and outbuildings thereon erected ; said lot of land forming the corner of King and Commons streets.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th December, 1877. 7630
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAMAS Z. BESSETTE,
No. 2055. } Plaintiff ; against J. J. E. BIBAUD *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to J. J. E. Bibaud, one of the said defendants.

A lot of land situate and being in Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, measuring forty seven (47) feet in front by sixty feet eight inches (60–8) in depth, more or less, designated as number four hundred and twenty (420), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward—with two wooden houses and outbuildings thereon erected, fronting on Vallée street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th December, 1877. 8624
[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MOISE DENEAU,
No. 631. } *ès-qualité*, Demandeur ;
contre FRANÇOIS BROSSEAU, Défendeur.

Une terre située dans la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, dans le district de Montréal, dans la concession Saint-Philippe ; étant connue et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Jacques le Mineur, comté de Laprairie, sous le numéro deux cent soixante et quinze (275)—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'eglise paroissiale de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7697 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ANNA M. AN-
No. 416. } DERSON, Demanderesse ; contre DAME MARY E. HALL, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, *et al.*, Défenderesses.

Comme appartenant à la dite Dame Mary E. Hall, ès-qualité, cinq sixième indivis de la moitié indivise, et comme appartenant à Anna Augusta Springle, l'autre Défenderesse, un sixième indivis de la moitié indivise dans l'immeuble suivant, savoir :

Un certain fief sis et situé dans la paroisse de Montréal, district de Montréal, connu comme l'Isle du Héron, dans la rivière Saint-Laurent, près des rapides Saint-Louis ou Lachine, et en face de l'Isle de Montréal, et le droit de pêche en face de la dite Isle du Héron et l'Isle adjacente, et tous les droits et privilèges dont la dite moitié indivise du dit fief est grévée ; le dit lot étant connu sous le numéro quatre mille sept cent cinq (4705), aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la dite paroisse de Montréal—avec bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7687 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 899. } PRET ET CREDIT FONCIER, Demanderesse ; contre FRANÇOIS DUSSAULT, fils, Défendeur.

Un terrain situé dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, connu et indiqué sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro trois cent vingt-six (326) ; borné en front par la rue Saint-Dominique, et contenant trente-cinq pieds de front sur soixante-quatorze pieds de profondeur—avec une maison en bois à un étage et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7695 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } MOISE DENEAU, *ès qualité*,
No. 631. } Plaintiff ; against FRANÇOIS BROSSEAU, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Jacques le Mineur, in the district of Montreal, in the Saint Philippe concession, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Jacques le Mineur, county o Laprairie, as number two hundred and seventy five (275)—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jacques le Mineur, on the FIFTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7698
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ANNA M. ANDER-
No. 416. } SON, Plaintiff ; against DAME MARY E. HALL, in her quality of tutrix to her minor children, *et al.*, Defendants.

As belonging to the said Dame Mary E. Hall, *ès-qualité*, five undivided sixths of the undivided half, and as belonging to Anna Augusta Springle, the other Defendant, an undivided sixths of the undivided half of the immovable property, following, to wit :

A certain fief situate and being in the parish of Montreal, district of Montreal, known as Isle du Heron, in the river Saint Lawrence, near the Saint Louis or Lachine rapids, facing the Island of Montreal, also the right to fish opposite the said Isle du Heron, and the adjacent Island, and all the rights and privileges attached to the said undivided half of the said fief; said lot being known and designated as number four thousand seven hundred and five (4705), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of March next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7688
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 899. } ET CREDIT FONCIER, Plaintiff; against FRANÇOIS DUSSAULT, junior, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Jean Baptiste, as number three hundred and twenty six (326); bounded in front by Saint Dominique street, measuring thirty five feet in front by seventy four feet in depth—with a one storey wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of March next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7696
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ROBERT TURCOTTE,
No. 113. } Demandeur ; contre JOSEPH TOUPIN et GEORGE H. KERNICK, curateur au délaissement fait en cette cause par le dit Joseph Toupin, Défendeur.

Saisie comme étant en les mains et possession du dit George H. Kernick, curateur comme susdit, l'immeuble suivant, savoir :

Une terre située en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, de la contenance de deux arpents et deux perches de front jusqu'au bout de quarante arpents, ou elle prend trois arpents de large sur six arpents de profondeur ; tenant pardevant au fleuve Saint-Laurent, derrière aux terres de la rivière des Prairies, d'un côté à Hugh Allan, et de l'autre côté à François Beaudry, connu et désignée sous le numéro cent quatre-vingt-dix-sept, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 30 octobre, 1877. 7685 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } A la réquisition de Mes-
No. 1149. } sieurs Geoffrion' Rinfret et Archambault, avocats, de Montréal, Demandeurs sur dictraction de frais ; contre les terres et ténements de PIERRE LACROIX, senior, de la ville de Lachine, dans le district de Montréal, PIERRE LACROIX, junior, de la cité et district de Montréal, et LOUIS CHARBONNEAU, du même lieu, tous trois manufacturiers et commerçants de bois, faisant affaires ensemble comme tels en la dite ville de Lachine, sous le nom et raison sociale de Lacroix, Charbonneau & Cie., Demandeurs ; vs. AMABLE DAGENAIS, mécanicien, du dit lieu de Lachine, Défendeur, et La Société Permanente de Construction Jacques-Cartier, un corps politic duement incorporé ayant son principal bureau d'affaires dans la dite cité de Montréal, tiers-saisie, et les dits demandeurs contestants.

Saisi comme appartenant aux dits demandeurs ci-haut nommés en leur qualité d'associés comme susdit, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Saint-Michel de Lachine, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Michel de Lachine, sous le numéro deux cent quinze (215), contenant environ soixante et quinze pieds de largeur sur toute la profondeur qui peut être trouvée entre le chemin public et le fleuve Saint-Laurent ; borné en front par le chemin public—avec une bâtisse dessus construite, servant de manufacture et moulin à scie, avec aussi les machines y attenant, à fer et à cloux, un engin, sa bouilloire et accessoires, et une moulange à moulée avec ses meules et accessoires, et ce avec réserve d'un passage de douze pieds de largeur au côté sud du dit terrain, et courant le long de la propriété d'un nommé J. Belanger ou représentants, lequel passage donne accès au dit fleuve Saint-Laurent, pour les besoins du public.

Et saisi comme appartenant à Louis Charbonneau personnellement, l'immeuble suivant, savoir :

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Laurent ; borné en front par la rue Saint-Charles-Borromée, étant le lot connu et désigné sous le numéro huit cent douze (812), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent—avec deux bâtisses servant de manufacture dessus érigées.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ROBERT TURCOTTE,
No. 113. } Plaintiff ; against JOSEPH TOUPIN and GEORGE H. KERNICK, curator to the surrender made in this cause by the said Joseph Toupin, Defendant.

Seized as being in the hands and possession of the said George H. Kernick, curator as aforesaid : the following immovable property, to wit :

A land situate in the parish of La Pointe aux Trembles, measuring two arpents and two perches in front for a depth of forty arpents, from which it measures three arpents in width by six arpents in depth ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the lands on the river des Prairies, on one side by Hugh Allan, and on the other side by François Beaudry, known and designated on the said official plan and in the book of reference for the said parish of La Pointe aux Trembles, as number ninety seven—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of La Pointe aux Trembles, on the SEVENTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of March next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 30th October, 1877. 7686

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } At the instance of Mes-
No. 1149. } sieurs Geoffrion, Rinfret and Archambault, advocates, of Montreal, Plaintiffs by distraction for costs ; against the lands and tenements of PIERRE LACROIX, senior, of the town of Lachine, in the district of Montreal, PIERRE LACROIX, junior, of the city and district of Montreal, and LOUIS CHARBONNEAU, of the same place, all three manufacturers and lumber merchants, doing business together as such in the said town of Lachine, under the style and firm of Lacroix, Charbonneau & Co., Plaintiffs ; against AMABLE DAGENAIS, machinist, of Lachine aforesaid, Defendant, and La Société Permanente de Construction Jacques Cartier, a body politic and duly incorporated having its principal place of business in the said city of Montreal, garnishees, plaintiffs contesting.

Seized as belonging to the said plaintiffs above named in their quality of partners aforesaid, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate and being in the town of Saint Michel de Lachine, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Saint Michel de Lachine, as number two hundred and fifteen (215), containing about seventy five feet in width by all the depth which may be found between the main road and the river Saint Lawrence ; bounded in front by the main road—with a building thereon erected, used as a factory and saw mill, and also with the machinery belonging and permanently fastened and nailed thereto, and an engine with his boilers, accessories, a millstone, grindstones and apparatus, and with the reserve of a passage twelve feet wide on the south side of the said lot, running along the property of one J. Belanger or representatives, and which passage gives access to the river Saint Lawrence, for the requirements of the public.

Seized as belonging to Louis Charbonneau, personally, the following immovable property, to wit :

A lot situate in the city of Montreal, in Saint Lawrence ward ; bounded in front by Saint Charles Borromée street, being lot number eight hundred and twelve (812), on the official plan and in the book of reference for the said Saint Lawrence ward—with two buildings used as a factory thereon erected.

Pour être vendus comme suit, savoir : l'immeuble en premier lieu désigné, à la porte de l'eglise paroissiale de la paroisse de Lachine, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et l'immeuble en second lieu désigné en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mars prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7679 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 2572. FRANÇOIS XAVIER SCHETAGNE, Demandeur ; vs. FERDINAND POUDRETTE dit LAVIGNE, et LUMINA POUDRETTE dit LAVIGNE, Défendeurs.

Comme appartenant à Ferdinand Poudrette dit Lavigne, l'immeuble suivant, savoir :

1. Un lot de terre situé en la Côte Sainte-Marie, paroisse de Sainte Anne du Bout de l'Isle, district de Montréal, contenant trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur ; borné devant par le chemin public de la Côte Sainte-Marie, derrière par les terres de la côte du bout de l'Isle, d'un côté au nord-est par Paul Dubrule, et d'autre côté par Lumina Poudrette dit Lavigne—avec maison et autres bâtisses y érigées.

2. Un lot de terre situé en la même paroisse de Sainte- Anne du Bout de l'Isle, contenant quinze arpents en superficie ; borné au sud par Prisque Chatillon dit Godin, par l'autre bout par les terres du bout de l'Isle, d'un côté au nord-est partie par les représentants François Denis et partie par Eustache Brunet, et d'autre côté par Pierre Neven.

Et comme appartenant à Lumina Poudrette dit Lavigne, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre situé en la Côte Sainte-Marie, dans la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, district de Montréal, contenant trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; borné en front par le chemin public de la dite côte, derrière par les terres de la côte du bout de l'Isle, d'un côté par Ferdinand Poudrette dit Lavigne, et d'autre côté par Hermenegilde Robillard—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 30 octobre 1877. 7699 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1108. DAME MARIE ANGÉLIQUE ELMIRE GUY, *et vir.*, Demandeurs ; contre DAME GENEVIÈVE NORMANDEAU, Défenderesse.

La jouissance et usufruit des deux immeubles ci après décrits, comme appartenant à la dite Défenderesse, à titre de grevé de substitution, en vertu des testaments de feu Joseph Normandeau, et de feue Thérèse Deleigne, reçus devant Ths. Bedouin et son confrère, notaires, le premier août mil huit cent trente et un, savoir : la moitié indivise d'un emplacement situé dans la paroisse de Notre-Dame, dans le quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro sept cent quatre-vingt-quatre (784), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, division ouest, contenant quarante-huit pieds et

To be sold as follows, to wit : the lot firstly above described, at the parochial church door of the parish of Lachine, on the FIFTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the lot secondly above described, to be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of March next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7780
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 2572. FRANÇOIS XAVIER SCHETAGNE, Plaintiff ; vs FERDINAND POUDRETTE dit LAVIGNE and LUMINA POUDRETTE dit LAVIGNE, Defendants.

As belonging to Ferdinand Poudrette *dit* Lavigne, the following immovable property, to wit :

1. A lot of land situate in the Côte Sainte Marie, parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, district of Montreal, measuring three arpents in front by twenty seven arpents in depth ; bounded in front by the public highway of the Côte Sainte Marie, in rear by the lands of the Cote du Bout de l'Isle, on one side to the north east by Paul Dubrule, and on the other side by Lumina Poudrette *dit* Lavigne—with a house and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the same parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, containing fifteen arpents in superficial extent ; bounded on the south by Prisque Chatillon dit Godin, at the other end by the lands of the Bout de l'Isle, on one side to the north east partly by the representatives of François Denis and partly by Eustache Brunet, and on the other side by Pierre Neven.

And as belonging to Lumina Poudrette *dit* Lavigne, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the Cote Sainte Marie, in the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, district of Montreal, measuring three arpents in front by twenty five arpents in depth ; bounded in front by the main road of the said Cote, in rear by the lands of the Cote du Bout de l'Isle, on one side by Ferdinand Poudrette *dit* Lavigne, and on the other side by Hermenigilde Robillard—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Anne du Bout de l'Isle, on the FIFTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of April next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 30th October, 1877. 7700
[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1108. DAME MARIE ANGELIQUE ELMIRE GUY, *et vir.*, Plaintiffs ; against DAME GENEVIEVE NORMANDEAU, Defendant.

The enjoyment and usufruct of the two following immovables hereinafter described, as belonging, to the said defendant *à titre de grevé de substitution* under the last will and testament of the late Joseph Normandeau, and of the late Therese Deleigne, executed before Ths. Bedouin and colleague, notaries public, on the first day of August, one thousand eight hundred and thirty one, to wit : the undivided half of a lot situate in the parish of Notre-Dame, in Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal, known and designated as number seven hundred and eighty four (784), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, of the said city of Mont-

neuf pouces de front sur cent trente-deux pieds six pouces de profondeur dans une ligne, et cent trente-quatre pieds de profondeur dans l'autre ligne, formant une superficie de cinq mille trente-quatre pieds, plus ou moins, mesure anglaise, tenant pardevant à la rue Craig, par derrière au côté sud-ouest par le lot numéro sept cent quatre vingt-trois, sur le dit plan officiel, appartenant aux héritiers ou représentants de feu M. Louis Comte, et d'autre côté au nord-est à la rue Côté—avec une maison en briques à deux étages, avec solage en pierre, en l'encoignure des susdites rues Craig et Côté, et autres dépendances sus-érigées, avec un passage commun dont l'entré se trouve sur la dite rue Côté.

2. La jouissance et usufruit de ce lot de terre sis et situé dans le quartier centre de la cité de Montréal, district de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame, connu sous le numéro cinq (5), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier ; borné en front par la rue des Commissaires ; en arrière par la rue Capital, du côté nord-est par les représentants de feu Joseph Donegani, et du côté sud-ouest par John Birmingham—avec une maison à deux étages portant No. trois cent quarante cinq (345), de la dite rue des Commissaires.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montreal, 5 decembre 1877. 8709 2

[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME JANE DRUM-
No. 125. } MOND *et al.*, exécuteurs, Demandeurs ; contre Dame VICTORIA DOUGALL *et vir*, Défendeurs.

La moitié nord-ouest du lot 1466, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal ; bornée en front par la rue Drummond, en arrière par une étendue de terre destinée au prolongement de la rue Stanley, d'un côté au sud-est par l'autre moitié du dit lot officiel 1466, et de l'autre côté aux lots officiels 1463, 1464 et 1465, sur le dit plan—avec une maison en brique à deux étages et autres bâtisses sus-érigées, et présentement occupées par Dame Victoria Dougall, épouse de E. T. Taylor, et connue sous le No. 171, rue Drummond, et sous les droits y appartenant, et circonstances.

Pour être vendue à mon bureau, dans la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,
Deputé-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 5 décembre 1877. 8707 2

[Première publication, 7 décembre 1877.

---

real, west division, measuring fourty eight feet nine inches in front by one hundred and thirty two feet six inches in depth, on one alignment, and one hundred and thirty four feet in depth, on the other alignment, forming a superficies of five thousand and thirty four feet, more or less, english measure ; bounded in front by Craig street, in rear to the south west by number seven hundred and eighty three, on the said official plan, belonging to the heirs or representatives of the late Mr. Louis Comte, and on the other side to the north east by Coté street—with a two story brick house and stone foundation, on the corner of Craig and Coté streets aforesaid, and other dependencies thereon erected, with a common passage entering from Côté street aforesaid.

2. The enjoyment and usufruct of the lot of land situate and being in Centre ward, of the city of Montreal, district of Montreal, in the parish of Notre Dame, known as number five (5), on the official plan and book of reference for the said ward ; bounded in front by Commissioners street, in rear by capital street, on the north east side by the representatives of the late Joseph Donegani, and on the south west side by John Birmingham—with a two storey house, being number three hundred and forty five (345), on Commissioners street aforesaid.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of April next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1877. 8710

[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME JANE DRUMMOND
No. 125. } *et al.*, executors, Plaintiffs ; against DAME VICTORIA DOUGALL *et vir*, Defendants.

The north west half of lot 1466, on the official plan and book of reference of Sainte Antoine ward, in the city of Montreal ; bounded in front by Drummond street, in rear by a piece of ground intented for the continuation of Stanley street, on one side to the south east by the other half of said lot official 1466, and on the other side by lots officials 1463, 1464 and 1465, on said plan—together with a two story brick house, and other buildings thereon erected, presently occupied by Dame Victoria Dougall, wife of E. T. Taylor, and known as No. 171, Drummond street, and all rights and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of April next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1877. 8708

[First published, 7th December, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at

de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, District d'Outaouais, No. 374. } JAMES LEAMY, du canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, gentilhomme, Demandeur, contre les terres et tenements de EDWARD HAYCOCK, de la cité d'Outaouais, dans la Province d'Ontario, mineur, Défendeur, à savoir :

Tout ce demi lot de terre, sis et situé dans le canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, et ordinairement connu et désigné comme étant la moitié sud du lot numéro deux, dans le sixième rang du susdit canton de Hull, avec tous et chacun des membres et dépendances qui y appartiennent.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DOUZIEME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le second jour d'avril 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 31 octobre 1877. 7809 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, District d'Outaouais, No. 365. } WILLIAM FINGLAND et BENJAMIN DRAPER, tous deux de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, dans la province d'Ontario, marchands-associés, faisant affaire ensemble comme tels, marchands et associés en la dite cité d'Ottawa et ailleurs, sous les nom et raison de Fingland et Draper, Demandeurs ; contre les terres et tenements de DANIEL O'CALLAGHAN, de la paroisse de Saint-Malachy, dans le district d'Outaouais, commerçant, Défendeur, à savoir :

1. Un morceau ou lopin de terre connu et désigné comme étant la moitié est de la moitié ouest du lot numéro vingt-sept, dans le neuvième rang du canton de Lochaber, contenant environ cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées ; sauf et exceptant cependant de la dite moitié est de la moitié ouest du dit lot de terre, un acre d'icelle moitié est déjà passée sous contrat à l'église catholique romaine du dit canton de Lochaber, et aussi un acre à être pris du bout sud du dit morceau ou lopin de terre et courant du chemin public divisant le dit morceau de terre du terrain de l'église catholique romaine, et courant en arrière au nord autant de perches qu'il faudra pour former le dit acre de terre.

2. Un acre à être pris du bout sud de la dite moitié est de la moitié ouest du dit numéro vingt-sept, du neuvième rang du canton de Lochaber, courant du dit chemin public divisant le dit morçeau de terre du terrain de l'église catholique romaine, et courant en arrière du dit chemin autant de perches qu'il en faudra pour former le dit acre de terre.

3. Ce certain morçeau ou lopin de terre connue comme étant la moitié sud du numéro onze, dans le dixième rang du canton de Buckingham, dans le district d'Outaouais, contenant environ cent acres de terres, plus ou moins—avec toutes et chaque les dépendances qui y appartiennent.

Pour être vendus au bureau du registrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DOUZIEME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 29 octobre 1877. 7735 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer.

Province of Quebec, District of Ottawa, No. 374. } JAMES LEAMY, of the township of Hull, in the county and district of Ottawa, gentleman, Plaintiff ; against the lands and tenements of EDWARD HAYCOCK, of the city of Ottawa, in the Province of Ontario, miner, Defendant, to wit :

All that certain half lot of land situate lying and being in the township of Hull, in the county and district of Ottawa, and commonly known and distinguished as the south half of lot number two, in the sixth range of the aforesaid township of Hull —with all the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWELFTH day of MARCH next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the second day of April, 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff

Sheriff's Office,
Aylmer, 31st October, 1877. 7810

[First published, 3rd November, 1877.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Aylmer.

Province of Quebec, District of Ottawa, No. 365. } WILLIAM FINGLAND and BENJAMIN DRAPER, both of the city of Ottawa, in the county of Carleton, in the province of Ontario, merchants co-partners, carrying on business together as such merchants and co-partners at the said city of Ottawa and elsewhere, under the name style and firm of Fingland and Draper, Plaintiffs ; against the lands and tenements of DANIEL O'CALLAGHAN, of the parish of Saint Malachy, in the district of Ottawa, trader, Defendant, to wit :

1. A piece or parcel of land known and distinguished as the east half of the west half of lot number twenty seven, in the ninth range of the township of Lochaber, containing about fifty acres of land, more or less—together with the buildings thereon erected ; saving and excepting however from the said east half of the west half of the said lot of land, one acre thereof already deeded to the Roman Catholic Church, in the said township of Lochaber, and also one acre to be taken of the south end of the said piece or parcel of land, and running from the public road dividing the said piece of land from the Roman Catholic Church ground, and running back as many rods north as will suffice to form the said acre of land.

2. One acre to be taken off the south end of the said east half of the west half of the said lot number twenty seven, in the ninth range of the said township of Lochaber, running from the public road dividing the said piece of land from the Roman Catholic Church ground, and running back from the said road as many rods north as will suffice to form the said acre of ground.

3. That certain piece or parcel of land known as the south half of lot number eleven, in the tenth range of the township of Buckingham, in the district of Ottawa, containing about one hundred acres of land, more or less—with all and every the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWELFTH day of MARCH next, at TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the fifteenth day of March, 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 29th October, 1877. 7736

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Ottawa.

Province de Québec, District d'Outaouais. No. 173. } ELSEWOOD SMART, ALBERT SMART et BENJAMIN CHAFFEY SHEPHERD, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, Demandeurs; contre les terres et tenements de WILLIAM T. DAVIS, du canton d'Eardley, dans le district d'Outaouais, cultivateur, Défendeur, à savoir :

1. Tout ce certain morceau ou lopin de terre connu et désigné comme étant le quart sud-ouest du lot numéro huit, dans le septième rang du canton d'Eardley, dans le dit district d'Outaouais, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins —avec les bâtisses dessus érigées.

2. Tout ce certain morceau ou lopin de terre connu et désigné comme étant la moitié est du lot numéro quatre, dans le septième rang du dit canton d'Eardley, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

3. Tout ce certain morceau ou lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro deux, dans le huitième rang du dit canton d'Eardley, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du régistrateur, pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le DOUZIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars 1878.

LOUIS M. COUTLEE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 29 octobre 1877. 7733 3

(Première publication, 3 novembre 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Papineauville.

Province de Québec, District d'Outaouais. No. 430. } GORDIAN JOHN HORAN, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, écuyer, commis de douane, Demandeur; contre les terres et tenements de JAMES ARCHIBALD STEEL, de la paroisse de Sainte-Angélique, comté et district d'Outaouais, cultivateur, Défendeur, et J. A. N. MacKay, avocat du Demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir :

Une certaine terre sise et située dans la dite paroisse de Sainte-Angélique, composée du lot numéro sept, rang du chemin Papineau ouest, contenant cinq arpents de front sur vingt arpents de profondeur; borné en devant par la bâse du dit rang, en arrière par la rivière Petite Nation, d'un côté au sud par Siméon Laflamme, et de l'autre côté au nord par Louis Claude dit Nicholas —avec une maison en bois d'une étage, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

NOTA.—A être distrait cependant et retenu de la dite terre un certain morceau ou lisière de terre vendu et appartenant maintenant à la société de John A. Cameron et Compagnie, contenant trois cent douze pieds, mesure anglaise sur chaque ligne de côte d'icelui comme ci-après décrit, du derrière de la dite profondeur une ligne droite formerait ainsi une profondeur d'un peu plus que ci-haut au milieu, la dite lisière de terre contenant cinq arpents de largeur; borné en devant par la dite rivière Petite Nation, en arrière par le résidu de la dite terre ou lot No. 7, ouest, chemin Papineau, d'un côté par le dit Louis Claude dit Nicholas, et de l'autre par la dite société de John A. Cameron & Cie., laquelle dite lisière de terre est par le présent réservée expressement et diminuera la dite terre d'autant, avec réserve d'un chemin de seize pieds de largeur sur le côté sud de la dite lisière de terre pour communiquer du restant de la dite terre vers la rivière Petite Nation, en faveur du propriétaire d'icelle, à perpetuité pour toujours, et sur lequel chemin le propriétaire du restant de la dite terre aura le droit d'attorrer aucuns effets, et de corder et placer du bois de corde ou toute autre chose, franc de charges.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Ottawa.

Province of Quebec, District of Ottawa, No. 173. } ELSEWOOD SMART, ALBERT SMART and BENJAMIN CHAFFEY SHEPHERD, of the town of Brockville, in the province of Ontario, Plaintiffs; against the lands and tenements of WILLIAM T. DAVIS, of the township of Eardley, in the district of Ottawa, farmer, Defendant, to wit :

1. All that certain piece or parcel of land known and distinguished as the south west quarter of lot number eight, in the seventh range of the township of Eardley, in said district of Ottawa, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings thereon erected.

2. All that certain piece or parcel of land known and distinguished as the east half of lot number four, in the seventh range of the said township of Eardley, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings thereon erected.

3. All that certain piece or parcel of land known and distinguished as lot number two, in the eighth range of the said township of Eardley, containing two hundred acres of land, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWELFTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of March, 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 29th October, 1877. 7734

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Papineauville.

Province of Quebec, District of Ottawa, No. 430. } GORDIAN JOHN HORAN, of the city of Ottawa, in the Province of Ontario, esquire, customs clerk, Plaintiff; against the lands and tenements of JAMES ARCHIBALD STEEL, of the parish of Sainte Angelique, county and district of Ottawa, farmer, Defendant, and J. A. N. MacKay, attorney for Plaintiffl, paintiff *sur distraction de frais*—to wit :

A certain farm lying and situate in the said parish of Sainte Angelique, composed of lot number seven, west chemin Papineau range, containing five arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the *bâse* of said range, in rear by the Petite Nation river, on one side south by Siméon Laflamme, and on the other side north by Louis Claude dit Nicholas—with a one story wooden house, barn and other outbuildings thereon erected.

NOTA.—To be distrained however and taken off of and from the said farm a certain piece or strip of land sold and presently owned by the firm of John A. Cameron and Company, containing three hundred and twelve feet, english measure on each side line of the same as hereinafter described, from the rear of which depth a straight line will thus make the depth a little more than above in the middle, said strip of land to contain five arpents in width; and will be bounded in front by the said Nation river, in rear by the remainder of said farm or lot number seven, west, chemin Papineau, on one side by the said Louis Claude dit Nicholas, and on the other side by the said firm of John A. Cameron & Co., which said strip of land is hereby expressly reserved and will diminish the said farm of so much, with reserve of a road of sixteen feet wide, on the south side of said strip of land, to communicate from the remainder of said farm to the said Nation river, in favor of the proprietor thereof, and this, *à perpétuité* for ever; and in which road the proprietor of the remainder of said farm shall have the right to land any effects, cord and place any cordwood or any thing else, the whole free of charge.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angélique susdite, le DOUZIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Aylmer, 29 octobre 1877. 7731 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

To be sold at the door of the church in the parish of Sainte Angelique aforesaid, on the TWELFTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of March, 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 29th October, 1877. 7732
[First published, 3rd November, 1877.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Vendition Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : } AUGUSTIN LAUSÉ, cultivateur, de la paroisse de
No. 102. } Saint-Louis de Lotbinière ; contre FRANÇOIS BIBEAU, postillon, de la paroisse de Saint-Nicolas, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, comté de Lotbinière, mesurant deux arpents et un quart de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front au nord par le chemin du Roi, au sud par la rivière Boisclair, à l'est par Eugène Rhéaume, et à l'ouest par Isaïe Lausé—avec maison en bois et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, le QUATORZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 4 février 1878.
[Première publication, 9 février 1878.] 993

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PHILIPPE BABY CASGRAIN, écuyer, avocat,
No. 1688. } de la cité de Québec ; contre DAME JULIE LOUISA LANG, épouse séparée quant aux biens de Jean-Baptiste Célestin Hébert, écuyer, notaire, de la cité de Québec, et le dit Jean-Baptiste Célestin Hébert, tant en son nom que pour autoriser sa dite épouse, à ester en jugement.

Ci-suit la description de l'immeuble du dit Jean-Baptiste Célestin Hébert, à savoir :

L'usufruit du défendeur Jean-Baptiste Célestin Hébert, sa vie durant, et ses droits éventuels de propriété dans et sur l'immeuble suivant, savoir :

Une terre située en la paroisse de Sainte-Foye, contenant deux arpents et dix-neuf pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qui se trouve à prendre à vingt arpents du trait-quarré des terres de la seconde concession de Sainte-Foye; bornée au nord-ouest à F. R. Routier où ses représentants, par l'autre bout au fleuve Saint-Laurent, au nord-

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Lotbiniere Circuit.

Quebec, to wit : } AUGUSTIN LAUSÉ, farmer,
No. 102. } of the parish of Saint Louis de Lotbiniere ; against FRANÇOIS BIBEAU, mail carrier, of the parish of Saint Nicolas, to wit :

A land situate in the parish of Saint Edouard de Lotbiniere, county of Lotbiniere, measuring two arpents and a quarter in front by twenty six arpents in depth, more or less ; bounded in front to the north by the King's highway, on the south by the river Boisclair, on the east by Eugene Rhéaume, and on the west by Isaie Lauzé—together with the wooden house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Edouard de Lotbiniere, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 4th February, 1878.
[First published, 9th February, 1878.] 994

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } PHILIPPE BABY CASGRAIN, esquire, advocate,
No. 1688. } of the city of Quebec ; against DAME JULIE LOUISA LANG, wife separated as to property of Jean Baptiste Célestin Hebert, esquire, notary, of the city of Quebec, and the said Jean Baptiste Celestin Hebert, both in his own name, and to authorize his said wife to appear in judicial proceedings.

Here follows the description of the immovable property of the said Jean Baptiste Celestin Hebert, to wit :

The usufruct belonging to the said defendant Jean Baptiste Celestin Hebert, during his lifetime, and his rights of ownership in and to the following immovable property, to wit :

A land situate in the parish of Sainte Foye, measuring two arpents and nineteen feet in front, more or less, by the depth there may be starting at twenty arpents from the division line of the lands in the second concession of Sainte Foye; bounded on the north west by F. R. Routier or representatives, at the other end by the river

est à Léon Hamel où ses représentants, et au sud-ouest aux représentants de Joseph Lépine—avec maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances. La dite terre étant les numéros (267 et 359), donnés sur le plan cadastral de la paroisse de Sainte-Foye, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaires des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Foye, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 4 février 1878. Shérif
[Première publication, 9 février 1877.] 991

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } NARCISSE DIONNE,
No. 579. } écuyer, de la paroisse de Saint-Giles, marchand ; contre ALEXIS GAGNÉ, de la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, cultivateur, à savoir :

Une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, en la seigneurie de Saint-Giles de Beaurivage, étant le numéro neuf, de la concession de Jericho, du côté sud-est de la route qui sépare la concession ; bornée par le bas au dit chemin qui sépare les dites concessions, et en profondeur de trente arpents, joignant d'un côté au sud au numéro dix, de l'autre côté au nord au numéro huit—avec ensemble, maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec 2 février, 1878. Shérif.
[Première publication, 9 février 1878.] 995

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE ANTOINE
No. 1858. } JUCHEREAU DUCHESNAY, de la cité de Québec, rentier, ex-sénateur de la division Lasalle ; contre DENIS SHANNAHAN, de la paroisse Sainte Catherine, cultivateur, savoir :

Une terre sise et située en la dite paroisse de Sainte Catherine, dans le dit district et la dite province de Québec, au lieu appelé la partie nord-est du dixième rang de la seigneurie de Fossambault et étant numérotée la dite terre présentement vendue numéro onze, et contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, et bornée comme suit : en front au dixième rang, en profondeur au onzième rang de la dite seigneurie de Fossambault, d'un côté au numéro douze, et de l'autre côté à des terres en bois debout.

Pour être vendue à la porte de l'eglise paroissiale de Sainte-Catherine, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 4 décembre 1877. Shérif.
[Première publication, 7 décembre 1877.] 8639 2

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE ANTOINE
No. 1007. } JUCHEREAU DUCHESNAY, de la cité de Québec, rentier, ex-sénateur, de la division Lasalle ; contre WILLIAM LAWLESS, de la cité de Montréal, et Mary Nixon, son epouse, commune en biens, le dit William Lawless, tant pour lui-même, que pour assister et autoriser sa dite épouse, à savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de Sainte-Catherine, de six arpents de front par douze arpents de profondeur, plus ou moins, et étant le

Saint Lawrence, on the north east by Leon Hamel or representatives, and on the south west by the representatives of Joseph Lepine—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being numbers (267 and 359), on the plan and book of reference of the parish of Sainte Foye, as laid out by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Foye, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 4th February, 1878. Sheriff.
[First published, 9th February, 1878.] 992

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } NARCISSE DIONNE,
No. 579. } esquire, of the parish of Saint Giles, merchant ; against ALEXIS GAGNÉ, of the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, farmer, to wit :

A land of three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, situate in the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, in the seigniory of Saint Giles de Beaurivage, being number nine, of the Jericho concession, on the south east side of the road separating the concession ; bounded by the said road which separates the said concessions, in rear by the depth of thirty arpents, on one side to the south by number ten, and on the other side to the north by number eight—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Narcisse de Beaurivage, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 9th February, 1878. Sheriff.
[First published, 9th February, 1878.] 996

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE ANTOINE
No. 1858. } JUCHEREAU DUCHESNAY, of the city of Quebec, *rentier*, ex senator, of the Lasalle division ; against DENIS SHANNAHAN, of the parish of Sainte Catherine, farmer, to wit :

A land situate in the said parish of Sainte Catherine, in the said district and province of Quebec, at the place called the north east part of the tenth range of the seigniory of Fossambault, said land being now number eleven, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the tenth range, in rear by the eleventh range of the said seigniory of Fossambault, on one side by number twelve, and on the other side by lands covered—with standing timber.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Catherine, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

C. ALLEYN,
Quebec, 4th December, 1877. Sheriff.
[First published, 7th December, 1877.] 8640

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE ANTOINE JUCHEREAU
No. 1007. } DUCHESNAY, of the city of Quebec, *rentier ex-sénateur*, of the Lasalle division ; against WILLIAM LAWLESS, of the city of Montreal, and Mary Nixon, his wife, common as to property with him, and the said William Lawless, both in his own name and to assist and authorize his said wife.

A lot of land situate in the parish of Sainte Catherine, of six arpents in front by twelve arpents, more or less, in depth, and being lot

ot numéro quarante-trois du quatrième rang de a seigneurie de Fossambault ; et borné en front par la rivière Jacques-Cartier, en arrière par la seigneurie Bélair, d'un côté par un nommé François Galarneau ou ses représentants, et de l'autre côté par les représentants de John Murphy ou John Carroll—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Catherine, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Shériff.

Québec, 4 décembre 1877.
[Première publication, 7 décembre 1877.] 8641 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'HONORABLE LOUIS
No. 2377. } PANET, de la cité de Québec, notaire, membre du Conseil Législatif de cette province ; contre PIERRE CHRYSOLOGUE COUTURE, de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, charretier, savoir :

Un emplacement ou lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, contenant un demi arpent plus ou moins, de front sur environ un arpent et demi de profondeur ; borné par devant au sud au chemin de la Reine, et par derrière au nord par l'Honorable Louis Panet, représentant Joseph Falardeau, écuyer, au nord-est à Joseph Durand, et au sud-ouest à Jean-Baptiste Chartré—avec ensemble la maison, la boutique et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 683), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, JEUDI, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Québec, 4 décembre, 1877.
[Première publication, 7 décembre 1877.] 8643 2

FIERI FACIAS.

Comté de Lotbinière.

Québec, à savoir : } JOSEPH LEON OCTAVE
No. 62. } VIDAL, écuyer, avocat, de la paroisse Saint-Louis de Lotbinière ; contre ONESIME DEMERS, charpentier et menuisier, du village de Leclercville, à savoir :

Dans le village de Leclercville, situé au premier rang, un lopin de terre ou emplacement d'environ soixante pieds de front sur quarante pieds de profondeur environ—avec une maison dessus construite ; borné comme suit : au nord-est à Pierre N. Leclerc, au sud au dit dernier, à l'ouest à Napoléon Courteau, au nord à Onésime Demers, Défendeur.

2. Un autre lopin de terre situé au même lieu, adjoignant le premier, contenant environ cent neuf pieds de profondeur et soixante pieds de front environ ; borné comme suit : au nord au chemin Royal, à l'est à Pierre N. Leclerc, au sud au premier lopin de terre appartenant au défendeur, à l'ouest à David Lucien Filteau.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Emmelie, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 26 octobre 1877.
[Première publication, 3 novembre 1877.] 7713 3

called lot number forty three of the fourth range of the seigniory of Fossambault ; and bounded in front by river Jacques Cartier, in the rear by the seigniory Bélair, on one side by one François Galarneau or his representatives, and on the other side by the representatives of John Murphy or John Carroll—circumstances, and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Sainte Catherine, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of May next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 7th December, 1877.
[First published, 4th December, 1877.] 8642

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE HONORABLE LOUIS
No. 2377. } PANET, of the city of Quebec, notary, and a member of the Legislative Council of this province ; against PIERRE CHRYSOLOGUE COUTURE, of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, carter, to wit :

A lot of land situate in the said parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, measuring one half arpent, more or less, in front by about one arpent and a half in depth ; bounded in front to the south by the Queen's highway, in rear to the north by the Honorable Louis Panet, representing Joseph Falardeau, esquire, on the north east by Joseph Durand, and on the south west by Jean Baptiste Chartré—with a house, shop and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known as number (683) given upon the plan and book of official reference for the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the parish church door of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of April next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 4th December, 1877.
[First published, 7th December, 1877.] 8644

FIERI FACIAS.

County of Lotbinière.

Quebec, to wit : } JOSEPH LEON OCTAVE
No. 62. } VIDAL, esquire, advocate, of the parish of Saint-Louis de Lotbinière ; against ONESIME DEMERS, carpenter and joiner, of the village of Leclerville, to wit :

In the village of Leclerville, situate in the first range, a lot of land of about sixty feet in front by forty feet in depth or thereabouts—with a house thereon erected ; bounded as follows, on the north east by Pierre N. Leclerc, on the south by the same party, on the west by Napoléon Courteau, and north by Onésime Demers, the Defendant.

2. Another lot of land situate at the same place adjoining the former one, measuring about one hundred and nine feet in depth and sixty feet in front or thereabouts ; bounded as follows : north by the Queen's highway, east by Pierre N. Leclerc, south by the first lot belonging to the defendant, and west by David Lucien Filteau.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Emmelie, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of May next.

C. ALLEYN,
Sheriff

Quebec, 26th October, 1877.
[First published, 3rd November, 1877.] 7714

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté d'Yamaska—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } FRANÇOIS MAHER, Demandeur ; contre LOUIS PAUL
No 4199. } HUS, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, dans le troisième rang du township d'Upton, dans le comté d'Yamaska, de la contenance de deux arpents et demi de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant par devant au chemin de front, par derrière au cordon de la deuxième rangée, joignant d'un côté vers le nord-est à Jean-Baptiste Vanasse, fils de Pierre, et de l'autre côté vers le sud-ouest à Joachim Ritchot dit Melin ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le DOUZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 5 février 1878. 1057

[Première publication, 9 février 1878]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JEAN GIGUÈRES, Demandeur ; vs. EDOUARD ROCH,
No. 11323. } Défendeur, et Ulric Barthe, curateur au délaissement.

Un emplacement situé au village et paroisse de Saint-Aimé, formant l'encoignure du chemin de la Reine et de la rue du Moulin, contenant cinquante pieds anglais de front sur le chemin de la Reine sur cent pieds de profondeur ; tenant aussi pardevant au dit chemin de la Reine, en profondeur au terrain de Gaspard Aimé Massue, écuyer, d'un côté vers le nord au dit vendeur, et de l'autre côté vers le sud à la dite rue du Moulin, bâti d'une maison et autres petits bâtiments accessoires.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le DOUZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 6 février 1878. 1059

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } ATHANASE PERRON, Demandeur ; contre JOSEPH
No. 2074. } LAVALLÉE, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Victoire, sur le rang nord de la première Rivière du Pot au Beurre, de la contenance de trois arpents de front sur vingt arpents de pro-

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Yamaska—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } FRANÇOIS MAHER, Plaintiff ;
No. 4199. } against LOUIS PAUL HUS, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Bonaventure d'Upton, in the third range of the township of Upton, in the county of Yamaska, measuring two arpents and a half in front by about twenty five arpents in depth ; bounded in front by the front road, in rear by the division line of the second range, on one side to the north east by Jean Baptiste Vanasse, son of Pierre, and on the other side to the south west by Joachim Ritchot dit Melin or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the TWELFTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fourth day of June next.

P. GUÉVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 5th February, 1878. 1058

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Screl, to wit : } JEAN GIGUÈRES, Plaintiff ; vs.
No. 11324. } EDOUARD ROCH, Defendant, and Ulric Barthe, curator to the surrender.

A lot situate in the village and parish of Saint Aimé, forming the corner of the Queen's highway and Du Moulin street, measuring fifty english feet in front on the Queen's highway by one hundred feet in depth ; bounded in front by the Queen's highway aforesaid, in rear by the property of Gaspard Aimé Massue, esquire, on one side to the north by the said vendor, and on the other side to the south by Du Moulin street—with a house and other accessory buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Aimé, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 6th February, 1878. 1060

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } ATHANASE PERRON, Plaintiff ; against JOSEPH LA-
No. 2074. } VALLEE, Defendant.

1. A land situate in the parish of Sainte Victoire, on the north range from the first Pot au Beurre River, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by

fondeur ; tenant devant à Pierre Daigle, Pierre Arpin et Alexis Commeau, en profondeur à Denis Thibault ou représentants, d'un côté à Joseph Proulx, et d'autre côté à Antoine Godette et Denis Thibault ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

A la charge par l'adjudicataire de la dite terre, de bailler et payer à Augustin Lavallée, rentier, de la paroisse de Sainte-Victoire, durant la vie naturelle de ce dernier, la rente et pension viagère ci-après détaillée, savoir : de lui bailler et livrer à sa demeure, neuf minots de blés froment loyal et marchand, et un minot de blé de sarrasin, le tout converti en farine, cent livres de beau et bon lard gras, un demi minot de pois cuisant, un demi minot de sel, un quarteron de poivre, trois livres de graisse, trois livres de suif, six livres de savon, un gallon de bon rhum, six livres de sucre du pays, neuf livres de bon tabac à fumer, une demie livre de thé, deux livres de beurre, six minots de patates, et cela tous les ans par quartier d'avance ainsi qu'il est d'usage, excepté le rhum qui sera livré au jour de l'an ; de l'entretenir de hardes et linges comme il a toujours été suivant son état et condition ; de lui clore, labourer, herser et fumer au besoin tous les ans le petit jardin potager, et lorsqu'il ne sera plus capable de le cultiver, alors de lui fournir des herbes potagères pour sa soupe, de lui faire ou faire faire son ordinaire, ainsi que de le faire soigner en maladie, infirmité et vieillesse, de lui fournir les prêtres et médecin à son besoin ; de lui fournir une bonne chambre étanche et chaude avec un poele dedans, et entretenue proprement, de blanchir son lit et l'entretenir proprement de draps et couvertures au besoin, de le laisser passer par la porte de la maison de devant pour entrer et sortir, de le laisser vaquer dans le reste de la maison, à la cheminée pour faire son ordinaire, à la cave, au grenier, à la laiterie, au four, au puits et dans les autres bâtiments pour y mettre ses animaux et fourrages et les animaux de ses parents et amis qui viendront le voir, ainsi que dans le parc et sur la dite terre pour son plaisir ; de lui fournir une vache laitière hivernée et pacagée par l'adjudicataire et remplacée en cas de mort, maladie ou autrement, livrable le premier de mai de chaque printemps pour jusqu'à la Toussaint suivante ; de lui fournir un bon cheval attelé sur une bonne voiture garnie de robes et oreillers suivant les saisons pour aller où bon lui semblera, excepté pendant le temps des récoltes, guérets et semences, et lorsqu'il ne pourra plus le mener lui-même l'adjudicataire sera tenu de le mener ou faire mener à son besoin et le ramener chez lui. Arrivant le décès du dit Augustin Lavallée, l'adjudicataire sera tenu de faire inhumer son corps dans le cimetière de la paroisse où il décédera, avec un service le jour de son obsèque, et dix-huit messes basses de *requiem* pour le repos de son âme, et alors l'adjudicataire restera le propriétaire incommutable des meubles, animaux et autres effets qu'il aura fournis.

2. Une autre terre sis et située en la dite paroisse de Sainte-Victoire, sur la concession Belle vue, de forme irrégulière, contenant en front environ six arpents et trois quarts sur le chemin de la Reine, d'un côté ayant une longueur d'environ douze arpents et trois quarts, et d'autre côté ayant une longueur d'environ treize arpents et trois quarts, tenant d'un côté à Pierre Gouin, Louis Lavallée, George Godette, Cyrille Aucoin et un nommé Marchand, d'autre côté au dit Marchand ou représentants—avec une grange dessus érigée.

3. Une autre terre sise et située en la dite paroisse de Sainte-Victoire, sur le rang nord de la première rivière du Pot au Béurre, de trois arpents de front sur environ quatorze arpents de profondeur ; et de là prenant une largeur d'un arpent et demi sur une longueur d'environ treize arpents, formant une profondeur totale d'environ

Pierre Daigle, Pierre Arpin and Alexis Commeau in rear by Denis Thibault or representatives, on one side by Joseph Proulx, and on the other side by Antoine Godette and Denis Thibault or representatives—with the buildings thereon erected.

Subject to the obligation upon the purchaser of the said land of furnishing and paying to Augustin Lavallée, *rentier*, of the parish of Sainte Victoire, during his lifetime, the pension and life rent hereinafter detailled, namely : to deliver to him, at his residence, nine bushels of wheat of good quality and merchantable, one bushel of buckwheat, the whole being ground into flour, one hundred pounds of fine fat pork, one half bushing of cooking peas, one half bushels of salt, one quarter of a pound of pepper, three pounds of lard, three pounds of suet, six pounds of soap, one gallon of good rum, six pounds of maple sugar, nine pounds of good smoking tobacco, one half pound of tea, two pounds of butter, six bushels of potatoes, to be delivered every year, quarterly in advance, according to custom, except the rum which must be delivered on New Year's Day ; to provide him with cloth and linen, as he has always been kept, according to his state and condition, to fence in, till and harrow, and to manure every year the small kitchen garden, and when he will be no longer able to work it, to furnish him vegetables for his soup, to cook for him or have his cooking done for him, and also to have him attended to in time of sickness, infirmity and old age, to bring him a priest and doctor, when needed, to provide him with a good dry and warm room with a stove in it, to keep clean and in proper order his bed and furnish him with sheets and coverlets as required, to allow him to pass by the front door of the house to come in and go out, and to afford him access to the remainder of the house, to the chimney to do his cooking, to the cellar, to the garret, dairy, oven, well and to the outbuildings to lodge his cattle there and fodder, also the cattle of his relatives and friends who may come to see him, and also into the pasture and on the said land, at his pleasure, to provide him with a milk cow, wintered and pastured by the purchaser, to be replaced in case of death, sickness or otherwise, to be delivered on the first day of May of every spring, to All Saints following, also to provide him with a good horse harnessed to a suitable vehicle with proper robes and cushions, according to the time of the year, to go wherever he may think fit, except during the time of harvesting, ploughing, and sowing, and when he will be unable to drive the horse, the purchaser will be bound to drive him or have him driven wherever he may wish and brought home again. Upon the death of the said Augustin Lavallée, the purchaser shall be bound to have his remains interred in the cemetery of the parish where he will die, with a service on the day of his funeral, and eighteen *requiem* low masses for the repose of his soul, and then the purchaser shall become the incommutable proprietor of the movables, cattle and other effects furnished by him.

2. Another land situate and being in the said parish of Sainte Victoire, on the Bellevue concession, of irregular form, measuring about six arpents and three quarters in front on the Queen's highway, on one side measuring about twelve arpents and three quarters in length, and on the other side about thirteen arpents and three quarters ; bounded on one side by Pierre Gouin, Louis Lavallée, George Godette, Cyrille Ancoin and one Marchand, on the other side by the said Marchand or representatives—with a barn thereon erected.

3. Another land situate in the said parish of Sainte Victoire, on the range north of the Pot au Beurre river, of three arpents in front by about fourteen arpents in depth ; and thence measuring one arpent and a half in width by about thirteen arpents in length, forming a total depth of about twenty seven arpents ; bounded in front by the

vingt-sept arpents ; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur partie à Joseph Proulx et partie à un nommé Chapdelaine ou représentants, d'un côté à Cyrille Beaudreau ou représentants, et d'autre côté à David Proulx et Joseph Proulx—avec une grange dessus érigée.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Victoire, le ONZIEME jour du mois de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour du mois de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Shériff.

Bureau du Shérif,
Sorel, 5 février 1878. 1061

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : CHARLES BLAKE RADENHURST, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feue Anne Radenhurst, Demandeur ; contre EDOUARD LAFLEUR dit MARTEL, Défendeur. No. 11544.

Une maison en bois à un étage située en la ville de Sorel, de vingt-quatre pieds de front sur vingt-deux pieds de profondeur, de pièces sur pièces, lambrissée en planche et couverte en bardeaux avec portes et chassis ; érigée la dite maison sur un morceau de terre situé en la dite ville de Sorel, la propriété du demandeur ès-qualité, contenant vingt-huit pieds de front sur quarante-quatre pieds de profondeur, formant partie du lot numéro quatre-vingt-dix-sept ; tenant devant à la rue George, à l'est à une maison appartenant à Louis Allard, père ou représentant, à l'ouest et au nord par partie du dit lot numéro quatre-vingt-dix-sept.

Pour être vendue au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le ONZIEME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT.
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 6 février 1878. 1133

[Première publication, 9 février 1878.]

Queen's highway, in rear partly by Joseph Proulx and partly by one Chapdelaine or representatives, on one side by Cyrille Beaudreau or representatives and on the other side by David Proulx and Joseph Proulx—with a barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Victoire, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twelfth day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 5th February, 1878. 1062

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: CHARLES BLAKE RADENHURST, in his quality of testamentary executor of the late Anne Radenhurst, Plaintiff ; against EDOUARD LAFLEUR dit MARTEL, Defendant. No. 11544.

A one storey wooden house situate in the town of Sorel, of twenty four feet in front by twenty two feet in depth, built piece upon piece, clapboarded and shingled with doors and windows, said house being erected on a piece of land situate in the said town of Sorel, belonging to the plaintiff *ès-qualité*, measuring twenty eight feet in front by forty four feet in depth, forming part of lot number ninety seven ; bounded in front by George street, in the east by a house belonging to Louis Allard, senior, or representatives, on the west and north by part of the said lot number ninety seven.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 6th February, 1878. 1134

[First published, 9th February, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : DAME FLORE POULIOT *et vir.*, Demandeurs ; contre PIERRE GENDRON, Défendeur, savoir : No. 294 (932).

Une terre située au troisième rang de la seigneurie de Lamolaie, paroisse de Saint-Anaclet, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée au nord aux terres du second rang, au sud au bout de la dite profondeur, à l'est à Xavier St. Laurent ou représentant, à l'ouest à Anthyme St. Laurent—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le VINGT-TROISIEM

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : DAME FLORE POULIOT, *et vir*, Plaintiffs ; against PIERRE GENDRON, Defendant, to wit : No. 294 (932.)

A land situate in the third range of the seigniory of Lamolaie, parish of Saint Anaclet, measuring three arpents in front by forty arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the second range, on the south by the end of the said depth, on the east by Xavier St. Laurent or representative, and on the west by Anthyme St. Laurent—with buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Anaclet, on the TWENTY THIRD day of

jour du mois d'AVRIL, mil huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-huit.

CHS. S. ROULEAU,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Rimouski, 4 décembre 1877. 8655 2
[Première publication, 7 décembre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } SERAPHIN VILLENEU-
No. 170. } VE, de la paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, cultivateur, Demandeur ; contre THOMAS McLEAN, du village de la Pointe au Pic, faisant ci-devant partie de la dite paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, navigateur, Défendeur, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse Saint-Etienne de la Malbaie, en la seigneurie de Murray Bay, concession et village de la Pointe au Pic, district de Saguenay, contenant quatre-vingts pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois quarts d'arpents de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins, les dits quatre-vingt pieds de front bornés par devant au chemin Royal, et les dits trois quarts d'arpent de front, bornés partie à la profondeur du dit demi arpent de profondeur et partie à la profondeur du terrain de Dame veuve Hubert Cimon ou ses représentants, et par derrière au bout de la profondeur, d'un côté au sud à Dame veuve Hubert Cimon ou ses représentants à Dame veuve Louis Boucher et aux héritiers Bradshaw et Baby ou leurs représentants, et d'autre côté au nord à George Barret—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre sise et située au même lieu que celle ci-dessus décrite, contenant soixante et douze pieds de front sur seize perches de profondeur du côté de l'emplacement de Wilfred Simard au nord, et de vingt et une perches de profondeur du côté du terrain de Madame D. C. Thomson au sud ; tenant d'un côté au nord au dit Wilfred Simard, et de l'autre côté au sud à la dite Dame D. C. Thomson ; bornée en front au fleuve Saint-Laurent, et par derrière au chemin Royal—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à mon bureau, en la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de mars prochain.

P. H. CIMON
Bureau du Shérif, Shérif.
Malbaie, 24 octobre 1877. 7649 3
[Première publication, 3 novembre 1877.]

APRIL, one thousand eight hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of April next, one thousand eight hundred and seventy eight.

CHS. S. ROULEAU,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 4th December, 1877. 8656
[First published, 7th December, 1877.]

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } SERAPHIN VILLENEUVE,
No. 170. } of the parish of Saint Etienne de la Malbaie, farmer, Plaintiff ; against THOMAS McLEAN, of the village of La Pointe au Pic, heretofore part of the parish of Saint Etienne de la Malbaie aforesaid, boatman, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Etienne de la Malbaie, in the seigniory of Murray Bay, in the concession and village of Pointe au Pic, district of Saguenay, measuring eighty feet in front by one half arpent in depth, and from that depth measuring three quarters of an arpent in front by about thirty seven arpents in depth, the whole more or less, the said eighty feet in front bounded in front by the Queen's highway, the said three quarters of an arpent being bounded partly by the depth of the said half arpent in depth and partly by the depth of the property belonging to Mrs. widow Hubert Cimon or her representatives, and in rear by the end of the said depth, on one side to the south by Mrs. widow Hubert Cimon or her representatives by Mrs. widow Louis Boucher and by the heirs Bradshaw and Baby or their representatives, and on the other side to the north by George Barret—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land situate at the same place as the one above described, measuring seventy two feet in front by sixteen perches in depth on the side of Wilfred Simard's property to the north and twenty one perches in depth on the side of Mrs. D. C. Thomson's property to the south ; bounded on one side to the north by the said Wilfred Simard, and on the other side to the south by the said Mrs. D. C. Thomson; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the Queen's highway—without buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the parish of Saint Etienne de la Malbaie, on the SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of March next.

P. H. CIMON,
Sheriff's Office, Sheriff,
Malbaie, 24th October, 1877. 7650
[First published, 3rd November, 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } WILLIAM RHODES, des cité et
No. 399. } district de Québec, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN MYERS, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton d'Ascot, et plus particulièrement connue comme la moitié ouest du lot numéro six, dans le deuxième rang des lots du dit canton d'Ascot, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 février 1878. 981

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } EDWARD T. BROOKS et autre, Demandeurs ; contre les terres et tenements de W. M. JENKERSON et autre, Défendeurs, à savoir :
No. 683. }

Comme appartenant à W. M. Jenkerson.

Premièrement.—La moitié nord-est du lot numéro onze, dans le quatrième rang des lots du canton de Dudswell, dans le dit district, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Deuxièmement.—Le juste quart sud-ouest du lot numéro douze, dans le dit quatrième rang de Dudswell, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur, pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, dans le dit district, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 février 1878. 979

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } LA CORPORATION DE LA CITÉ DE
No. 360. } SHERBROOKE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre les terres et tenements

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } WILLIAM RHODES, of the city and dis-
No. 399. } trict of Quebec, gentleman, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN MYERS, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Ascot, and more particularly known as the west half of the lot number six, in the second range of lots in the said township of Ascot, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th February, 1878. 982

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS and another, Plaintiffs
No. 683 } against the lands and tenements of W. M. JENKERSON and another, Defendants, to wit :

As belonging to W. M. Jenkerson.

Firstly.—The north east half of the lot number eleven, in the fourth range of lots in the township of Dudswell, in said district, containing one hundred acres of land, more or less.

Secondly.—The equal south west quarter of lot number twelve, in the said fourth range of Dudswell, containing fifty acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th February, 1878. 980

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } THE CORPORATION OF THE CITY OF
No. 360. } SHERBROOKE, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiff; against the lands and tene-

de HENRY S. CASWELL, de la dite cité de Sherbrooke, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros vingt et un et vingt-deux, dans le bloc Brooks, Sherbrooke Sud, dans la dite cité de Sherbrooke ; et bornés en front par la rue Gordon, en arrière par la propriété de L. C. Bélanger et J. A. Archambault, du côté sud par la propriété de Madame Cardell, du côté nord par la propriété de J. A. Gordon—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 4 février 1878. 983

[Première publication, 9 février, 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } MELLE MARY
No. 266. } NICHOLSON, de Penrith, dans le comté de Cumberland, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelé Angleterre, fille majeure et usante de ses droits, Demanderesse ; contre les terres et tenements de SAMUEL EDWARD EASTMURE, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Une certaine étendue de terre sise et située dans le canton d'Orford, dans le dit district, étant la partie nord de la moitié sud du lot numéro seize, dans le quatrième rang des lots du dit canton d'Orford ; bornée au nord par la moitié nord du lot, au sud par une ligne parallèle à la ligne du côté sud du dit lot à une distance de six chaînes et trente-trois chaînons de la dite ligne sud, la dite étendue de terre ayant une largeur de huit chaînes et quatre-vingt-quatorze chaînons et contenant trente-trois acres en superficie—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Un certain lot de terre sis et situé dans le canton de Compton, dans le dit district, connu et désigné comme le quart sud du lot numéro dix-huit, dans le deuxième rang des lots du dit canton de Compton—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 30 octobre 1877. 7703 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } JAMES S. EVANS,
No. 766. } des cité et district de Montréal, marchand, Demandeur ; contre les terres et tenements de MARCEL BRUNET, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, commerçant et encanteur, Défendeur, à savoir :

Une certaine partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton de Barnston, situé dans le dit village de Coaticooke ; bornée et décrite comme suit, à savoir : commençant au côté nord de la rue Principale, dans le dit village, à la ligne ouest de la terre d'un nommé John Thornton, située au côté ouest de la rue Child, dans le dit village ; de là ouest le long du côté nord de la dite rue Principale, soixante et trois pieds à la terre d'un nommé Fritz W. Baldwin ; de là nord le long du côté est du lot du dit Baldwin au centre d'un ruisseau connu comme ruisseau

ments of HENRY S. CASWELL, of the said city of Sherbrooke, Defendant, to wit :

Lots numbers twenty one and twenty two, in Brooks block, South Sherbrooke, in said city of Sherbrooke ; and bounded in front by Gordon street, in the rear by the property of L. C. Bélanger and J. A. Archambault, on the south side by the property of Mrs. Cardell, on the north side by the property of J. A. Gordon—with the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 4th February, 1878. 984

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } MISS MARY NICHOL-
No. 266. } SON, of Penrith, in the county of Cumberland, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, *fille majeure et usante de ses droits*, Plaintiff ; against the lands and tenements of SAMUEL EDWARD EASTMURE, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Firstly.—A certain lot or parcel of land situate and being in the township of Orford, in said district, being the north part of the south half of lot number sixteen, in the fourth range of lots in the said township of Orford ; bounded on the north by the north half of the lot, on the south by a line parallel to the south side line of said lot at a distance of six chains and thirty three links from the said south line, said parcel of land having a width of eight chains and ninety four links, and containing thirty three acres in superficies—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—A certain lot of land situate and being in the township of Compton, in said district, known and distinguished as the south quarter of lot number eighteen, in the second range of lots in the said township of Compton—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the FOURTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of March next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 30th October, 1877. 7704

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } JAMES S. EVANS of
No. 766. } the city and district of Montreal, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of MARCEL BRUNET, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, trader and auctioner, Defendant, to wit :

A certain part or portion of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, situated in said village of Coaticooke; bounded and described as follows, to wit : commencing on the north side of Main street, in said village, at the west line of the land of one John Thornton, lying west side of Child street, in said village ; thence west along the north side of said Main street, sixty three feet to the land of one Fritz W. Baldwin ; thence north along the east side of said Baldwin's lot to the centre of a brook known as the Pratt brook ; thence east along the

Pratt ; de là est le long du centre du dit ruisseau à la terre du dit John Thornton ; de là sud le long de la terre du dit Thornton au point de départ, contenant un quart d'acre de terre, plus ou moins —avec deux magasins et autres bâtisses sus-érigés, et les appartenances qui s'y trouvent.

Pour être vendue au bureau du régistrateur, pour la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Sherbrooke, 27 octobre 1877. 7775 3

[Première publication, 3 novembre 1877].

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : No. 145. } EZRA STEPHENS, écuyer, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, Demandeur ; contre WILLIAM H. MAYO et autres, du canton d'Eaton, dans le district de Saint-François, Défendeurs, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Compton, dans le dit district, connue comme partie du quart sud-ouest du lot numéro seize, dans le sixième rang des lots du dit canton de Compton, et contenant trente-cinq acres de terre, plus ou moins ; bornée en front par le chemin public conduisant de Compton-Centre à Hereford, en arrière par la terre de Joel Bacon, au sud par le chemin public conduisant de Compton Centre à Moses River Village, au nord par la terre de Joseph Longée—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Un morceau de terre situé sur le côté ouest du chemin public conduisant de Compton Centre à Hereford, et formant partie du quart sud-ouest du lot numéro seize, dans le sixième rang du dit canton de Compton, et contenant deux acres et demie de terre, plus ou moins ; borné en front par le dit chemin public conduisant à Hereford, en arrière par le chemin public conduisant de Compton Centre à Coaticook, du côté sud par le vieux cimetière, du côté nord par la terre de Joel Shurtleff.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enrégistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 30 octobre 1877. 7701 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : No. 222. } DAME MARY AITKIN *et vir.*, Demandeurs ; contre JOHN THORNTON, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, marchand, Defendeur, à savoir :

1. Toute cette étendue de terre sise et située dans le village de Coaticook, formant partie des lots numéros vingt-sept dans le premier rang, et vingt-sept dans le deuxième rang du canton de Barnston ; bornée et décrite comme suit, à savoir : commençant à un poteau planté par sur la rive nord de la rivière Coaticook par Arthur H. Witcher, arpenteur provincial, au coin sud-ouest d'un lot de terre appartenant ci-devant à MM. Cleveland & Doak, vendu et transporté à la Coaticook Knitting Company ; de là nord le long de la ligne ouest de la dite terre de la Coaticook Knitting Company, quarante-six degrés est, une chaîne et trente-cinq chainons ; de là dans une ligne droite nord vingt-quatre degrés ouest à la rue Factory ; de là ouest le long du côté sud de la rue Factory, vingt-quatre perches ; de là magnétiquement sud

centre of said brook to the land of said John Thornton ; thence south along said Thorntons land to the place of beginning, containing one fourth of an acre of land, more or less—with two stores and other buildings thereon erected and made, and the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the said village of Coaticook, on the SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of March next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 27th October, 1877.

(First published, 3rd November, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : No. 145. } EZRA STEPHENS, of the city of Toronto, in the province of Ontario, esquire, Plaintiff ; against WILLIAM H. MAYO, of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, and others Defendants, to wit :

Firstly.—That certain tract or parcel of land situated and being in the township of Compton, in said district, known as part of the south west quarter of the lot number sixteen in the sixth range of lots in the said township of Compton, and containing thirty five acres of land, more or less ; bounded in front by the highway leading from Compton Centre to Hereford, in the rear by the land of Joel Bacon, on the south by the highway leading from Compton Centre to Moses Rivers Village, on the north by the land of Joseph Longée—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—A parcel of land lying on the west side of the highway leading from Compton Centre to Hereford, and forming part of the south west quarter of lot number sixteen, in the sixth range of the said township of Compton, and containing two acres and a half of land, more or less ; bounded in front by said highway leading to Hereford, in the rear by the highway leading from Compton Centre to Coaticook, on the south side by the old church burial ground, and on the north side by the land of Joel Shurtleff.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the FOURTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of March next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 30th October, 1877. 7702

[First published, 3rd November, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : No. 222. } DAME MARY AITKIN *et vir.*, Plaintiffs ; against JOHN THORNTON, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, merchant, Defendant, to wit :

1. All that certain tract or parcel of land situate lying and being in the village of Coaticook, forming part of the lots numbers twenty seven in the first range, and twenty seven in the second range of the township of Barnston ; bounded and described as follows, to wit : commencing at a post planted by Arthur H. Whitcher, provincial land surveyor, on the north bank of the Coaticook river, at the south west corner of a lot of land heretofore by Messrs. Cleveland & Doak, sold and conveyed to the Coaticook Knitting Company ; thence north along the west line of the said Coaticook Knitting Company's land forty six degrees east, one chain and thirty five links ; thence in a straight line north twenty four degrees west to Factory street ; thence west along the south side of Factory street twenty four rods ; thence magnetically south in a

dans une ligne droite à travers la dite rivière Coaticook à la rue Water, dans le dit village ; de là est le long du côté nord de la rue Water à la terre de la dite Coaticook Knitting Company ; de là nord le long de la ligne ouest de la dite terre de la Coaticook Knitting Company au point de départ, et contenant environ trois acres de terre, plus ou moins—ensemble avec le pouvoir d'eau sur la dite étendue de terre et toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites, sujette cependant au droit de l'écluse en faveur de la Coaticook Knitting Company, tel que mentionné dans leurs titres accordés par MM. Cleveland & Doak.

2. Un lot de terre dans le dit village de Coaticooke, commençant au côté est de la rue Park, à son intersection avec la rue Factory; de là nord le long du côté est de la dite rue Park, deux chaines et deux chaînons ; de là magnétiquement sud soixante et sept degrés est à la rue Factory ; de là sud-ouest le long du côté de la dite rue Factory au point de départ, contenant environ un acre de terre plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 29 octobre 1877. 7657 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

straight line across said Coaticook river to Water street, in said village ; thence east along the north side of Water street to the land of said Coaticook Knitting Company ; thence north along the west line of said Coaticook Knitting Company's land to the place of beginning, and containing about three acres of land, more or less— together with the water power on said parcel of land and all the buildings and improvements thereon erected and made, subject however to the right of flowage in favor of the Coaticook Knitting Company, as mentioned in their titles granted by Messrs. Cleveland & Doak.

2. A lot of land in the said village of Coaticook, commencing on the east side of Park street, at its intersection with Factory street ; thence north along the east side of said Park street, two chains and two links ; thence magnetically south sixty seven degrees east to Factory street; thence south west along the side of said Factory street to the place of beginning, containing about one acre of land, more or less—with the building betterments and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of March next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 29th October, 1877. 7658

[First published, 3rd November, 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Iberville.

Iberville, à savoir : } JAMES E. McNULTY, De-
No. 1518. } mandeur, vs. PIERRE ADAM, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, de cinq arpents de largeur sur environ vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin de la Reine qui longe la rivière des Hurons, en arrière partie par le terrain de Messire S. C. Hotte, prêtre, et partie par les terrains des représentants de Jérémie Girouard, d'un côté au nord à Paul Bertrand, écr., et d'autre côté au sud par le terrain de Louis Trudeau—avec une grange dessus érigée. Sauf et à distraire de la dite terre, un emplacement d'environ un demi arpent en superficie, appartenant à Delle. Perron.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Mathias, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le huitième jour de juillet prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 6 février 1878. 1033

[Première publication, 9 février 1878.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Iberville.

Iberville, to wit : } JAMES E. McNULTY, Plain-
No. 1518. } tiff ; vs. PIERRE ADAM, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Mathias, district of Saint Hyacinthe, of five arpents in front by about twenty six arpents in depth, more or less ; joining in front by the Queen's highway, along the Rivière des Hurons, in rear partly by the lots of land belonging to Rev. S. C. Hotte, priest, partly by the lands belonging to the representatives of Jérémie Girouard, on one side towards the north Paul Bertrand, esquire, and on the other side towards the south the lot of land belonging to Louis Trudeau—with one barn thereon erected. To be deducted from the said land, a lot of land of about one half arpent in superficies, belonging to Miss. Perron.

To be sold at the church door of the parish of Saint Mathias, the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the eighth day of July next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 6th February, 1878. 1034

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 1948. } DAME PRÉSILE DAIGNEAU, veuve Louis Dubreuil, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs *et al.*, Demandeurs ; contre FRANKLIN FIFE, Défendeur, à savoir :

Une terre située dans le rang Jackman, en la paroisse Saint-Paul d'Abbottsford, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur ; bornée en front par les terres du rang La Barbue, en profondeur aux terres du rang d'Elmire, d'un côté à Fisk, et d'autre côté à William Gill—avec une maison, une grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

L. TACHÉ.

Bureau du Shérif, Shérif.
4 décembre 1877. 8671 2

[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2122. } ALEXANDRE BEAUCHAMP Demandeur ; contre ARTHUR MARTEL, Défendeur, à savoir :

Une terre située dans le deuxième rang de la paroisse de Saint-Hugues, contenant quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin entre le premier et le second rangs de la dite paroisse, en profondeur au chemin du troisième rang, d'un côté au sud est à Joseph Beaulac, et au nord-ouest à Augustin Paradis—avec une maison, grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hugues, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 30 octobre 1877. 7705 3

[Première publication, 3 novembre 1877.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le Comté d'Argenteuil.

District de Terrebonne, à savoir : No. 199. } WILLIAM THOMAS ROURK, Demandeur ; contre ANDREW COUSINS, Défendeur, et Charles S. Burroughs, écuyer, avocat et procureur du dit William Thomas Rourk, Distrayant.

Un certain lot de terre sis et situé dans le township de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, désigné comme le lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang du dit

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 1948. } MRS. PRESILE DAIGNEAU, widow Louis Dubreuil, in her capacity of tutrix, to her minor childrens *et al.*, Plaintiffs ; against FRANKLIN FIFE, Defendant, to wit :

A land situate in the Jackman range, parish of Saint Paul of Abbottsford, containing three arpents in width by twenty four arpents in depth ; bounded in front by the lands of the La Barbue range, in rear the lands of the Elmire range, on one side Fisk, on the other side William Gill—with one house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Paul of Abbottsford, on the NINTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the eighteenth day of April next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
4th December, 1877. 8672

[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : No. 2122. } ALEXANDRE BEAUCHAMP, Plaintiff ; against ARTHUR MARTEL, Defendant to wit :

A land situate in the second range of the parish of Saint Hugues, containing four arpents in front by thirty arpents in depth ; joining in front the road between the first and second ranges of said parish, in rear the road of the third range, on the south east Joseph Beaulac, and on the north west Augustin Paradis—with one house, barn and other dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Hugues, on the FIFTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of March next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 30th October, 1877. 7706

[First published, 3rd November, 1877.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the County of Argenteuil.

District of Terrebonne, to wit : No. 199. } WILLIAM THOMAS ROURK, Plaintiff ; against ANDREW COUSINS, Defendant, and Charles S. Burroughs, esquire, advocate, and attorney of the said William Thomas Rourk, distracting for costs.

A certain lot of land situate in the township of Grenville, in the county of Argenteuil, district of Terrebonne, described as lot number nineteen, in the fourth range of the said township, containing

township, contenant environ cent arpents en superficie, plus ou moins; borné au nord par Martin Dewyer, au sud par Thomas Cousins, à l'est par William Little, et à l'ouest par Thomas Moore —avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Argenteuil, district de Terrebonne, MARDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1015

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 76. } LAMBERT GRATTON, Demandeur; vs. JOSEPH DESJARDINS,

fils de Joseph, Défendeur, et Messieurs Prévost et Mathieu, avocats du dit Demandeur, Distrayants.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Monique, en la côte Sainte-Henriette, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, contenant trois arpents de front sur vingt-trois arpents de profondeur; tenant en front au chemin de bâse de la dite côte, en profondeur aux terres de Sainte-Marie-Anne, d'un côté à André Ethier, et de l'autre côté à Félix Deguire dit Larose—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Monique, district de Terrebonne, MERCREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain (1878.)

R. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1009

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, District de Terrebonne. No. 163. } JEAN-BAPTISTE THEOPHILE DORION, écuyer, Demandeur; vs. DAME HELOISE MARSIL, veuve de feu Neil Scott, ci-devant de Saint-Eustache, et maintenant de la cité et district de Montréal, tant en son nom que comme tutrice à ses enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Neil Scott, Défenderesse; et Charles L. Champagne, écuyer, avocat du dit Demandeur, Distrayant.

Un emplacement situé au village de Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne, de la contenance de cinquante pieds de front sur un arpent et demi de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au nord de la grande rue (rue Saint-Eustache), derrière à Alfred Laviolette représentant Charles Dolbec, d'un côté à William Robinson, et de l'autre côté à Toussaint Goyer dit Bélisle—avec les bâtisses dessus construites, savoir : une maison, écurie, grange et autres bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eustache, district de Terrebonne, JEUDI, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1007

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 69. } ANTHIME PILON, Demandeur; vs. GEDEON BASTIEN

about one hundred arpents in superficies, more or less; bounded on the north by Martin Dewyer, on the south by Thomas Cousins, on the east by William Little, and on the west by Thomas Moore —with a house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, parish of Saint Jerusalem d'Argenteuil, district of Terrebonne, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of June next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1016

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Province of Quebec District of Terrebonne, to wit : No. 76. } LAMBERT GRATTON, Plaintiff; vs. JOSEPH DESJARDINS,

son of Joseph, Defendant, and Messrs. Prevost and Mathieu, attorneys of the said Plaintiff, distracting for costs.

A land situate in the parish of Sainte-Monique, in the cote Sainte Henriette, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring three arpents in front by twenty three arpents in depth; bounded in front by the base road of the said Cote, in rear by the lands of Sainte Marie Anne, on one side by André Ethier, and on the other side by Felix Deguire *dit* Larose—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Monique, district of Terrebonne, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JUNE next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty first day of June next,(1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1010

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec, District of Terrebonne. No. 163. } JEAN BAPTISTE THEOPHILE DORION, esquire, Plaintiff; vs. DAME HELOISE MARSIL, widow of the late Neil Scott, heretofore of Saint Eustache, and now of the city and district of Montreal, both in her own name and as tutrix to her minor children issue of her marriage with the said late Neil Scott, Defendant; and Charles L. Champagne, esquire, advocate, attorney for Plaintiff, distracting for costs.

A lot situate in the village of Saint Eustache, in the county of Two Mountains, in the district of Terrebonne, measuring fifty feet in front by one arpent and a half in depth, the whole more or less; bounded in front to the north by the main (Saint Eustache) street, in rear by Alfred Laviolette representing Charles Dolbec, on one side by William Robinson, and on the other side by Toussaint Goyer dit Belisle—with a house, shed, barn, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Eustache, district of Terrebonne, on THURSDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the twenty second day of June next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sainte Scholastique, 4th February, 1878. 1008

[First published, 9th February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit : No. 69. } ANTHIME PILON, Plaintiff; vs. GEDEON BASTIEN *et al.*,

et al., Défendeurs, et Messieurs McMahon et Pilon, avocats du Demandeur, distrayant.

Comme appartenant à Gédéon Bastien, les immeubles suivants, savoir :

1. Un emplacement situé au sud de la Belle-Rivière, appelée quelquefois Saint-Joachim, en la paroisse de Sainte-Scholastique, comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, contenant trois quarts d'arpent de front sur environ un arpent de profondeur, plus ou moins, contenant, au surplus le terrain enclavé dans les limites suivantes, savoir : tenant devant au chemin public, en arrière à Nelson Poitras, et des deux côtés à Jean-Baptiste Labrosse—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre emplacement de forme irrégulière situé dans le village de Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, au nord de la rue Saint-Jacques, contenant deux perches et demie de front à la dite rue sur cinq perches de profondeur, où il a trois perches et demie de largeur ; tenant devant à la dite rue Saint-Jacques, en arrière et du côté nord-est à Simon Lacombe, et du côté sud-ouest à Isidore Benoit dit Vaillancourt—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendu le lot en premier lieu décrit à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Scholastique, dit district, MERCREDI, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot en second lieu mentionné, en mon bureau, au palais de justice, au village de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne le même jour, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juin prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 4 février 1878. 1011

[Première publication, 9 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

District de Terrebonne, à savoir : No. 10254. } JAMES GOULDEN, Demandeur ; contre FREDERIC BENOIT, Defendeur, et Messieurs de Bellefeuille & Turgeon, avocats, distrayants.

1. Un lot de terre situé dans le township de Chatham, dans le comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, connu et désigné comme formant la moitié est du lot numéro neuf, dans la partie sud du premier rang du Bloc B (Block B), dans le dit township, contenant environ trente-cinq arpents en superficie ; borné au sud par la terre d'un nommé Summerville, au nord par le lot numéro neuf dans la partie nord du Block B (Block B), à l'est par un chemin de montée, conduisant du front du dit township au dit premier rang du Bloc B (Block B), et de l'autre côté à l'ouest par l'autre moitié du dit lot tel qu'il est actuellement divisé par la clôture, avec la réserve des emplacements de Adélard Maillé et de Cyrille Perrier.

2. Un emplacement situé au même lieu, township de Chatham, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, formant partie de la partie ouest du dit lot numéro neuf, dans la partie sud du dit premier rang du Bloc B (Block B), contenant trois quarts d'arpent de front au chemin de front du dit rang sur un arpent et un quart de profondeur ; borné en front par le dit chemin, en arrière et d'un côté par partie du dit lot duquel il forme partie, et de l'autre côté par le lot numéro dix—avec une maison, grange et étable dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Argenteuil, district de Terrebonne, MARDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain

portable le vingt-huitième jour de juin prochain 1878.

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shériff.
Sainte-Scholastique, 4 février 1878.
[Première publication, 9 février 1878.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immediatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } FERDINAND FIL-
No. 548. } TEAU, marchand, de la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, Demandeur ; contre JOSEPH GERVAIS, fils de Laurent, cultivateur, de la paroisse Saint-Narcisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et situé en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le deuxième rang, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; prenant son front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur au cordon du troisième rang, joignant d'un côté au sud à François Gervais, et de l'autre côté au nord à Noël Nault—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 6 février 1878. 1083
[Première publication, 9 février 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } PETRUS ODILON
No. 243. } DESILETS, écuyer, rontier, de la cité des Trois Rivières, Demandeur ; contre HYACINTHE GAGNON, de la paroisse Saint-Barnabé et SEVERE HUART, de la paroisse Saint-Etienne, tous deux cultivateurs, Defendeurs, et Louis Huart, cultivateur, de la paroisse Saint-Barnabé, tiers-saisi, savoir :

Comme appartenant au dit tiers-saisi.

Une terre située sur le troisième rang de l'augmentation du township de Caxton, dans la paroisse de Saint-Barnabé, étant la juste moitié côté sud du numéro vingt-cinq, contenant en superficie trente-sept acres, plus ou moins ; tenant en front au deuxième rang, en profondeur aux terres de Saint-Etienne, joignant du côté sud à la route publique et du côté nord à Zoel Huart—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le CINQUIEME jour de MARS prochain, à

returnable the twenty eighth day of June next, (1878).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Scholastique, 4th February, 1878. 1014
[First published, 9th February, 1878.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers. to wit : } FERDINAND FIL-
No. 548. } TEAU, merchant, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, Plaintiff; against JOSEPH GERVAIS, son of Laurent, farmer, of the parish of Saint Narcisse, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the second range, of two arpents in front by twenty five arpents in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the division line of the third range, on one side to the south by François Gervais, and on the other side to the north by Noel Nault—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWELFTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of June next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 6th February, 1878. 1084
[First published, 9th February, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } PETRUS ODILON DE-
No. 243. } SILETS, esquire, *rentier*, of the city of Three Rivers, Plaintiff; against HYACINTHE GAGNON, of the parish of Saint Barnabé and SEVERE HUART, of the parish of Saint Etienne, both farmers, Defendants, and Louis Huart, farmer, of the parish of Saint Barnabé, garnishee, to wit :

As belonging to the said garnishee.

A land situate and being in the parish of Saint Barnabé, in the third range of the gore of township Caxton, being the exact half south side of number twenty five, containing thirty seven arpents in superficial extent, more or less ; bounded in front by the second range, in rear by the lands of Saint Etienne, on the south side by a public road, on the north side by Zoel Huart—with house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registrar's office of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the FIFTH day of MARCH next, at TEN o'clock

DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 30 janvier 1878. 897 2

[Première publication, 2 février 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } EDOUARD ALAIN,
No. 922. } marchand, de la paroisse de Batiscan, Demandeur; contre JOSEPH CHAREST, écuyer, marchand, de la paroisse Sainte-Anne de la Pérade, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, dans le troisième rang nord de la rivière Sainte-Anne, d'un arpent et demie de front sur vingt-cinq ou trente arpents de profondeur; bornée en front vers le nord-est au second rang, et se terminant en profondeur au quatrième rang, d'un côté à Hobert Tessier, et de l'autre côté à Ulderic Marcotte—en bois de bout.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 5 décembre 1877. 8695 2

[Première publication, 7 décembre 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } JULIE BEAUCHEMIN,
No. 678. } de la paroisse de Sainte-Monique, épouse séparée de biens contractuellement de Charles Milot, de la dite paroisse, faisant affaires comme marchande publique, en la dite paroisse, sous les nom et raison de J. B. Milot, Demanderesse; contre JOSEPH PINARD, ci-devant cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, et actuellement absent de la Province, Défendeur, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, concession nord-est, de deux arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur; prenant son front au terrain de Toussaint Pinard, et se terminant en profondeur au chemin de la concession du petit Saint-Esprit, joignant d'un côté au nord au dit Toussaint Pinard ou son représentant, et de l'autre côté au sud à François Pinard—sans bâtisses; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro deux cent soixante et dix, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

2. Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Sainte-Monique, concession du Petit Saint-Esprit, d'environ neuf perches de front sur environ quinze arpents de profondeur, prenant son front au terrain de François Pinard, et se terminant en profondeur à la concession du Grand Saint-Esprit, joignant d'un côté au nord à Toussaint Pinard, et de l'autre côté au sud au dit François Pinard, avec le droit d'un chemin sur le terrain du dit François Pinard pour communiquer du chemin du Petit Saint-Esprit au dit lopin de terre; l'immeuble ci-dessus en second lieu désigné et connu et distingué par le numéro cent quatre-vingt-quatorze, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le NEUVIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Trois-Rivières, 1er décembre 1877. 8697 2

[Première publication, 7 décembre 1877.]

in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of March next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 30th January, 1878. 898

[First published, 2nd February, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } EDOUARD ALAIN, merchant, of the parish of
No. 922. } Batiscan, Plaintiff; against JOSEPH CHAREST, esquire, merchant, of the parish of Sainte Anne de la Pérade, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Sainte Anne de la Pérade, in the third range north of the river Sainte Anne, of one arpent and a half in front by twenty five or thirty arpents in depth; bounded in front to the north east by the second range, in rear by the fourth range, on one side by Hobert Tessier, and on the other side by Ulderic Marcotte—uncleared.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne de la Pérade, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 5th December, 1877. 8696

[First published, 7th December, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } JULIE BEAUCHEMIN,
No. 678. } of the parish of Sainte Monique, wife separated as to property by her marriage contract, of Charles Milot, of the said parish, carrying on business as a public trader, in the said parish, under the name style and firm of J. B. Milot, Plaintiff; against JOSEPH PINARD, heretofore farmer, of the parish of Sainte Monique, and now absent from this Province, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte Monique, north east concession, of two arpents in front by about twenty arpents in depth; bounded in front by Toussaint Pinard's property, in rear by the Petit Saint Esprit concession road, on one side to the north by the said Toussaint Pinard or representative, and on the other side to the south by François Pinard—without buildings; the said lot being known and distinguished as number two hundred and seventy, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique.

2. A lot of land situate and being in the parish of Sainte Monique, in the Petit Saint Esprit concession, of about nine perches in front by about fifteen arpents in depth; bounded in front by the property of François Pinard, in rear by the Grand Saint Esprit concession road, on one side to the north by Toussaint Pinard, and on the other side to the south by the said François Pinard, with right of passage over the property of the said François Pinard, to communicate from the said Petit Saint Esprit concession road to the said lot of land; the immovable hereinabove secondly described is known and distinguished as number one hundred and ninety four, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, on the NINTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 1st December, 1877. 8698

[First published, 7th December, 1877.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 7 février 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'associer à la commission de la paix les messieurs dont les noms suivent :

Pour le district de Beauce.

Thadée St. Pierre et Etienne Dallaire, écuyers, du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, et Gédéon Cinq-Mars, Joseph Edmond Leroy et François Fortier, écuyers, de Sainte-Justine, dans le comté de Dorchester.

Pour le district de Saint-François.

Edwin Bean, écuyer, de Hereford, Moise Roy, écuyer, d'Auckland, Romuald Marchessault, écuyer, de Compton, dans le comté de Compton, François Xavier Roy, Asarie Marcotte, Benoni Lépine, écuyers, de Saint-George de Windsor, Michel Bégin, John A. McCabe, Thomas McMichael, écuyers, de Windsor Mills, comté de Richmond, et Thomas Jacques, écuyer, de Garthby, dans le comté de Wolfe.

Pour le district des Trois-Rivières.

Onésime Rousseau et Luc Girard, écuyers, de Sainte-Perpétue, Maurice Desfossés et Alexis Rhéau, écuyers, de Sainte-Eulalie, dans le comté de Nicolet. 1179

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 7th February, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to associate the following named gentlemen to the commission of the peace, namely :

For the district of Beauce.

Thadée St. Pierre and Etienne Dallaire, esquires, of the township of Shenley, in the county of Beauce, and Gédéon Cinq-Mars, Joseph Edmond Leroy and François Fortier, esquires, of Sainte Justine, in the county of Dorchester.

For the district of Saint Francis.

Edwin Bean, esquire, of Hereford, Moise Roy, esquire, of Auckland, Romuald Marchessault, esquire, of Compton, in the county of Compton, François Xavier Roy, Asarie Marcotte, Benoni Lepine, esquires, of Saint George de Windsor, Michel Begin, John A. McCabe, Thomas McMichael, esquires, of Windsor Mills, county of Rich mond, and Thomas Jacques, esquire, of Garthby, in the county of Wolfe.

For the district of Three Rivers.

Onézime Rousseau and Luc Girard, esquires, of Sainte Perpétue, Maurice Desfossés and Alexis Rhéau, esquires, of Sainte Eulalie, in the county of Nicolet. 1180

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bazinet, Quintal & Cie., de Montréal, marchands et commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 février 1878. 1147

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Goodwin & Prieur, de Montréal, marchands de quincaillerie et commerçants, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 février 1878. 1149

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. R. Gervais, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de février A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 février 1878. 1151

Bankrupt Notices

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Bazinet Quintal & Co., of Montreal, merchants and traders, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of February A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 6th February, 1878. 1148

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Goodwin & Prieur, of Montreal, hardware merchants and traders, Insolvents.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of February A. D. 1878, after which day dividend will by paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 6th February, 1878. 1150

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. R. Gervais, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty fifth day of February A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 6th February, 1878. 1152

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Hollis Martin, Demandeur; contre Henry Martin, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 6 février 1878. 1169

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Henri Martin, du canton d'Ascot, conducteur et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à l'Hotel de Ville, en la cité de Sherbrooke, jeudi, le quatorzième jour de février courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 6 février 1878. 1173

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William H. Rogers, de la cité de Sherbrooke, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à l'Hotel-de-Ville, en la cité de Sherbrooke, vendredi, le quinzième jour de février courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 6 février 1878. 1171

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Eastern Township Bank, Demanderesse; vs. William H. Rogers, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 4 février 1878. 1167

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Fayette Shaw, de Boston, dans l'Etat de Massachusett, un des Etats-Unis de l'Amérique, William Shaw, de Kingman, dans l'Etat du Maine, aussi un des Etast-Unis de l'Amérique, Bracklay Shaw et John Cassils, tous deux de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, tous marchands en gros et associés, faisant affaires en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Shaw, Frères & Cassils, Demandeurs; Michael Donovan, William Williams et Alexander Shannon, tous trois de la dite cité de Montréal, commerçants associés, faisant affaires sous les nom et raison de Donovan, Williams et Shannon, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingtième jour de février A. D. 1878, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques
Montreal, 31 janvier 1878. 1155

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Hollis Martin, Plaintiff; against Henry Martin, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 6th February, 1878. 1170

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Martin, of the township of Ascot, teamster and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the City Building, city of Sherbrooke, on Thursday, the fourteenth day of February instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 6th February, 1878. 1174

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William H. Rogers, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the City Building, city of Sherbrooke, on Friday, the fifteenth day of February instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 6th February, 1878. 1172

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Eastern Township Bank, Plaintiff; vs. William H. Rogers, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee

Sherbrooke, 4th February, 1878. 1168

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

Fayette Shaw, of Boston, in the State of Massachusett, one of the United States of America, William Shaw, of Kingman, in the State of Maine, also one of the United States of America, Bracklay Shaw and John Cassils, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, all wholesale merchants and co-partners, doing business in the said city of Montreal, under the name style and firm of Shaw, Brothers & Cassils, Plaintiffs; Michael Donovan, William Williams and Alexander Shannon, all three of the said city of Montreal, traders co-partners, and doing business under the name style and firm of Donovan, Williams and Shannon, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twentieth day of February A. D. 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statement of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 31st January, 1878. 1156

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George M. Millar, des cité et district de Montréal, commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de G. M. Millar & Cie., tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires avec un nommé John B. Jones, sous les nom et raison de Millar & Jones, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Montréal, mercredi, le vingtième jour de fevrier courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART.
Syndic officiel.

Merchants Exchange Building,
No. 11, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 8 février 1878. 1145

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Demoiselle Caroline Normand, fille majeure, marchande publique, de la cité de Québec, ayant acceptée la succession de feu Joseph Adjutor Normand, en son vivant, marchand épicier, son frère, qui est décédé le deux octobre dernier, faillie.

Une première et dernière feuille des dividendes a été préparée sujette aux objections jusqu'au vingt-sixième jour du présent mois, après lequel jour le dit dividende sera payé. Je fais élection de domicile, en la cité de Québec, au bureau de Owen Murphy, écuyer, syndic officiel, rue Saint-Pierre.

T. E. NORMAND,
Syndic.

Trois-Rivières, 6 février 1878. 1181

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Converse, Putney et Compagnie, faillis.

Les membres de la susdite société ont déposé au bureau de la susdite cour un acte de composition et décharge exécuté par les créanciers, et le douzième jour de mars prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur tant individuellement que comme membres de la dite société.

GEORGE CURTIS HANSON,
JOHN BRYANT,
JAMES CONVERSE,
THOMAS C. FLETCHER,
JOHN CONVERSE,
JONATHAN CONVERSE,
AARON PUTNEY,
WILLIAM R. CLEVELAND,
Par TERRILL & HACKETT,
Leurs procureurs *ad litem.*

Stanstead Plain, 5 février 1878. 1131

ACTES DE FAILLITE DE 1875 ET 1876.

Dans l'affaire de Zéphirin Madore Gélinas et Joseph Madore Gélinas, tant individuellement que comme membre de la société de Zéphirin et Madore Gélinas, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des dits faillis aura lieu, samedi, le seizième jour de février courant, à midi, au bureau du syndic, No. 48, rue Royale, en la cité des Trois-Rivières, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CASIMIR GELINAS,
Syndic.

Trois-Rivières, 5 février 1878. 1137

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George M. Millar, of the city and district of Montreal, trader, there carrying on business under the name style and firm of G. M. Millar & Co., as well individually as having heretofore carried on business with one John B. Jones, under the name style and firm of Millar & Jones, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Montreal, on Wednesday, the twentieth day of February instant, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Merchant Exchange Building,
No. 11, Saint Sacrament street,
Montreal, 8th February, 1878. 1146

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Demoiselle Caroline Normand, of lawful age, *marchande publique*, of the city of Quebec, as having accepted the estate and succession of the late Joseph Adjutor Normand, in his lifetime, of the said city, grocer, her brother, who died on the second day of October last, an Insolvent.

A first and last dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of the month, after which dividend will be paid. *Je fais élection de domicile*, in the city of Quebec, at the office of Owen Murphy, esquire, official assignee, Saint Peter street.

T. E. NORMAND,
Assignee.

Three Rivers, 6th February, 1878. 1182

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Converse, Putney and Company, Insolvents.

The members of the above firm have filed in the office of the above court a deed of composition and discharge executed by creditors, and the undersigned will on the twelfth day of March next, apply to the said court for a confirmation of their discharge thereby effected as well individually as members of said late firm.

GEORGE CURTIS HANSON,
JOHN BRYANT,
JAMES CONVERSE,
THOMAS C. FLETCHER,
JOHN CONVERSE,
JONATHAN CONVERSE,
AARON PUTNEY,
WILLIAM R. CLEVELAND,
By TERRILL & HACKETT,
Their attorneys *ad litem.*

Stanstead Plain, 5th February, 1878. 1132

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND 1876.

In the matter of Zéphirin Madore Gélinas and Joseph Madore Gélinas, both individually and as members of the Zéphirin and Madore Gélinas, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors will be held at my office, No. 48, Royal street, in the city of Three Rivers, on Saturday, the sixteenth day of February instant, at noon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

CASIMIR GELINAS,
Assignee.

Three Rivers, 5th February, 1878. 1138

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Joseph Narcisse Gravel, de la cité et du district de Montréal, Demandeur; vs. Abraham Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau : No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 4 février 1878. 1097

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

La Banque du Peuple, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité de Montréal, Demanderesse ; vs. Hector Leblanc et Arthur Robitaille, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires en société sous la raison sociale de Leblanc & Robitaille, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau : No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 5 février 1878. 1101

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ephrem Demers, de Sainte-Sophie de Lévrard, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 6 février 1878. 1107

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Hogue, de Montréal, failli.

Un premier et dernier dividende a été préparé en cette affaire et sujet à objection jusqu'au vingt sixième jour de février courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 6 février 1878. 1095

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de N. A. Boivin, commerçant, de Saint-Hyacinthe, failli.

Un bordereau de dividende sur les produits de vente de la propriété a été préparé et est sujet à objection jusqu'à vendredi, le vingt-deuxième jour de février courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 6 février 1878. 1109

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Hector Leblanc et d'Arthur Robitaille, de la cité de Montréal, et y faisant affaires en société sous la raison sociale de Leblanc & Robitaille, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, jeudi, le vingt et unième jour de février A. D. 1878, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour la considération des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
syndic officiel.

Montréal, 6 février 1878. 1103

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Joseph Narcisse Gravel, of the city and district of Montreal, Plaintiff; vs. Abraham Saint-Antoine, of the said city of Montreal, contractor and trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office : No. 353, Notre-Dame street.
Montreal, 4th February, 1878. 1098

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

La Banque du Peuple, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Montreal, Plaintiff ; vs. Hector Leblanc and Arthur Robitaille, both of the city of Montreal, and carrying on business together there in co-partnership, under the name, style and firm of Leblanc & Robitaille, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office : No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 5th February, 1878. 1102

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Ephrem Demers, of Sainte-Sophie de Levrard, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the reditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Cote de la Place d'Armes.
Montreal, 6th February, 1878. 1108

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Hogue, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty sixth day of February instant, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 1096

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of N. A. Boivin, trader, of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of the property has been prepared subject to objection until Friday, the twenty second day of February instant, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Côte de la Place d'Armes,
Montreal, 6th February, 1878. 1110

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Hector Leblanc and Arthur Robitaille, of the city of Montreal, and carrying on business there in partnership under the name style and firm of Leblanc & Robitaille, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, No. 353, Notre-Dame street, Montreal, on Thursday, the twenty first day of February A. D. 1878, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 1104

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Rollo Middlemiss, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, le vingt-deuxième jour de février courant, à dix heures de l'avant-midi, pour considérer les moyens à être adoptés concernant les deux inspecteurs ci-devant nommés, étant en désaccord au sujet du règlement de la faillite.

THOMAS DARLING.
Syndic.

182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 7 février 1878. 1141

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. McKelvie & Fils, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de février courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES McDOUGALL,
Syndic.

Trois-Rivières, 1er février 1878. 1139

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Annie Jane Woods & Margaret Woods, tous deux de la cité de Montréal, fille majeure, marchande de chaussures et commerçantes, y faisant affaires en société comme telle sous les nom et raison de Woods & Cie., tant individuellement que comme associées susdites, faillies.

Les faillies m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mercredi, le vingt-septième jour de février A. D. 1878, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en gén.ral.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 6 février 1878. 1159

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Saint-Antoine, de la cité et du district de Montreal, entrepreneur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, jeudi, le vingt et unième jour de février prochain, A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour la considération des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Montréal, 6 février 1878. 1099

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Théophile Bertrand et Jean Baptiste Bertrand, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, faisant affaire sous les nom et raison de T. Bertrand & Fils, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, rue Saint-Charles, No. 33, mercredi, le vingtième jour de février prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. AUGER,
Syndic officiel.

Saint-Jean, 29 janvier, 1878. 1047

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Rollo Middlemiss, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, on the twenty second day of February instant, at ten o'clock in the forenoon, to consider the course to be adopted in view of the two inspectors heretofore appointed, having disagreed touching the management of the estate.

THOMAS DARLING,
Assignee.

182, Saint James street,
Montreal, 7th February, 1878. 1142

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of A. McKelvie & Sons, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of February instant, after which dividend will be paid.

JAMES McDOUGALL,
Assignee.

Three Rivers, 1st February, 1878. 1140

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Annie Jane Woods & Margaret Woods, both of the city of Montreal, spinstess, *fille majeure*, dealer in boot and shoes and trader, their carrying on business in co-partnership as such under the name or firm of Woods & Co., as well individually as co-partners aforesaid, Insolvents.

The insolvent have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Wednesday, the twenty seventh day of February A. D. 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 2160

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Abraham Saint Antoine, of the city and district of Montreal, contractor, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in Montreal, No. 353, Notre Dame street, on Thursday, the twenty first day of February instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 1100

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Theophile Bertrand and Jean Baptiste Bertrand, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, trader, and carrying on business as such under the name, style and firm of T. Bertrand & Son, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the town of Saint John's, No. 33, Saint Charles street, on Wednesday, the twentieth day of February instant, at two o'clock p. m., to receive statements of their affairs, and to settle the affairs of the estate generally.

R. A. AUGER,
Official assignee.

Saint John's, 29th January, 1878. 1048

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Verdon, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-sixième jour de février 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 février 1878. 1161

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Heyneman & Harris, de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le vingt-huitième jour de février 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Bureau : 102, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 février 1878. 1143

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Bélanger, de la cité et du district de Montreal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende est préparé en cette affaire et est ouvert aux objections jusqu'au vingt-sixième jour de février courant, après lequel jour le dividende sera payé.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 6 février 1878. 1093

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Patrick Hogan, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, jeudi, le vingt et unième jour de février courant, à trois heures p. m., pour recevoir un tat de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 6 février 1878. 1105

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Samuel Chaperon, de la ville de Lévis, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de février prochain, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 7 février 1878. 1175

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. & J. Woodley, fabricants de chaussures, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele & Lortie, bloc Richelieu, rue Dalhousie, Québec, mercredi, le vingtième (20e) jour de février courant, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Syndics et comptables.
Québec, 7 février 1878. 1135

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Verdon, of Saint Jean-Baptiste village, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend on immoveables has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty sixth day of February, 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th February, 1878. 1162

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Heyneman & Harris, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Thursday, the twenty eighth day of February 1878, after which dividend will be paid.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Office: 102, Saint François Xavier street.
Montreal, 9th February, 1878. 1144

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Belanger, trader and contractor, of the city and district of Montreal an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty sixth day of February instant, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 1094

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Patrick Hogan, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, on Thursday, the twenty first day of February instant, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs ,and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS.
Official assignee.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montreal, 6th February, 1878. 1106

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter, of Samuel Chaperon, of the town of Levis, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objections until the twenty fifth day of February next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 7th February, 1878. 1176

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. & J. Woodley, boot and shoe manufacturers, Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Richelieu Block, Dalhousie street, Quebec, on Wednesday, the twentieth (20th) day of February instant, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Assignees and accountants.
Quebec, 7th February, 1878. 1136

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Prime Dauphinais, constructeur de navires, de la ville de Sorel, district de Richelieu, failli.

Je, soussigné, Auguste Evariste Brassard, syndic officiel pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont requis de le faire devant moi dans le cours d'un mois.

A. E. BRASSARD,
Syndic.

Sorel, 6 février 1878. 1177

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Puissance du Canada,
Province de Québec,
District de Terrebonne.
No. 1.

Alexander Shannon, des cité et district de Montréal, marchand, faisant ci-devant affaires en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de A. Shannon & Cie., Demandeur ; et Antoine Lacroix, du village de Carillon, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, commerçant, faisant affaires dans le dit village, sous les nom et raison de A. Lacroix & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané dans cette affaire, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Boulevard, Terrebonne, samedi, le vingt-troisième jour de février prochain, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

OCTAVE FORGET,
Syndic officiel.

Terrebonne, 31 janvier 1878. 971

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. & W. Lewis, de Templeton Est P. Q., commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de février 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS.
L. M. COUTLÉE,
Syndic conjoints.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 5 février 1878. 1153

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David Francœur et Octave Giroux, tous deux de la cité de Montréal, tant individuellement que comme faisant affaires à Montréal susdit, comme marchands de marchandises sèches et commerçants, sous les nom et raison de Francœur & Giroux, faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations, sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que, lundi, le vingt-cinquième jour de février, A. D. 1878, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions relatives à l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 5 février 1878. 1157

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Prime Dauphinais, ship builder, of the town of Sorel, district of Richelieu, an Insolvent.

I, the undersigned, Auguste Evariste Brassard, official assignee, for the district of Richelieu, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. E. BRASSARD,
Assignee.

Sorel, 6th February, 1878. 1178

NSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Dominion of Canada,
Province of Quebec,
District of Terrebonne.
No. 1.

Alexander Shannon, of the city and district of Montreal, merchant, heretofore carrying on business in said city of Montreal, under the name, firm and style of A. Shannon & Co., Plaintiff; and Antoine Lacroix, of the village of Carillon, county of Argenteuil, district of Terrebonne, trader, carrying on business in said village, under the name, firm and style of A. Lacroix & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, Boulevard street, Terrebonne, on Saturday, the twenty third day of February next, on the purpose of receiving statement of his affairs, for the appointment of an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OCTAVE FORGET,
Official assignee.

Terrebonne, 31st January, 1878. 972

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. &. W. Lewis, of East Templeton, P. Q., traders, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eighteenth day of February, 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
L. M. COUTLÉE,
Joint assignees.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 5th February, 1878. 1154

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of David Francœur and Octave Giroux, both of the city of Montreal, as well individually as doing business at Montreal aforesaid, as dry goods merchants and traders, under the name and firm of Francœur & Giroux, Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the twenty fifth day of February A. D. 1878, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 5th February, 1878. 1158

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Scroggie, d'Hochelaga, district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Deux lots de terre sis et situés à Hochelaga, district de Montréal, étant les lots de subdivision numéro cent six et cent sept, du numéro officel cent quarante-huit, aux plan et livre de renvoi de la municipalité d'Hochelaga, (Nos. 148-106, 148-107); bornés en front par le chemin à barrière, d'un côté par le lot de subdivision numéro cent huit, et de l'autre côté par l'Avenue Gale—avec le droit de passage en tout temps sur la ruelle en arrière des dits lots. Le lot No. 106, contient quatre mille deux cent soixante pieds, mesure anglaise, et le lot numéro 107, trois mille deux cent qaurante pieds, mesure anglaise, en superficie.

Pour être vendus au bureau du syndic soussigné, en la cité de Montréal, MARDI, le NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal. 1165
[Première publication, 9 février 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William W. McClellan, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William J. Craven, commerçant, de la ville de Longueuil, sous les nom et raison de McClellan, Craven & Cie., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une étendue de terre située sur le côté ouest de l'Avenue Colborne, dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, étant le numero quatre cent soixante-douze (472), sous le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, contenant quarante deux pieds (42) de largeur sur cent trente-huit (138) pieds de profondeur, mesure anglaise, et contenant cinq mille sept cent quatre-vingt-seize pieds (5796) en super-

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Scroggie, of Hochelaga, district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two certain lots of ground being situated of Hochelaga, district of Montreal, being subdivision lot number one hundred and six and one hundred and seven, of the official number one hundred and forty eight, on the plan and book of reference for the municipality of Hochelaga, Nos. 148-106, 148-107); bounded in front by the turnpike road, on one side by subdivision lot numberone hundred and eight, and on the other side by Gale Avenue—with the right of passage at all times in and through the lane in rear of said lots. Lot No. 106, contains four thousand two hundred and sixty feet, english measure, and lot No. 107, three thousand two hundred and forty feet, english measure, in superficies.

To be sold at the office of the undersigned assignee, in the city of Montreal, on TUESDAY, the NINTH day of APRIL next, at TWELVE o'clock noon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 1166
[First published, 9th February, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William W. McClellan, of the city of Montreal, as well individually as having done business in co-partnership with William J. Craven, of the town of Longueuil, under the name and firm of McClellan, Craven & Co., trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot or parcel of land situated on the south west side of Colborne Avenue, in the Saint Mary's ward, in the city of Montreal, being number four hundred and seventy two (472), on the official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, containing forty two feet (42) in width by one hundred and thirty eight (138) feet in depth, english measure, and containing five thousand seven hundred and ninety six (5796)

ficie, plus ou moins ; bornée en front par l'Avenue Colborne, en arrière par le lot numéro quatre cent soixante-onze (471), d'un côté par le dit lot numéro quatre cent soixante-onze (471) et de l'autre côté par le lot numéro quatre cent soixante-treize (473)—avec une fabrique en brique à un étage et autres bâtisses sus-érigées.

Aussi une étendue de terre située dans le dit quartier Sainte-Marie, étant le numéro quatre cent soixante-treize (473), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, mesurant quarante-deux (42) pieds de front sur cent quarante (140) pieds de profondeur ; bornée d'un côté par le lot No. 472 sus-mentionné, sur le côté opposé, par la rue Stanley, en front par l'Avenue Colborne, et à l'autre extrémité par la propriété appartenant à B. McEvenne ou représentants, contenant cinq mille huit cent quatre-vingt pieds (5880) en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées, savoir : une maison couverte en métal, fabrique d'huile, et la bâtisse de la bouilloire couverte en gravier, lambrissée en brique.

Aussi ce lopin de terre sis et situé dans la ville Longueuil, dans le comté de Chambly, province de Québec, étant une partie du lot connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite ville sous le numéro un (No. 1), et sur le plan subdivisant le dit lot, et au livre de renvoi d'icelui, déposés au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, en vertu de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, sous les numéros cent vingt-quatre (124), cent vingt-cinq (125), cent vingt-six (126), cent vingt-sept (127), cent vingt-huit (128), quatre-vingt (80) et quatre-vingt-un (81).

Pour être vendus au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, MARDI, le NEUVIEME (9) jour d'AVRIL A. D. 1878, à DEUX heures p. m.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montreal, 7 février 1878. 1163
[Première publication, 9 février 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Smith, meublier, de la ville de Farnham, district de Bedford, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précederont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé en la ville de Farnham, district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du township de Farnham, de la contenance de cent pieds de largeur sur le chemin de la Reine, par quatre-vingt pieds de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine susdit, ou la rue Saint-Joseph, (ci-devant James street), en arrière et d'un côté par les representants Allsopp, et de l'autre côté par une rue—avec une boutique à

feet in superficies, more or less ; bounded in front by Colborne Avenue, in rear by the lot number four hundred and seventy one (471), on one side by the said lot number four hundred and seventy one (471), and on the other side by the lot number four hundred and seventy three (473)—with a one storey brick factory and other buildings thereon erected.

Also a certain lot or parcel of land situated in the said Saint Mary's ward, and being number four hundred and seventy three (473), on the official plan of the said Sainte Mary's ward, measuring forty two (42) feet in front by one hundred and forty (140) feet in depth ; bounded on one side by lot No. 472 above mentioned, on the opposite side by Stanley street, on the front by Colborne Avenue, and on the other extremity by property belonging to B. McEvenne or representatives, containing five thousand eight hundred and eighty (5880) feet in superficies, more or less—together with the buildings thereon erected, to wit : a dwelling house covered with iron, an oil factory and boiler house, gravel-roofed encased with brick.

Together with those certain lots of land situate lying and being in the town of Longueuil, in the county of Chambly and province of Quebec, being a portion of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of said town as number one (No. 1), and on the plan subdividing the said lot, and the book of reference thereof, deposited in the office of the registration division of Chambly, under the 2175th article of the civil code of Lower Canada, as numbers one hundred and twenty four (124), one hundred and twenty five (125), one hundred and twenty six (126), one hundred and twenty seven (127), one hundred and twenty eight (128), eighty (80) and eighty one (81).

To be sold at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, on TUESDAY, the NINTH (9th) day of APRIL A. D. 1878, at TWO o'clock p. m.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 7th February, 1878. 1164
[First published, 9th February, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Smith, cabinet maker, of the town of Farnham, district of Bedford, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A piece of land situate in the town of Farnham, district of Bedford, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, measuring one hundred feet in width on the Queen's highway by eighty feet in depth ; bounded in front by the Queen's highway aforesaid or Saint Joseph street, (formerly James street), in rear and on one side by the representatives Allsopp, and on the other side by a street—with a two storey shop, circumstances and dependencies,

deux étages, circonstances et dépendances, et un engin et ses accessoires dessus érigés.

La propriété ci-dessus mentionnée est vendue à la charge de payer une rente annuelle et constituée de trente-six piastres par année, payable au premier jour de mai chaque année, affectée au capital de six cents piastres à toujours rachetable en un seul ou plusieurs paiements de pas moins de cinquante piastres, et en payant les arrérages alors dûs.

Pour être vendus sur les lieux, en la dite ville de Farnham, dit district de Bedford, MARDI, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

P. BERIAU,
Syndic.

West Farnham, 5 février 1878. 1003

[Première publication, 9 février 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert T. Raynes, écuyer, de la Côte Saint-Antoine, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montreal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots suivants tous situés à la Côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Montréal, connus et désignés aux plan et livre de renvoi de la dite paroisse de Montréal, sous les numéros suivants, à savoir :

1. Lot No. deux cent quarante-quatre (244), du dit plan du cadastre, étant le lot marqué B, sur le plan annexé à l'acte de vente d'icelui au dit Robert T. Raynes, devant T. Doucet et collègue, notaires, le huitième jour d'octobre mil huit cent soixante et un, et contenant sept arpents et cinquante-sept perches en superficie, mesure française.

2. Lot No. deux cent soixante et un, du dit plan du cadastre, étant le lot marqué A, sur le plan ci-haut mentionné, et contenant deux arpents et neuf perches en superficie, mesure française. Les deux lots ci-dessus seront vendus sujets aux hypothèques qui s'y trouvent et tel que mentionnés dans la requête et dans l'ordre du juge en cette affaire. Le dit ordre étant du cinq février mil huit cent soixante et dix-huit, en faveur des créanciers hypothécaires y mentionnés, au montant de douze mille huit cent cinquante-quatre piastres ($12854) et les intérêts.

3. Ces certains lots connus et désignés aux dit plan du cadastre et liv e de renvoi comme lots de subdivision No. neuf (9), dix (10) et dix-sept (17), du lot du cadastre trois cent soixante et dix-neuf, (379),et les lots de subdivision cent onze (111), cent douze (112), cent seize (116), cent dix-sept (117), cent trente-cinq (135), cent trente-six (136), cent trente-sept (137), cent quarante-deux (142), cent quarante-six (146) et cent quarante-sept (147), du lot du cadastre No. trois cent soixante et quinze (375). Les susdits lots No. 3, seront vendus sujets au privilége du bailleur de fonds en faveur de O. S. Wood, écuyer, mentionné dans la dite requête et ordre, la dite réclamation étant de huit mille trois cent piastres (8300) et les intérêts.

and an engine with its accessories thereon erected.

The property hereinabove described will be sold subject to the obligation of paying an annual and constituted rent of thirty six dollars a year, payable on the first day of May of every year, upon the capital of six hundred dollars, redeemable at any time in one or more payments of not less than fifty dollars each, and the arrears then due.

To be sold on the premises, in the said town of Farnham, district of Bedford aforesaid, on TUESDAY, the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.

P. BERIAU,
Assignee.

West Farnhan, 5th February, 1878. 1004

[First published, 9th February, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert T. Raynes, of Côte Saint Antoine, in the district of Montreal, esquire, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The following lots of land all situated at Côte Saint Antoine, in the parish of Montreal, known and designated on the cadastral plan and in the book of reference of the said parish of Montreal, by the numbers following, to wit :

1. Lot two hundred and forty four (244), of the said cadastral plan, being the lot marked B, on the plan annexed to the deed of sale thereof to said Robert T. Raynes, before T. Doucet and colleague, notaries, on the eighth day of October, one thousand eight hundred and sixty one, and containing seven arpents and fifty seven perches in superficies, french measure.

2. Lot two hundred and sixty one, of the said cadastral plan, being the lot marked A, on the before mentioned plan, and containing two arpents and nine perches in superficies, french measure. The above two lots will be sold subject to the mortgages thereon as mentioned in the petition and in the order of the Judge in this matter. Said order of the fifth February, one thousand eight hundred and seventy eight, in favor of the hypothecary creditors therein mentioned amounting to twelve thousand eight hundred and fifty four dollars ($12854) and interest.

3. Those certain lots known and distinguished on said cadastral plan and book of reference as subdivision lots numbers nine (9), ten (10) and seventeen (17), of cadastral lot three hundred and seventy nine (379), and subdivision lots one hundred and eleven (111), one hundred and twelve (112), one hundred and sixteen (116), one hundred and seventeen (117), one hundred and thirty five (135), one hundred and thirty six (136), one hundred and thirty seven (137), one hundred and forty two (142), one hundred and forty six (146) and one hundred and forty seven (147), of cadastral lot No. three hundred and seventy five (375). The above lots No. 3, will be sold subject to the *bailleur de fonds* claim thereon in favor of O. S. Wood, esquire, mentioned in said petition and order, said claim amounting to eight thousand three hundred dollars (8300) and interest.

Pour être vendus au bureau du syndic soussigné, No. 8, Place d'Armes, Banque d'Ontario, en la cité de Montréal, MARDI, le DOUZIEME jour de MARS prochain (1878), à ONZE heures a. m.

C. HOLLAND,
Syndic.

Montréal, 6 février 1878. 1019

[Première publication, 9 février 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. N. Laurin, commerçant, de la paroisse de la Longue Pointe, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci après désignés, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement de figure irrégulière, sis et situé en la dite paroisse de la Longue-Pointe, dans le district de Montréal, portant les numéros trois et quatre, aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Longue-Pointe, contenant cent dix-sept pieds de front sur le devant, et cent douze pieds de largeur sur le derrière sur cent dix-sept pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest et cent quarante pieds de profondeur dans la ligne nord-est, le tout plus ou moins et sans garantie de mesure ; borné devant au sud-est en partie par un nommé Bazinet et en partie par Martin Quingley, représentant Etienne Bouchard, en arrière du côté nord-ouest par Messrs. Molson, d'un côté au nord-est en partie par les dits Messrs. Molson, et en partie par le chemin public, et de l'autre côté au sud-ouest par Messrs. Hudon et Roy, représentant M. C. Ermatinger—avec une maison en bois à deux étages, un petit hangar et une écurie dessus érigées ; le dit lot de terre ou emplacement est traversé sur sa longueur par le chemin public ; à distraire du dit lot de terre l'emplacement, maison et dépendances dépendant de la succession de feu Dame Catherine Ferguson, veuve de M. Charles Frederick Vilty, et légué par la dite Dame veuve Vilty à David Vilty, son fils, suivant son testament reçu devant Mtre. G. R. W. Kittson, notaire public, le 5 août 1871 ; lequel emplacement est borné en front par le dit chemin public, en arrière par les dits MM. Molson, d'un côté au sud-ouest par les dits M . Hudon et Roy, et d'autre côté au nord-est par le restant du dit lot de terre.

2. Un lot de terre ou emplacement converti en franc aleu roturier et désigné sous numéro soixante et quatorze, au plan de la propriété de feu Pierre Dufresne, Ecr., et sous le numéro quatorze cent quinze, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, sis et situé au pied du courant Sainte-Marie, en la cité de Montréal, le dit lot de terre contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise ; borné en front par la rue Dufresne, en profondeur par M. Ovide Dufresne ou ses représentants, d'un côté par M. François-Xavier Collin, et de l'autre côté par M. Ignace Jaquette—avec une maison dessus construite et dépendances.

Pour être vendus à Montréal, au palais de justice, dans la salle réservée pour les affaires de

To be sold at the office of the undersigned assignee, No. 8, Place d'Armes, (Ontario Bank), in the city of Montreal, on TUESDAY, the TWELFH day of MARCH next, 1878, at ELEVEN of the clock a. m.

C. HOLLAND,
Assignee.

Montreal, 6th February, 1878. 1020

[First published, 9th February, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. N. Laurin, trader, of the parish of Longue Pointe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land of irregular outline, situate and being in the said parish of Longue Pointe, in the district of Montreal, being numbers three and four, of the official plan and book of reference for the said parish of Longue Pointe, measuring one hundred and seventeen feet in front and one hundred and twelve feet in width in rear by one hundred and seventeen feet in depth on the south western alignment and one hundred and forty feet in depth on the north eastern alignment, the whole more or less and without warranty as to measurement ; bounded in front to the south east partly by one Bazinet and partly by one Martin Quingley representing Etienne Bouchard, in rear on the north west side by Messrs Molson, on one side to the north east partly by the said Messrs Molson, partly by the main road, and on the other side to he south west by Messrs. Hudon & Roy, representing M. C. Ermatinger—with a two storey wooden house, a small hangard and a shed thereon erected ; which said lot of land is crossed lengthwice by a public road, reserving from the said land the lot, house and dependencies belonging to the estate of the late Catherine Ferguson, widow of the late Mr. Charles Frederick Vilty, and bequeated by the said Mrs. widow Vilty to David Vilty, her son, by last will and testament passed before G. R. W. Kittson, notary public, on the 5th of August, 1871 ; which lot is bounded in front by the said main road, in rear by the Messrs. Molson aforesaid, on one side to the south west by the said Messrs. Hudon & Roy, and on the other side to the north east by the residue of the said lot of land.

2. A lot of land held in *franc aleu roturier*, designated as number seventy four, on the plan of the property of the late Pierre Dufresne, Esq., and as number fourteen hundred and fifteen, of the official plan and book of reference for Sainte Mary's ward, situate and being at the foot of Sainte Mary's current, in the city of Montreal ; said lot measuring forty five feet in front by ninety feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by Dufresne street, in rear by Mr. Ovide Dufresne or representatives, on one side by Mr. François Xavier Collin, and on the other side by Mr. Ignace Jaquette—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Montreal, in the court house, in the chamber reserved for proceedings in insolven-

faillite, VENDREDI, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures a. m.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 6 février 1878. 1111
[Première publication, 9 février 1878.]

cy, on FRIDAY, the TWELFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock a. m.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

66, Saint James street,
Montreal, 6th February, 1878. 1112
[First published, 9th February, 1878.]

Licitation.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 976.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure siégeant à Québec, dans le district de Québec, le premier jour de février mil huit cent soixante-dix-huit, dans une cause dans laquelle George Simard, bourgeois, de la paroisse de Sainte-Foye, est demandeur, et Dame Marie-Louise-Joséphine Simard, épouse de Joseph Elzéar Fortier, de Québec, écuyer, médecin, le dit Joseph Elzéar Fortier, tant pour assister sa dite épouse que personnellement et en ses qualités d'exécuteur testamentaire de feue Dame Louise Charlotte Angèle Julie Measam, veuve de feu George Honoré Simard, et de tuteur dûment nommé en justice à Marie Eugénie Julie Simard, fille mineur des dits feus George Honoré Simard et Louise Charlotte Angèle Julie Measam, et Isambar Wells, requérant ès-qualité, de la ville de Lévis, banquier, en sa qualité de curateur, dûment nommé en justice à la substitution créée par le testament de la dite feue Dame George Honoré Simard, sont défendeurs, et le dit Joseph Elzéar Fortier, en sa qualité de tuteur, dûment nommé en justice à George Emile René, Marie Joséphine Julie Anna, Marie Félix George et Marie Eugénie Julie Fortier, tous quatre enfants mineurs issus du mariage du dit Joseph Elzéar Fortier avec la dite Dame Marie Louise Joséphine Simard, depuis décédée intestat, est défendeur en reprise d'instance, au lieu et place de sa dite défunte épouse, et George Simard, bourgeois, de la paroisse de Sainte-Foye, adjudicataire, ordonnant la vente à la folle enchère du dit adjudicataire, de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Un lot de terre faisant partie de la terre ci-devant connue sous le nom de ferme du Cap-Rouge, situé en la paroisse de Sainte-Foye, seigneurie Saint-Ignace, comté de Québec, contenant deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, prenant son front vers le nord à un chemin de vingt-six pieds de large connu sous le nom de chemin Ross, servant de communication du susdit lot de terre au chemin Royal, communiquant au Cap-Rouge et Sainte-Foye, et chemin connu sous le nom de route du Vallon, et courant vers le sud la dite profondeur aux deux lots de terre ci-après décrits, joignant du côté ouest au lot numéro un ou à un nommé James Gillespie, et du côté est à un chemin privé de dix-sept pieds de large, lequel lot est le numéro cent soixante-sept (167), aux plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse de Sainte-Foye.

2. Une autre terre située au même lieu sous le numéro trois, de la contenance de neuf perches et huit pieds de front sur un arpent, sept perches et treize pieds de profondeur ; bornée par le nord au lot en premier lieu désigné, et au sud au bout de la dite profondeur à un chemin de dix-sept pieds, joignant du côté ouest à la propriété de Joseph Auld, et du côté est au lot en troisième lieu ci-après désigné.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, lot numéro quatre, contenant neuf perches et huit pieds de front sur un arpent, sept perches et treize pieds de profondeur ; borné au nord au lot en premier lieu désigné, au sud par le susdit chemin de dix-sept pieds de large, longeant à l'ouest

Licitation.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 976.

Public notice is hereby given that by and in virtue of a judgment of the superior court sitting at Quebec, in the district of Quebec, bearing date the first day of February, one thousand eight hundred and seventy eight, in a case in which George Simard, gentleman, of the parish of Sainte Foye, is plaintiff, and Dame Marie Louise Joséphine Simard, wife of Joseph Elzéar Fortier, of Quebec, esquire, physician, the said Joseph Elzéar Fortier, as well to assist his said wife as personally and his qualities of testamentory executor of the late Dame Louise Charlotte Angèle Julie Measam, widow of the late George Honoré Simard, and of tutor judicially appointed to Marie Eugénie Julie Simard, minor daughter of the said late George Honoré Simard and Louise Charlotte Angèle Julie Measam, and Isambar Wells, petitionner *ès-qualité*, of the town of Lévis, banker, in his quality of curator, judicially appointed to the substitution created by the testament of the said late Dame George Honoré Simard, are defendants, and the said Joseph Elzéar Fortier, in his quality of tutor, judicially appointed to George Emile René, Marie Joséphine Julie Anna, Marie Félix George and Marie Eugénie Julie Fortier, four minor children born from the marriage of the said Joseph Elzéar Fortier with the said Dame Marie Louise Joséphine Simard, since deceased intestate, is defendant *en reprise d'instance*, as representing his said late wife and George Simard, gentleman, of the parish of Saint Foye, *adjudicataire*, ordering the sale at the *folle enchère* of the said *adjudicataire* of certain immovables described as follows, to wit :

1. A lot of land being part of the land heretofore known as the *Cap Rouge* farm, situate in the parish of Saint Foye, seigniory of Saint Ignace, county of Quebec, containing two arpents in front by five arpents in depth ; bounded in front towards the north by a road, twenty six feet broad known as Ross road and being the outlet of the said lot of land to the Queen's highway, communicating to Cap Rouge and Sainte Foye, and the road known under the name of *route du Vallon*, and running towards the south the said depth to the two lots of land hereinafter described, adjoining on the west side to lot number one or to one James Gillespie, and on the east side to a private road, seventeen feet broad, which said lot is the number one hundred and sixty seven (167), in the plan and official book of reference of the said parish of Sainte Foye.

2. Another lot of land situated in the same place under the number three (3), containing nine perches and eight feet in front by one arpent, seven perches and thirteen feet in depth ; bounded towards the north to the lot above firstly described, and to the south by the said depth to a road seventeen feet broad, adjoining on the west side to the property of Joseph Auld, and on the east side to the lot hereafter thirdly described.

3. Another lot of land situated in the same place, lot number four (4), containing nine perches and eight feet in front by one arpent, seven perches and thirteen feet in dapth ; bounded towards the north to the lot above firstly described, to the south to the said road seventeen

le lot en second lieu ci-dessus décrit, et du côté est aussi à un chemin de dix sept pieds conduisant au susdit chemin Ross, avec l'usage et le droit de se servir du susdit chemin de vingt-six pieds de large et qui communique du susdit lot à la susdite route du Vallon aux susdits chemins de dix-sept pieds de large chacun--avec les bâtisses dessus construites, lesquels deux lots ci-dessus décrits forment maintenant le lot numéro cent soixante et neuf, des plans et livres de renvois officiels de la dite paroisse de Sainte-Foye.

4. La totalité d'une terre située en la dite paroisse de Sainte Foye, d'un arpent, neuf perches de front sur quatre arpents, huit perches de profondeur, plus ou moins, la dite terre maintenant connue comme le numéro (162), cent soixante-deux, des plans et livres de renvois de la dite paroisse de Sainte-Foye.

5. Un lot de terre ou chemin de sortie situé en la paroisse de Sainte-Foye, de trente pieds de large sur neuf arpents de long. prenant au nord au chemin Sainte-Foye, au sud au chemin Ross, au sud-ouest à John West, et au nord-est à James Flemming, lequel immeuble est une partie du lot numéro cent soixante et six (166), aux plans et livres de renvois de la paroisse de Sainte-Foye.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Québec, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charge, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication ; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

TASCHEREAU & FORTIER,
Procureurs du requérant pour folle-enchère.

Québec, 5 février 1878. 989

[Première publication, 9 février 1878.]

feet broad, running on the west side along the lot above secondly described, and on the east side along a road seventeen feet broad and leading to the said Ross' road, with the right of using the said road twenty six feet broad and communicating from the said lot to the said Du Vallon road, and to the said roads seventeen feet broad each—with the buildings thereon erected, with said two lots above described constitute the lot number one hundred and sixty nine (169), of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte Foye.

4. A lot of land situated in the said parish of Sainte Foye, having the said lot one arpent, nine perches in front by four arpents eight perches in depth, more or less, the said land known as lot number one hundred and sixty two (162), of the official plan and book of reference of the said parish of Sainte Foye.

5. A lot of land or outlet road, situate in the parish of Saint Foye, having thirty feet in breadth by nine arpents in length, beginning towards the north to the public road of Saint Foye, and towards the south to Ross' road; bounded to the south west to John West, and to the north east to James Flemming, which said immovable forms part of the lot number one hundred and sixty six (166) of the official plan and book of reference of the parish of Sainte Foye.

The immovables above described will be put to action and adjudged to the highest and last bidder, the FOURTH day of MARCH next, sitting the court, in the court room of the court house of the said city of Quebec, subject to the charges, clauses and conditions mentioned in the list of charges, filed in the office of the prothonotary of the said court; and all oppositions *afin d'annuler, afin de charge*, or *afin de distraire* to the said sale by licitation must be filed in the said office of the prothonotary of the said court, at least fifteen days before the day fixed for the sale, and all oppositions *afin de conserver* must be filed within six days after the adjudication and falling the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

TASCHEREAU & FORTIER,
Attorneys for petitioners for *folle-enchère*.

Quebec, 5th February, 1878. 990

[First published, 9th February, 1878.]

QUÉBEC:—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC:—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer to Her Most Excellent Majesty the Queen.